

Département des Relations Extérieures et de la Coopération

20
19

RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

20
19

RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE

INTRODUCTION	9
LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO	10
I. REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	11
1 Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	11
2 Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les Organisations Internationales	12
3 Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	13
4 Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	13
5 La Conférence diplomatique	14
6 La Réunion consulaire	15
7 La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger	15
A Monaco Economic Board (M.E.B.)	15
B Monaco Private Label (M.P.L.)	16
C Direction du Tourisme et des Congrès (D.T.C.)	17
II. ACTIVITÉS BILATÉRALES	18
1 En Europe	18
A France	18
B Italie	24
C Saint-Siège	26
D Roumanie	27
E Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne	27
F Slovénie	28
G Suisse / Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	29
H Liechtenstein	30
I Grande Bretagne et Irlande du Nord	30
J Portugal	32
K Espagne	34
L Allemagne	35
M Pologne	37
N Autriche	38
O Russie	39
P Albanie	40
Q Slovaquie	41
2 Aux Amériques	42
A États-Unis d'Amérique	42
B Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. à New-York	44
C Canada	44
3 En Asie et au Pacifique	45
A Chine	45
B Australie	48
C Kazakhstan	48
D Japon	48
E Inde	49
F Singapour	51

**LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES :
PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN
DES INSTANCES INTERNATIONALES** 52

La 74^{ème} Assemblée Générale de l'O.N.U. 53

**I. PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES,
SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET
AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT** 55

1 Principaux conflits et zones d'instabilité 55

A Ukraine 55

B Conflit Israël-Palestinien 57

C Syrie 57

2 Aspects sécuritaires 58

A O.S.C.E. 58

B O.N.U.D.C. 60

C Office Européen de Police (EUROPOL) 61

D Lutte contre les armes chimiques (O.I.A.C.) 61

E Sécurité nucléaire 62

**II. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME,
PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES
ET RESPECT DES ENGAGEMENTS
INTERNATIONAUX** 64

**1 Participation de Monaco aux organes et réunions
internationales de promotion des droits de l'Homme** 64

A Participation au 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort 64

B Comité des Ministres du Conseil de l'Europe 65

C 25^{ème} anniversaire de l'institution de la commission
Européenne contre le racisme et l'Intolérance (E.C.R.I.) 68

D Conseil des droits de l'homme de l'O.N.U – Office des
Nations Unies à Genève 69

E Réunion des Etats parties à la convention contre la torture de
l'O.N.U 70

2 Protection des personnes vulnérables 71

A Promotion du droit international humanitaire 71

B Protection des personnes souffrant de handicap 72

C Protection des demandeurs d'asile, réfugiés et personnes
déplacées de force 73

D Protection des enfants au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U. 74

E Protection des femmes au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U. 76

3 Suivi des engagements internationaux de Monaco 77

A Monaco et le 3^{ème} Examen Périodique Universel du Conseil
des droits de l'homme de l'ONU – Office des Nations Unies
à Genève 77

B Monaco et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres
humains du Conseil de l'Europe (dite Convention de Varsovie
n°STCE 197) 78

C Monaco et le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil
de l'Europe 79

II. AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT	81
1 Union pour la Méditerranée (U.p.M.)	81
2 Santé	81
A 72 ^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé	81
B 6 ^{ème} réunion de haut niveau de l'initiative des petits pays de la région Europe de l'O.M.S	82
C 69 ^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'O.M.S	83
D Renouveau de l'accord-cadre avec l'O.M.S.	83
E ONUSIDA / Renouveau de l'accord-cadre	84
F Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	84
3 Sécurité alimentaire	85
4 Education, Culture et Sport	86
5 Affaires francophones	93
6 Télécommunications	100
7 Aviation civile	101
8 Tourisme	101
A Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.)	101
B European Travel Commission (E.T.C.)	103
LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES	104
I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	105
1 Relations avec l'Union Européenne	105
A Négociation d'un accord d'association avec l'Union Européenne	105
B Accord monétaire avec l'Union Européenne	106
C Autre initiative au niveau européen	107
2 Relations avec le Forum Mondial de l'O.C.D.E.	107
A Évaluation sur l'échange sur demande	107
B Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations	108
C Accords bilatéraux	108
D Le BEPS (Base Erosion and Profit Shifting)	109
3 Sanctions financières internationales	109
4 Activités de coopération internationales du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (S.I.C.C.F.I.N.)	110
A Participation de Monaco au Comité Moneyval du Conseil de l'Europe et au Groupe Egmont	111
B Participation de Monaco à la 10 ^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du Conseil de l'Europe (Convention de Varsovie n°STCE 198)	112
5 Coopération dans le domaine des brevets	113
A Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.)	113
B Organisation européenne des brevets (O.E.B.)	113
C Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O.)	114
II. PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	115
1 Lutte contre les changements climatiques	115

A	Sommet Action Climat du Secrétaire Général des Nations Unies	115
B	Approbation du rapport spécial du G.I.E.C. sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique	116
C	Reconstitution des ressources du fonds vert pour le climat	116
D	25 ^{ème} session de la conférence des parties à la convention-cadre des nations-unies sur les changements climatiques	117
2	Affaires maritimes et droit de la mer	118
A	Commission océanographique intergouvernementale	118
a.	Première réunion mondiale de planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable	118
b.	30 ^{ème} session de l'Assemblée de la Commission océanographique intergouvernementale	118
B	Organisation maritime internationale (O.M.I.)	119
C	25 ^{ème} session de l'Autorité internationale des fonds marins (A.I.F.M.)	119
D	Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale	120
E	Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer méditerranée (C.I.E.S.M.)	120
F	21 ^{ème} Conférence des parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée	121
3	Biodiversité	121
A	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (I.P.B.E.S.)	121
B	Convention sur la diversité biologique (C.D.B.)	122
C	Convention sur la conservation des espèces migratrices à l'état sauvages (C.M.S.)	123
D	Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore en danger (C.I.T.E.S.)	123
E	Co-Présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.)	124
4	Politique environnementale régionale	125
A	En Méditerranée	125
B	En Europe	127
	LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	129
	I. PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020	130
	II. L'ANNÉE 2019	131
1	La stratégie de coopération par domaine	133
2	Les programmes phares	137
3	La stratégie géographique	137
4	Les modalités d'intervention	138
	CONCLUSION	142
	ANNEXES	143
	Instruments internationaux signés et / ou ratifiés en 2019	

INTRODUCTION

Garantir la paix et la sécurité, contribuer à l'effort de solidarité internationale, gérer les impacts inévitables de l'essor des technologies numériques et des effets négatifs du changement climatique appellent des efforts concertés et des réponses communes.

Dans le même temps, la donne internationale est influencée par les luttes d'influence des grandes puissances mondiales, le nationalisme et la compétition entre les États.

Composer avec le monde qui nous entoure pour faire entendre sa voix, défendre ses valeurs et affirmer son particularisme relèvent du défi.

Dans ce contexte, la Principauté de Monaco, au nom de sa neutralité active, assoit sa vision d'un monde plus généreux, plus sûr et plus stable alors même que son action en faveur de l'environnement, portée par S.A.S. le Prince Albert II, est reconnue et consacrée hors de ses frontières.

Le présent rapport, établi conformément à la Constitution monégasque, développe la politique étrangère menée par la Principauté de Monaco en 2019, sous l'Autorité du Prince Souverain.

Il met l'accent sur les priorités internationales de Monaco, fondées sur sa volonté de préparer l'avenir, de préserver son modèle économique et social et sa prospérité, de défendre son attractivité.

Monaco met également la notion de développement durable au cœur de son action, fondée sur les 3 piliers des Objectifs de Développement Durable : le pilier social, le pilier économique et le pilier environnemental.

Ainsi, dans le cadre multilatéral, Monaco s'engage en faveur de la protection de la diversité biologique, de la préservation des mers et des océans et de la lutte contre les changements climatiques.

La Principauté met également au cœur de ses priorités, l'appui aux populations les plus vulnérables au travers de sa politique d'Aide Publique au Développement qui cible les pays les plus fragiles.

Au sein des enceintes internationales, là où les décisions stratégiques se prennent et où la Principauté est présente, la défense des droits de l'Homme et des principes fondamentaux demeure privilégiée.

Dans ses relations avec des partenaires mondiaux, la Principauté se veut un interlocuteur sur lequel on peut compter, tout particulièrement pour soutenir des actions de solidarité internationale, sur le plan humanitaire ou environnemental. L'ensemble de ces actions contribue à la souveraineté et au rayonnement de la Principauté.

Afin de créer de nouvelles perspectives dans ses échanges économiques et commerciaux, la Principauté s'affirme comme un État stable et paisible mais aussi comme un partenaire sûr et réactif dans un environnement international marqué par des inégalités de richesse qui se creusent.

Parce que désormais les enjeux nationaux et internationaux sont imbriqués, les évolutions de la politique extérieure de la Principauté sont ici développées en appui à la politique de paix, de solidarité et de sauvegarde de l'environnement de S.A.S. le Prince Souverain.

LA PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DE MONACO

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, la Principauté, tout au long de l'année 2019, a continué d'établir des relations diplomatiques avec de nouveaux Etats.

1

LE CORPS DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ACCRÉDITÉ À MONACO

Les relations de la Principauté ont continué à se renforcer avec les Puissances étrangères et huit nouveaux Etats ont sollicité l'établissement de relations diplomatiques avec la Principauté de Monaco :

- Par l'accréditation des Ambassadeurs du Liban le 22 janvier, du Bénin le 8 mars et du Niger le 9 octobre 2019.
- Par la signature d'un communiqué conjoint avec le Cambodge, le 11 juillet à Paris, le Nicaragua, le 4 septembre, la Namibie, le 12 septembre, la République de Macédoine du Nord et le Ghana, le 26 septembre 2019 à New York à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'O.N.U.



S. E. M. Neville GERTZE, Représentant permanent de la Namibie auprès des Nations Unies et S. E. Mme Isabelle Picco, Représentant permanent de Monaco auprès des Nations Unies.

Ainsi, Monaco entretient officiellement en 2019 des relations diplomatiques avec 149 pays et 121 Ambassades y sont accréditées, la grande majorité d'entre elles depuis Paris.

En 2019, 20 nouveaux Ambassadeurs ont présenté leurs Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain. Parmi ces nouveaux Ambassadeurs, S.E. Monseigneur Antonio ARCARI, Nonce Apostolique, a présenté ses Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain le 10 septembre 2019, devenant ainsi le quatrième Nonce Apostolique accrédité en Principauté et le nouvel Ambassadeur de France, S.E. M. Laurent STEFANINI, qui a présenté ses Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain le 19 septembre 2019.



S.A.S. le Prince Souverain entouré de S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat, et de S.E. M. Laurent STEFANINI, nouvel Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Française à Monaco.

2

LE CORPS DIPLOMATIQUE DE MONACO ACCRÉDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La Principauté de Monaco est représentée par 16 Ambassadeurs accrédités auprès de 28 Etats.

Le mouvement diplomatique 2019 s'est traduit par la nomination de trois Ambassadeurs :

- **S.E. M. Christophe STEINER**, a été nommé par Ordonnance Souveraine n° 7.220 du 22 novembre 2018, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la République française, et a pris ses fonctions en France à compter du 2 janvier 2019. Il a également été nommé auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en date du 22 février 2019, en qualité de Représentant Personnel de S.A.S. le Prince Souverain auprès du Conseil Permanent de la Francophonie. Par la suite, l'Ambassadeur a été nommé, à compter du 8 mars 2019, en qualité de Délégué de la Principauté de Monaco auprès du Bureau International des Expositions, et à compter du 26 mars 2019 en qualité de Représentant de la Principauté de Monaco auprès d'EUTELSAT.

- **S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI** a été nommée Ambassadeur de Monaco auprès du Royaume de Belgique à compter du 9 décembre 2019 et a présenté ses Lettres de créance au Roi des Belges le 6 février 2020.
- **S.E. M. Frédéric LABARRERE**, Ministre-Conseiller à l'Ambassade de Monaco en France, a pour sa part été nommé Ambassadeur de Monaco en République Fédérale d'Allemagne à compter du 9 Décembre 2019 et a présenté ses Lettres de créance au Président de la République le 7 janvier 2020.

3

LE CORPS CONSULAIRE ÉTRANGER AUTORISÉ EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO

En 2019, six Consuls ont été autorisés à Monaco.

Trois d'entre eux sont des renouvellements :

- **M. Michael PAYNE**, Consul honoraire d'Islande ;
- **M. Manfredi LEFEBRE D'OVIDIO DE CLUNIERES DI BALSORANO**, Consul honoraire d'Equateur ;
- **M. Arda ULUTAS**, Consul Général de Turquie, en poste à Marseille.

Trois postes ont été ouverts pour la première fois en Principauté :

- **M. Philippe BENZIMRA**, Consul honoraire d'Israël à Monaco ;
- **Monsieur Roger SHINE**, Consul honoraire de la Barbade à Monaco ;
- **Monsieur Alain UCARI**, Consul honoraire de la République de Corée à Monaco.

Quatre-vingt-six pays sont officiellement représentés en Principauté par un Consulat en activité au 31 décembre.

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération souhaite saluer ici la mémoire de M. Ali BENNIS, qui occupait les fonctions de Consul honoraire de Sainte-Lucie à Monaco depuis le 2 septembre 2011.

4

LE CORPS CONSULAIRE DE MONACO À L'ÉTRANGER

La politique étrangère de la Principauté en matière consulaire a continué à s'étendre en 2019 avec la nomination de 3 nouveaux Consuls honoraires :

- **M. Benoît JOURDAN**, Consul honoraire de Monaco à Marseille, France ;
- **M. Raul Eduardo CELIS MONTT**, Consul honoraire de Monaco à Valparaiso, Chili.
- **Dr. Patrick MORVAN**, Consul honoraire de Monaco à Port Vila, Vanuatu.

Il convient également de noter l'élévation de deux Consulats au rang de Consulats Généraux :

- **M. Mossadeck BALLY**, Consul Général honoraire de Monaco à Bamako, Mali.
- **M. Bechara K. EL KHOURY**, Consul Général honoraire de Monaco à Beyrouth, Liban.

Au 31 décembre 2019, la Principauté disposait ainsi d'un réseau de 138 Consulats actifs dans 80 pays.

5

LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

La Conférence Diplomatique qui constitue l'un des temps forts de la vie diplomatique de la Principauté s'est tenue du 24 au 26 avril 2019 au Monte Carlo Bay, réunissant durant 3 jours les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger.



©Direction de la Communication/Manuel VITALI

S.E. M. le Ministre d'Etat entouré des Conseillers de Gouvernement-Ministres et des Ambassadeurs de Monaco.

La Conférence a été ouverte par M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, qui a souligné : «*Notre responsabilité première, c'est de représenter S.A.S. le Prince Souverain, de faire connaître et reconnaître la réalité de Monaco au travers de vos contacts avec les Puissances étrangères, loin des clichés qui sont souvent tenaces, et faire valoir notre place dans le concert des nations en soutenant les sujets sur lesquels S.A.S. le Prince Souverain s'engage dans le cadre des enceintes multilatérales.*».

Après un point d'étape sur l'état des négociations entre Monaco et l'Union Européenne, une présentation a été effectuée sur les Objectifs de Développement Durable notamment sur le suivi de l'engagement de la Principauté au regard de l'O.D.D. 14 « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ».

Les sujets d'actualité ont été évoqués durant les sessions, tels les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain à l'étranger, la transition énergétique, les évolutions budgétaires et fiscales, l'extension en mer, les missions du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, la préparation de la Conférence Ministérielle de la Francophonie, l'Expo Dubaï 2020 et le Comité de commémoration du Prince Albert I^{er}.

6

LA RÉUNION CONSULAIRE

Le 20 novembre, à l'issue des festivités de la Fête Nationale, Monsieur Laurent ANSELM, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ouvrait la réunion consulaire en présence des Consuls honoraires et d'Ambassadeurs de Monaco à l'étranger. A l'occasion de sa première intervention depuis sa prise de fonction, il a félicité les membres du Corps diplomatique et consulaire pour les missions menées en parfaite collaboration avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et a souligné le remarquable travail accompli par les Ambassadeurs et les Consuls notamment à l'occasion des Visites Officielles qui se sont déroulées en Principauté et en Asie en 2019.

Puis, M. Guillaume ROSE, Directeur Général du M.E.B., a présenté le nouvel agenda des opérations conjointes menées à l'étranger en soulignant l'importance de l'implication du Corps diplomatique et consulaire dans la réussite de ces événements.

En conclusion de la réunion, S.E. M. Serge TELLE a rappelé que « *Nous sommes au cœur des grands mouvements de ce monde et nous leur apportons des réponses originales. Pour y parvenir nous avons éminemment besoin du Corps diplomatique et Consulaire* ».

7

LA PROMOTION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE LA PRINCIPAUTÉ À L'ÉTRANGER

A Monaco Economic Board (M.E.B.)

Dans le cadre des missions de promotion conjointe de Monaco à l'étranger, le Monaco Economic Board est l'acteur prioritaire de la coordination des entités monégasques qui interviennent dans les autres pays.

Au cours de l'année 2019, 24 opérations à l'étranger ont été organisées par le M.E.B., qui s'est appuyé sur les contacts du Corps diplomatique et consulaire monégasque avec de nouvelles opérations :

- **A New-Delhi** lors de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain ;
- **A Vienne**, lors de la représentation des Musiciens du Prince ;
- **A Vaduz**, au Liechtenstein ;
- **A Bucarest**, là aussi avec le concours du Club des Ambassadeurs de la Destination ;
- **A Shanghai**, sous l'impulsion de l'Ambassadeur de Monaco en Chine faisant suite à la Visite d'Etat de S.E Monsieur le Président de la République Populaire de Chine à Monaco ;
- **A Séoul**, en collaboration avec la Société des Bains de mer.

Il est à relever également que le M.E.B. et la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires collaborent étroitement en Principauté lors d'accueils de délégations étrangères et des déjeuners offerts aux Ambassadeurs après les cérémonies d'accréditation au Palais Princier. Cette mise en relation a permis au M.E.B. de consolider ses contacts avec les représentants économiques des Ambassades étrangères.



Monaco Day à Pékin organisé par l'Ambassade de Monaco en Chine, qui a réuni la Direction du Tourisme et des Congrès, le Monaco Economic Board, ainsi que les représentants de la S.B.M., et des hôtels Fairmont et Métropole, avait pour objectif de promouvoir la Principauté auprès d'un auditoire ciblé.

B Monaco Private Label (M.P.L.)

Monaco Private Label (M.P.L.) a fêté ses dix ans d'existence en 2019.

L'apport de M.P.L. en 2019 pour l'activité internationale se fait notamment au travers du réseau des Consuls honoraires de Monaco à travers le monde.

C Direction du Tourisme et des Congrès (D.T.C.)

La promotion internationale de la Principauté à l'étranger est une part importante de l'activité de la Direction du Tourisme et des Congrès (D.T.C.).

La D.T.C. est représentée à l'étranger par les bureaux de promotion de la Principauté de Monaco, au nombre de 10, qui démarchent parfois plusieurs pays. Deux de ces représentations sont directement gérées par la D.T.C, les huit autres sont des agences privées sous contrat avec l'Administration.

Leur mission est d'animer le marché des professionnels du tourisme afin de créer un engouement pour la destination Monaco et d'accroître le volume de séjours en Principauté. Pour cela ils participent à des salons professionnels, organisent des sessions de formation pour les professionnels et sollicitent la presse afin de générer des articles mettant en avant la Principauté.

La D.T.C. anime par ailleurs directement certains marchés cibles sur lesquels Monaco ne dispose pas de représentation comme le Mexique, les Emirats Arabes Unis, l'Espagne et la France. Certaines de ces opérations, sont co-organisées avec ou reçoivent la participation de représentants diplomatiques de la Principauté, Ambassadeurs ou Consuls.

ACTIVITÉS BILATÉRALES

1

EN EUROPE

A France

Lors de sa prise de fonction en territoire français, S.E. M. Christophe STEINER a présenté ses lettres de créance à S.E. Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française, au cours d'une cérémonie organisée le vendredi 12 avril 2019 au Palais de l'Élysée.



©Présidence de la République française

Le Président français et l'Ambassadeur de Monaco en France.

Cette cérémonie a été suivie d'un entretien privé entre le Président français et l'Ambassadeur.

Le Président français s'est félicité du soutien de S.A.S. le Prince Albert II en faveur du développement durable et S.E. M. Christophe Steiner a assuré le Président français de sa détermination et celle des Autorités monégasques à poursuivre et promouvoir l'excellence de la relation unissant la Principauté de Monaco et la France.

Dans le cadre des relations bilatérales, les contacts avec le Sénat et l'Assemblée Nationale ont permis de continuer à sensibiliser les députés et sénateurs au rôle économique que joue la Principauté dans ses relations avec la France.

L'Ambassadeur a rencontré à sa demande le sénateur M. Gilbert BOUCHET, rapporteur du texte autorisant l'approbation de l'Accord-cadre relatif à la coopération en matière de sécurité et de l'Accord relatif à la coopération en matière de transfusion sanguine, afin de rappeler les enjeux de ces deux textes.

S'agissant de l'Assemblée Nationale, S.E. M. Christophe STEINER a invité le Groupe d'Amitié France-Monaco à la Maison des Océans afin de présenter l'engagement de la Principauté dans la protection des océans et le changement climatique, en mettant en avant les différentes initiatives de S.A.S. le Prince Souverain et de Son Gouvernement dans ce domaine.

Le 18 avril 2019, au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.) à Paris, S.E. M. Christophe STEINER a présenté à S.E. Mme Louise MUSHIKWABO, Secrétaire générale de la Francophonie, la lettre le nommant Représentant Personnel de S.A.S le Prince Souverain auprès du Conseil permanent de la Francophonie. S.E. Mme MUSHIKWABO a indiqué sa volonté de travailler avec Monaco, dans le cadre de la réflexion engagée sur l'avenir de l'O.I.F. et des réformes en cours au sein de l'Organisation.



S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de la Principauté de Monaco en France et S.E. Mme Louise MUSHIKWABO, Secrétaire générale de la Francophonie.

A l'occasion de la 6^{ème} conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui a eu lieu pour la première fois en France, l'Ambassadeur a représenté la Principauté, à Lyon, les 9 et 10 octobre. (cf. page 96)

La deuxième édition du Forum de Paris sur la Paix s'est tenue du 11 au 13 novembre, à la Grande Halle de La Villette, à Paris, S.E. Monsieur Christophe STEINER y a représenté S.A.S. le Prince Souverain.

Créé en 2018 à l'initiative du Président Emmanuel MACRON, dans le cadre des commémorations du centenaire de l'Armistice du premier conflit mondial, le Forum a pour objectif de rassembler les Chefs d'Etat et de Gouvernement, les dirigeants d'organisations internationales, les dirigeants d'O.N.G., et des intellectuels souhaitant œuvrer pour le multilatéralisme au service de la paix. Cent vingt solutions innovantes ont été présentées autour des six grandes thématiques : la paix et la sécurité, le développement, les nouvelles technologies, l'économie inclusive, l'environnement, la culture et l'éducation.

Enfin, le 29 novembre 2019, S.E. M. Christophe STEINER a accueilli à Paris S.A.S. le Prince Souverain et la délégation monégasque à l'occasion de la rencontre entre le Président Emmanuel MACRON et S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, au Palais de l'Élysée.

Au cours de leurs échanges, les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé la profondeur des liens unissant la République Française et la Principauté de Monaco en soulignant l'importance de « *Notre communauté de destin* », forgée tout au long de notre histoire commune. A cette occasion, ils se sont félicités de la coopération constante entre les deux Etats, du développement du bassin d'emploi franco-monégasque et de l'affirmation de grandes ambitions partagées, notamment en matière de protection de l'environnement, de lutte contre le changement climatique, de défense de la biodiversité et de préservation des océans.

Le Président de la République française et S.A.S. le Prince Souverain ont ainsi réaffirmé leur engagement à œuvrer à la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris. Les deux Chefs d'Etat ont également convenu de faire évoluer, au travers d'un groupe de travail, les statuts de la Fondation Albert I^{er}.

S'agissant des questions multilatérales, ils ont évoqué la tenue à Monaco de la C.M.F. au mois d'octobre 2019 (cf. page 105), et marqué leur attachement à l'O.I.F. dans la perspective de son cinquantième anniversaire célébré l'an prochain à Tunis. Cette réunion de travail a enfin permis d'évoquer trois dossiers de coopération d'intérêt partagé entre les deux Etats :

- la négociation d'un Accord d'Association entre Monaco et l'Union européenne ;
- l'évolution de la situation des citoyens français résidant à Monaco depuis plusieurs générations ;
- la situation des salariés français.

Enfin, S.A.S. le Prince Albert II a invité le Président Emmanuel MACRON et son épouse à se rendre en Principauté de Monaco.

■ La Commission de coopération franco-monégasque

La Commission de coopération franco-monégasque s'est réunie à Paris le 1^{er} avril 2019. Instituée sous sa forme actuelle par le Traité de 2002 destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre les deux pays, cette commission a lieu annuellement en alternance à Paris et à Monaco. Elle sert de cadre aux consultations régulières entre les deux pays sur les sujets d'intérêt national dans l'esprit de leur « *communauté de destin* ».

La réunion était co-présidée par S.E. M. Maurice GOURDAULT-MONTAGNE, Secrétaire Général du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco. Elle s'est tenue en présence de S.E. Mme Marine DE CARNÉ-TRÉCESSON, Ambassadrice de France à Monaco, S.E. Mme Sophie THÉVENOUX, Ambassadeur, Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne, S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France et du représentant du Préfet des Alpes-Maritimes.

La délégation monégasque comprenait les membres du Gouvernement Princier et des collaborateurs des Départements concernés. La délégation française était composée de représentants des ministères chargés du suivi des relations franco-monégasques.

L'ordre du jour comportait notamment la question de la négociation en cours d'un éventuel accord d'association entre Monaco et l'Union européenne. Les deux pays ont convenu de la nécessaire prise en compte des spécificités monégasques dans le futur projet d'accord d'association afin de préserver les équilibres internes à la Principauté, de même que leur attachement au respect d'un certain nombre de conventions franco-monégasques utiles à leur étroite coopération. La France a confirmé son plein soutien à Monaco pour la poursuite de ces négociations.

La commission a également pris note des réflexions menées dans le cadre de la commission locale transfrontalière du 11 janvier 2019 pour améliorer la mobilité dans le bassin franco-monégasque, en particulier les avancées du projet de bretelle de Beausoleil et le prochain lancement de groupes de travail sur le logement, le télétravail et les navettes maritimes.

En matière de santé, de sécurité sociale et de droit du travail, la coopération franco-monégasque constitue un enjeu essentiel. La commission a ainsi évoqué la prochaine entrée en vigueur des accords franco-monégasques en matière de coopération sanitaire et de transfusion sanguine. La Principauté de Monaco a par ailleurs proposé que ses services hospitaliers accueillent des internes de médecine suivant le cursus de formation français.

Dans le domaine du droit du travail, deux points ont été plus particulièrement discutés. Le premier vise à réintégrer dans les dispositifs de formation français les demandeurs d'emploi résidant à Monaco. Le second vise à assurer la répartition du financement des mesures de chômage total temporaire permettant aux entreprises monégasques de conserver leur personnel et d'éviter ainsi le licenciement en cas de difficultés temporaires.

La Commission a aussi abordé les conditions de logement des Français de Monaco qui constituent une préoccupation commune.

S'agissant de la sécurité des transports, la commission a notamment discuté de la lutte contre les infractions routières ainsi que de la sécurité du tunnel Rainier III reliant la Principauté à la France, et de la possibilité, pour les titulaires de passeports monégasques, de bénéficier du dispositif de Passage rapide aux Frontières extérieures (Parafe).

En terme d'éducation, la commission a salué les mesures adoptées par la France afin de permettre aux monégasques de ne pas avoir à subir la forte augmentation des droits d'inscription universitaires qui devait leur être appliquée dès la rentrée 2019.

La France et la Principauté de Monaco, unies dans un même attachement aux questions environnementales, ont évoqué la protection des océans et les échéances des négociations internationales sur le climat et la biodiversité.

Elles ont également abordé la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui s'est réunie en octobre 2019 en Principauté et a mis à l'honneur la langue commune.



©Nice-Matin/Arnaud Cohen

Réunion de la Commission de coopération franco-monégasque.

■ La Commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque

La huitième réunion de la commission locale transfrontalière de coopération franco-monégasque s'est tenue le 11 janvier 2019 à Monaco au Ministère d'État.

Créée en 2005, cette commission a lieu annuellement en alternance à Monaco et à Nice. Elle a vocation à traiter les questions de voisinage entre la Principauté de Monaco et les collectivités territoriales des Alpes-Maritimes, notamment en matière d'affaires sociales, de santé, de transport, d'aménagement et d'environnement dans l'esprit de la « communauté de destin » qui unit les deux pays.

Comme à l'accoutumée, la réunion était co-présidée par S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'État, S.E. Mme Marine DE CARNÉ-TRÉCESSON, Ambassadrice de France à Monaco et M. Georges-François LECLERC, Préfet des Alpes-Maritimes.

La délégation monégasque comprenait l'ensemble des membres du Gouvernement Princier et des hauts fonctionnaires des Départements ministériels. La délégation française était composée de représentants de l'Ambassade de France à Monaco, de la Préfecture des Alpes-Maritimes et d'élus du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, de la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que des communes voisines.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, la question de la desserte de Monaco a été abordée ; il s'agit en effet d'une préoccupation centrale pour laquelle les autorités ont examiné ensemble les possibilités d'amélioration. A ce titre, les avancées concernant la réouverture de la bretelle de sortie d'autoroute de Beausoleil ont été évoquées, de même que celles relatives aux aménagements de carrefours sur la moyenne corniche.

Les échanges ont également porté sur des modes de transport alternatifs tels que la création d'une liaison maritime et sur l'amélioration de la coordination des services nationaux de police et de gendarmerie en matière de gestion de la circulation aux heures de pointe.

En outre, la commission a eu des discussions constructives sur le projet d'aménagement de la carrière de la Cruella, sur le logement des actifs ou encore sur la mise en œuvre du télétravail pour les salariés d'entreprises monégasques résidant en France.

A cette occasion, il a été mis en lumière la bonne avancée des aspects techniques de la sécurisation du tunnel Rainier III et les délégations se sont mises d'accord sur l'accélération de sa validation au niveau gouvernemental, pour améliorer la sécurité des voyageurs.

Différents sujets concernant les activités développées par des entreprises de la Principauté sur le territoire français ont également été discutés et il a été convenu d'intégrer l'institut de formation en soins infirmiers de Monaco au sein de ParcoursSup pour l'année 2019-2020.

La commission s'est réjouie de la bonne mise en œuvre du partenariat dans le domaine du numérique signé en 2015 entre la Principauté de Monaco et la Métropole Nice Côte d'Azur et a évoqué les possibilités de mise en œuvre d'autres projets de coopération transfrontalière.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier a présenté l'état d'avancement du projet d'extension en mer dont les travaux initiés en 2016 se poursuivent et devraient être achevés en 2025.



©Direction de la Communication/Manuel VITALI

S.E. M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur de France à Monaco et M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement–Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

B Italie

En matière de diplomatie bilatérale, il est à relever deux dossiers qui ont été traités entre l'Ambassade de Monaco en Italie et les Autorités italiennes, il s'agit de :

- la question du passage automatisé des frontières et de la prise en compte des passeports biométriques monégasques lors des contrôles effectués aux frontières aéroportuaires italiennes extérieures de l'espace Schengen, qui a fait l'objet d'une intervention de l'Ambassade auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Direction de la Police aux frontières chargée d'organiser ces contrôles.
- la seconde réunion bilatérale avec les Autorités italiennes concernant le télétravail. Organisée par S.E.M. Robert FILLON à la demande de M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, elle avait pour objectif de convenir avec les Autorités italiennes d'un cadre adapté aux salariés de la Principauté habitant en Italie.

Le 18 janvier 2019, s'est déroulée la réunion consulaire annuelle à la Résidence de l'Ambassadeur en présence des Consuls honoraires d'Italie, de Croatie, de Roumanie, de Slovénie, de Saint-Marin et de Malte. Lors de cette rencontre a été évoquée notamment la création du Comité de commémoration du Prince Albert 1^{er} et du Comité exécutif « *Albert 1er 2022* ».

S.E.M. Robert FILLON s'est attaché à développer l'animation du Club des "Ambassadeurs de la destination Monaco", nouvelle appellation du Club des "Ambassadeurs du tourisme d'affaires". Son prestigieux Gala annuel a rassemblé à l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo, en février 2019, les Clubs d'Ancône, Florence, Cagliari, Olbia nouvellement créé, Venise, Naples et Turin.



©DR

Gianmarco ALBANI, Responsable du projet « Ambassadeurs de la destination », Fabrice MARQUET, Directeur de Monaco Tech, Alessandro GIUSTI, Consul de Monaco à Florence, S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, et Diego BONAVENTURA, Directeur de la Chambre de Commerce de Monaco.

En avril, à Florence, S.E. M. Robert FILLON et M. Alessandro GIUSTI, Consul de Monaco à Florence, ont rappelé le rôle des *Ambassadeurs de la destination* et le soutien qu'ils doivent apporter à la promotion économique, touristique et culturelle de la destination en soulignant l'importance que revêt le développement des réseaux économiques. La présence du M.E.B. et du Directeur de Monaco Tech, a permis de nouer et d'intensifier les contacts avec la région toscane et des entreprises du secteur des nouvelles technologies. La rencontre du 7 novembre à Turin a rassemblé pour sa part le groupe régional du Piémont qui a assisté à une présentation du M.E.B. en présence d'un groupe d'entrepreneurs monégasques puis à la représentation du spectacle « *la Mégère apprivoisée* » des Ballets de Monte-Carlo.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a apporté son concours aux événements liés aux visites de S.A.S. le Prince Souverain dans les anciens fiefs de la dynastie des Grimaldi en Italie. Il l'a notamment accueilli les 9 et 10 mai en Calabre, lors de son déplacement à San Demetrio Corrone. S.A.S. le Prince Souverain a reçu à cette occasion la citoyenneté d'honneur. A la fin du mois de septembre, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à San Remo pour la visite de « *l'Autel des Grimaldi* », portant les armes de Sa Famille qui l'avait fait édifier.

Enfin, tout au long de l'année, l'Ambassadeur a accompagné S.A.S. le Prince Souverain et Sa Famille en Italie notamment lorsqu'il s'est rendu :

- **à Trieste** pour inaugurer Place de « l'Unità d'Italia » la plaque marquant l'extrémité de la Via Alpina et visiter « l'Area Science Park », campus dédié aux hautes technologies avec un centre de recherches et un incubateur de start-ups.
- **à Cogne**, dans la vallée d'Aoste à l'occasion du 22^{ème} *Gran Paradiso Film Festival*, organisé par la Fondation Grand Paradis dans le Parc national éponyme.
- **à Rome** à l'occasion du Gala organisé par la branche italienne de la Fondation Prince Albert II, au Capitole et de l'inauguration des nouveaux locaux de la Chancellerie.
- lors de la venue de S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre **à Turin** pour la remise du 47^{ème} Prix d'Art contemporain, où était présentée, au Palazzo Reale, une œuvre vidéo « *Love is the Message, The Message is Death* » de l'artiste Arthur Jafa, lauréat de la Fondation Prince Pierre en 2019.

Enfin, en matière multilatérale, l'Ambassade de Monaco en Italie, outre ses activités au sein de la F.A.O. (cf. page 97) a toujours été très active au sein du Groupe des Ambassadeurs francophones à Rome. Cette année, pour la première fois, un « séminaire » a eu lieu à Venise lors de la Semaine de la Francophonie, à l'invitation de l'Université Ca' Foscari. S.E. M. Robert FILLON a présenté l'historique des relations entre la Principauté de Monaco et la Francophonie, en soulignant le rôle et les priorités de notre pays dans sa participation aux travaux menés avec les Etats membres et les Gouvernements « ayant le français en partage ».



Participation de l'Ambassadeur de Monaco en Italie au colloque multidisciplinaire organisé par le Consul honoraire de France à Venise.

C Saint-Siège

S.E. M. Claude GIORDAN a centré les actions de la Mission autour de la Méditerranée. L'Ambassadeur a associé la Principauté à une initiative créée par le Directeur de la revue « *Civiltà Cattolica* », le Père Antonio SPADARO, en participant au séminaire axé sur la citoyenneté dans la fraternité. Ce thème a été le cœur du séminaire « *Être méditerranéen* » qui s'est tenu à Rome. Une réunion d'experts a débattu du thème : « *Y a-t-il une identité méditerranéenne ?* ». L'ambition de la réunion a été celui d'interroger les experts sur les questions qui se posent sur le pourtour du *Mare Nostrum* au regard des pays côtiers, « pour comprendre quelles perspectives surgissent et quelles forces ou problèmes s'opposent à la fraternité », en rappelant « que les trois religions monothéistes se sont développées autour de cette mer ».

S.E. M. GIORDAN s'est également attelé à la mise en place d'un partenariat entre le Centre Scientifique de Monaco et l'Hôpital « *Bambino Gesù* » qui dépend directement du Vatican. Ce partenariat s'est traduit par la signature d'une Convention à Rome, le 26 septembre 2019, lors d'une conférence organisée par ces deux établissements.

Au mois d'octobre, l'Ambassadeur a facilité les contacts entre les Représentants d'une délégation de l'A.M.A.D.E., en visite à Rome, avec le Dicastère « pour le développement humain intégral » qui est l'interlocuteur régulier des organisations œuvrant dans le secteur humanitaire. L'A.M.A.D.E. avait pour objectif le développement de ses contacts en vue de valoriser le partenariat initié avec A.C.A.Y., une structure religieuse travaillant aux Philippines, en France et à terme avec la République Démocratique du Congo.

D Roumanie

Du 11 au 13 septembre 2019, S.E. M. Robert FILLON s'est rendu à Bucarest, pour la réunion du Club des *Ambassadeurs de la Destination Monaco*, au cours de laquelle des présentations économiques des deux pays ont été effectuées par le M.E.B. et la Chambre de commerce de Bucarest. Le Gouvernement roumain était représenté par Mme Paula PIRVANESCU, Secrétaire d'État, marquant ainsi l'importance attachée à cette rencontre par le Gouvernement roumain. A l'issue, les participants ont assisté, dans le cadre du Festival Georges ENESCU, à une représentation de l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo.

E Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne

Les activités diplomatiques de cette Ambassade ont principalement été dédiées à la négociation de l'Accord d'Association entre Monaco et l'U.E., l'Ambassadeur ayant participé et organisé de très nombreuses réunions avec les différents organes européens (cf. page 119).

Ainsi, au début du mois de février, à l'invitation conjointe de M. Juan FERRANDO LOPEZ-AGUILAR, Membre du Parlement européen et de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, les représentants des institutions européennes et du corps diplomatique à Bruxelles ont assisté à une conférence donnée par M. Thomas FOULLERON, Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Palais Princier, intitulée « *La Construction d'une Souveraineté, Monaco dans l'Histoire européenne (XIIIème - XXIème siècle)* ». Durant son intervention, M. FOULLERON est revenu sur les étapes marquantes de l'affirmation de la Principauté de Monaco en tant qu'Etat souverain sur la scène internationale, ce qui a notamment permis de mieux faire connaître les particularismes de la Principauté et de ses institutions.



Conférence de M. FOULLERON au Parlement européen à Bruxelles.

S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu en Belgique, le 19 février. Il y a rencontré M. Jean-Claude JUNCKER, Président de la Commission européenne, et ses collaborateurs. A été abordée l'avancée des négociations, entamées en mars 2015, sur l'Accord d'Association qui offrirait à Monaco un cadre institutionnel stable pour ses relations avec les institutions européennes et les États membres. À cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé toute l'importance qu'il attache à la conclusion d'un Accord équilibré qui respecte à la fois les grands principes de l'Union européenne tout en préservant les intérêts vitaux de Monaco. Plus tard dans la journée, lors d'une réception organisée par l'Ambassadeur, S.A.S. le Prince a également rencontré les membres de l'Association Européenne de Libre-Echange ainsi que les principaux responsables de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. Dans Son discours, S.A.S. le Prince Souverain a notamment souligné : « *Je veux croire que nous parviendrons ensemble à élaborer un Accord d'Association qui respecte les intérêts de chacun. Je souhaite ardemment que la prise en considération des spécificités monégasques permette une association avec l'Union européenne qui a pour devise Unie dans la diversité* ».

Dans le cadre des actions qu'il mène en faveur de l'Environnement, S.A.S. le Prince Souverain est intervenu à la tribune du Palais d'Egmont lors de la Conférence de haut niveau sur le changement climatique et la conservation des Océans, en présence du Premier Ministre belge M. Charles MICHEL. Organisée conjointement par Mme Marie-Christine MARGHEM et M. Philippe DE BACKER, cette conférence s'est articulée autour de trois thématiques : changements climatiques et impact sur la biodiversité des océans, Océans et énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires. A cette occasion, se sont exprimées de nombreuses personnalités dont notamment Mme Brune POIRSON, Secrétaire d'État auprès du Ministre français de la Transition écologique et solidaire, M. Karmenu VELLA, Commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, le Professeur Denis ALLEMAND, Directeur du Centre Scientifique de Monaco.

Lors de Son discours, S.A.S. le Prince Souverain a de nouveau alerté l'auditoire sur les dangers de l'épuisement progressif des ressources terrestres et l'importance grandissante des océans dans ce contexte. Il a rappelé que la mobilisation de chacun permettra de placer les Océans au cœur d'un enjeu collectif, porteur des valeurs de solidarité et de responsabilité.

Dans le cadre des actions de promotion conjointes menées avec le M.E.B., l'Ambassadeur a contribué à l'organisation, le 10 septembre, de la présentation des atouts de l'économie monégasque et de sa place financière au sud de l'Europe. Cette action de promotion a été suivie par une réception offerte par l'Ambassade en présence des représentants du M.E.B., de sociétés du Benelux, M. Michel MIKOLAJCZAK, Consul de Monaco à Liège et M. Guy VAN DOOSSELAERE, Consul général de Monaco à Anvers.

Enfin, en matière de diplomatie bilatérale, S.E. Mme Sophie THEVENOUX a entamé des démarches auprès des trois pays du Benelux afin d'obtenir la confirmation par les Autorités de ces États de la lecture des passeports monégasques aux « *e-gates* » de ces Aéroports de l'espace Schengen.

F Slovénie

Le 20 mars 2019, le Consulat de Monaco en Slovénie a été inauguré à Ljubljana en présence de S.E. M. Robert FILLON. De nombreuses personnalités étaient présentes, notamment M. Aleš CANTARUTTI, Secrétaire d'État au Ministère du Développement économique et de la technologie. Dans son allocution l'Ambassadeur a relevé les nombreux centres d'intérêt communs, politiques, économiques et culturels existant entre les deux Pays, qui seront développés grâce aux actions que mènera le Consulat à Ljubljana.

L'Ambassadeur a accompagné au mois de septembre S.E. M. Bernard FAUTRIER au 4^{ème} Forum stratégique de Bled 2019 dont le thème était cette année « *(Re)sources of (in)stability* ». Le Forum nourrit la réflexion autour des ressources, de leur disponibilité et de leur dispersion régionale, façonnant les relations stratégiques au sein de la communauté internationale. La gestion efficace des ressources stratégiques maintient la stabilité, réduit les risques pour la sécurité et contribue à l'amélioration du niveau de vie, tandis qu'une répartition inégale conduit à l'inégalité et à la concentration des ressources dans les centres de pouvoir. En 2019, la discussion a porté sur le rôle des ressources stratégique sur la paix, le développement durable et le progrès économique.

G Suisse / Représentation permanente auprès de l'office des Nations Unies à Genève

S.E. Mme Carole LANTERI et l'équipe diplomatique de l'Ambassade s'attachent à suivre la situation politique et économique en Suisse et au Liechtenstein et à favoriser le développement des relations bilatérales avec la Principauté. Ce poste diplomatique, a également la charge de représenter la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies, à Genève, et des Organisations internationales y ayant leur siège.

En 2019, l'Ambassadeur a participé et accompagné de représentants monégasques à de nombreuses réunions et conférences, notamment :

- à la **Conférence de S.E. M. Roberto BALZARETTI**, Secrétaire d'Etat suisse en charge des négociations avec l'U.E., le 31 janvier ;
- à la **présentation du Swiss E-Prix à Berne**, le 22 juin ;
- à la **Journée annuelle de la Banque privée à Lucerne**, le 6 mai ;
- à l'**allocution aux Représentants du corps diplomatique en Suisse** du Président de l'Inde, S.E. M. Shri RAM NATH KOVIND lors de sa Visite officielle ;
- à la **présentation de l'évaluation du secteur financier suisse par le Fonds monétaire international**, le 20 septembre.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a suivi le mécanisme mis en place avec les services cantonaux de la circulation et de la navigation de Genève et autres Cantons suisses relatifs aux immatriculations de véhicules suisses à Monaco et monégasques en Suisse. Ce mécanisme a été mis en place depuis 2017 et donne entière satisfaction aux deux parties.

De même, des démarches ont été entamées auprès des autorités fédérales suisses afin que les ressortissants monégasques puissent bénéficier de l'accès automatisé de contrôle des passeports à l'entrée ainsi qu'à la sortie du territoire suisse.

Cette Ambassade a été amenée également à suivre l'évolution des relations entre la Suisse et l'U.E. ainsi que les relations entre ce pays et la Grande-Bretagne depuis l'ouverture des consultations en vue du Brexit, ces dernières ayant mené à la conclusion de plusieurs accords sectoriels, dans le cadre de la stratégie « *mind the gap* », visant à assurer la continuité de la relation et de la coopération entre les deux pays une fois le Brexit intervenu.

Enfin, il est à relever que le M.E.B. et l'A.M.A.F. ont organisé en coopération avec l'Ambassade et les Consuls en Suisse et au Liechtenstein, trois manifestations conjointes en 2019 visant à la promotion économique de la place financière de Monaco, à Genève, Zurich et Vaduz.

Le 29 avril 2019, en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, des représentants de l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (F.I.N.M.A.) ont signé avec le Directeur par intérim du S.I.C.C.F.I.N. un protocole d'entente réciproque destiné à permettre à ces deux autorités de coopérer dans l'exécution de leurs missions respectives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT).

L'objectif de ce protocole est de permettre et faciliter l'échange transfrontalier d'informations en matière de supervision bancaire entre la F.I.N.M.A. et le S.I.C.C.F.I.N. en ce qui concerne les différentes sociétés implantées en Suisse ou dans la Principauté, qui appartiennent à un même groupe.

Ce protocole prévoit aussi la possibilité pour les agents de la F.I.N.M.A. et du S.I.C.C.F.I.N. lorsqu'une société mère est établie en Suisse ou à Monaco, de réaliser des contrôles sur place, de ses filiales ou succursales implantées dans l'autre pays.

Le 11 décembre, le Directeur du S.I.C.C.F.I.N. accompagné de trois responsables de pôles (juridique et international, supervision, enquêtes) s'est rendu à Berne (Suisse) aux sièges de la F.I.N.M.A. et du Money Laundering Reporting Office (M.R.O.S.), la Cellule de Renseignement Financier helvétique. Lors de ce déplacement, des réunions de travail fructueuses ont eu lieu avec les responsables de ces autorités et leurs collaborateurs.

H Liechtenstein

S.E. Mme Carole LANTERI a participé le 10 janvier en 2019 à la cérémonie des vœux au cours de laquelle la Famille Princière de Liechtenstein reçoit le corps diplomatique. Cette année, la cérémonie a revêtu un caractère particulier, la Principauté de Liechtenstein fêtant ses 300 ans d'existence. Ce fut l'occasion de rappeler au corps diplomatique son dynamisme économique, étant considéré comme l'un des pays les plus performants d'Europe, avec un taux de chômage très faible et un taux d'endettement extrêmement bas.

Pour la première fois cette année, l'Ambassadeur a aidé le M.E.B. et l'A.M.A.F., en coopération avec le réseau consulaire au Liechtenstein, à organiser une opération de promotion économique et financière, le 2 octobre à Vaduz.

I Grande Bretagne et Irlande du Nord

L'activité de l'Ambassade de Monaco à Londres a été marquée par l'incertitude politique qui a prévalu durant l'année 2019 au Royaume-Uni au regard des négociations du Brexit.

Dans ce contexte, S.E. Mme Evelyne GENTA a pu constater une très nette augmentation des échanges diplomatiques entre l'Ambassade et le Foreign and Commonwealth Office. En effet, les Autorités britanniques ont sollicité à de nombreuses reprises l'Ambassade afin que cette dernière apporte des clarifications sur les accords internationaux adoptés par la Principauté et sur les particularités de l'Accord de Voisinage liant Monaco à la France. Les Autorités britanniques entendaient s'informer sur la protection des droits de leurs ressortissants vivant à Monaco.

S'agissant des ressortissants monégasques, l'Ambassade est demeurée à l'écoute de ceux désireux de se rendre en Grande-Bretagne et s'est attachée à répondre aux nombreuses sollicitations qui en découlent. C'est ainsi, qu'elle a continué à observer, par exemple, l'attrait des jeunes monégasques souhaitant bénéficier de l'Accord Youth Mobility Scheme. Elle a ainsi apporté son concours à plusieurs d'entre eux pour les guider dans la procédure de demande de visa, la préparation de leur arrivée et leur installation au Royaume-Uni.

Puis au cours de l'année, S.E. Mme Evelyne GENTA a grandement contribué aux déplacements de S.A.S. le Prince Souverain en Grande Bretagne, dont notamment :

- **A Ardingly college**, établissement d'enseignement privé basé au sud de Londres, où un groupe d'élève a développé et construit une voiture solaire à l'aide de fonds accordés par la Fondation Prince Albert II de Monaco. Lors de cette visite, S.A.S. le Prince Souverain a participé à un dîner organisé par le Scott Polar Institute de Cambridge dont Il est le parrain.
- **A la 30^{ème} édition des Autosport Awards** pour la remise d'un prix spécial célébrant le 90^{ème} anniversaire du Grand Prix de Monaco.

Par ailleurs, le rayonnement économique de Monaco en Grande-Bretagne ne s'est pas démenti en 2019. L'Ambassade a enregistré un regain d'intérêt de la part d'entreprises britanniques de services afin de prendre connaissance de l'offre de la Principauté. Ainsi, l'Ambassadeur a continué à apporter son soutien aux initiatives du M.E.B. et de l'A.M.A.F. lors des quatre événements de promotion et networking qui ont eu lieu à l'Ambassade. Chaque rencontre a réuni de 20 à 35 professionnels du secteur de la finance et permis de communiquer sur l'attrait de la Principauté et de sa place financière.

L'Ambassade a également soutenu et participé à de nombreuses actions en matière culturelle se déroulant à Londres, dont on peut retenir :

- **la contribution aux événements organisés par l'Ambassade de France à Londres**, durant la semaine de la francophonie, notamment dans le cadre de la finale nationale du concours de débat en langue française de lycéens britanniques et à la participation de S.E. Mme Evelyne GENTA à l'enregistrement de la série de vidéos proposées aux Ambassadeurs Francophones au cours de laquelle elle a lu un extrait de l'ouvrage du Prince Albert 1^{er}, « *La carrière d'un navigateur* » ;
- **l'aide à l'organisation par la Fondation Prince Pierre de Monaco d'une conférence en partenariat avec l'Institut Français de Londres**, intitulée « *Nouvelles expérimentations dans l'art et la technologie* » donnée par M. Hans-Ulrich OBRIST, Directeur artistique de la Serpentine Gallery, qui a exposé ses vues sur le futur de la technologie et notamment l'intelligence artificielle ;
- **le soutien de la tournée des Petits Chanteurs de Monaco en Grande Bretagne lors des concerts à Londres**, à la Chapelle Royale de St. Peter-Ad-Vincula de la Tour et à l'Eglise Helvétique où l'Ambassade a donné une réception après le concert.



S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni et les Petits Chanteurs de Monaco.

Par ailleurs, S.E. Mme Evelyne GENTA a apporté son concours à plusieurs événements de charité dont le gala musical donné au Château de Windsor dans le cadre de la « *More Music Campaign* » et lors d'une levée de fonds organisée à Clarence House en présence de S.A.R. le Prince de Galles au profit de l'association Friends of Conservation. L'Ambassadeur a également organisé un gala de charité à Monaco en faveur de l'E.O.R.T.C., l'organisation européenne indépendante de recherche contre le cancer dont S.A.S le Prince Albert II est le Président d'honneur.

L'Ambassadeur a également assisté au départ depuis Plymouth, à bord du Malizia II, de Mlle Greta THUNBERG sur le voilier barré pour l'occasion par M. Pierre CASIRAGHI, pour se rendre à New York afin de participer au Sommet Action Climat qui s'est tenue au siège de l'O.N.U.

S.E. Mme Evelyne Genta s'est entretenue à plusieurs reprises avec S.A.R. le Prince Charles qui lui a fait part de son intérêt pour les activités de la F.P.A.II et de son souhait de visiter la Principauté à l'occasion d'un événement environnemental.

En fin d'année, S.E. Mme Evelyne GENTA a été invitée à la table de la Famille Royale lors du Dîner annuel offert par S.M. la Reine Elisabeth II au Corps diplomatique étranger où à cette occasion elle a pu à nouveau mettre en avant les nombreuses actions de la Fondation et du Gouvernement Princier en faveur de l'environnement.

Enfin, l'Ambassadeur a contribué au renforcement des relations diplomatiques bilatérales de la Principauté avec la communauté internationale, et plus particulièrement cette année à l'occasion des élections du Conseil de l'Organisation Maritime International pour lesquelles de nombreuses Ambassades ont sollicité le soutien de Monaco. S.E. Mme Evelyne GENTA a ainsi rencontré l'Ambassadeur de la République de Singapour qui partage avec la Principauté des sujets d'intérêt commun en matière de transition numérique, ainsi que l'Ambassadeur des Emirats Arabes Unis qui l'a assuré du soutien que son pays apportera au Pavillon de Monaco à l'occasion de l'Exposition universelle Dubaï 2020.

J Portugal

Au cours de l'année 2019, S.E. M. Henrique MASCARENHAS DE POLIGNAC DE BARROS a apporté un soutien majeur à l'organisation du 42ème Congrès de la C.I.E.S.M. qui s'est déroulé du 7 au 11 octobre à Estoril (cf page 134).



S.A.S. le Prince Albert II et S.E. Marcelo REBELO DE SOUSA, Président de la République, ont inauguré le Congrès, au Centre des Congrès d'Estoril. A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a prononcé le discours d'ouverture au cours duquel Il a remercié le Président de la République pour le soutien apporté par ses Autorités et les entités portugaises à l'organisation de la 42^{ème} édition de cette importante rencontre scientifique dédiée à la mer et aux océans en soulignant le rôle essentiel tenu par le Portugal dans l'exploration maritime grâce à la vision du Roi Henri le Navigateur, marquant un tournant dans l'histoire de l'Humanité. A la suite, un déjeuner officiel a été offert au Palais Seixas par le Maire de Cascais M. Carlos CARREIRAS, en présence de hautes personnalités de l'État portugais.



©Eric MATHON / Palais Princier

S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion du discours d'ouverture du Congrès de la C.I.E.S.M.

A Lisbonne le 10 octobre, S.A.S. le Prince Souverain a présidé la réunion de synthèse des travaux du Congrès, au Palais de la Citadelle. Il s'est rendu à l'Oceanorio de Lisbonne où Il a été reçu par M. Tiago PITTA E CUNHA, C.E.O. de la Fondation Oceano Azu. Au cours de la visite, ce dernier Lui a présenté les missions de recherches et les collaborations développées avec de nombreuses institutions en vue de promouvoir la durabilité des océans, en soutenant la recherche scientifique et les projets de conservation de la biodiversité marine. S.A.S. le Prince Souverain a clôturé le Congrès, visité l'exposition consacrée à la Circumnavigation de Magellan et pris part à une réception au Forte da Cruz, à laquelle étaient invitées de nombreuses personnalités portugaises dont l'Amiral SILVA RIBEIRO, Chef d'État-Major.

En parallèle, l'Ambassadeur a représenté la Principauté de Monaco lors d'événements prestigieux liés à la problématique des Océans, tels que :

- **le Lisbon Oceans Meeting**, en présence de la Ministre portugaise de la Mer Mme Ana Paula VITORINO, au cours duquel l'Ambassadeur a présenté la position de Monaco sur les Océans et le droit de la Mer, cette Conférence ministérielle internationale, devant préparer la Conférence Océan de l'O.N.U. prévue en juin 2020 au Portugal ;
- **l'European Maritime Day**, consacré à l'entrepreneuriat bleu, la recherche et l'innovation, conférence co-organisée par la Commission européenne, le Ministère portugais de la Mer et la Mairie de Lisbonne ;

- en qualité d'invité d'honneur par la société Price Waterhouse Cooper Portugal (PwC) en partenariat avec l'association Forum Oceano à la **présentation de la 9^{ème} édition de l'étude HELM, Baromètre PwC de l'économie bleue et la 4^{ème} édition de « Circumnavigation : HELM World »**, au Pavillon de la Connaissance, à Lisbonne dont le thème était « l'importance de la géostratégie maritime » ;
- **au sommet The Explorers Club's Global Exploration Summit (GLEX)**, rassemblant les principaux explorateurs mondiaux, autour du thème de l'importance de la recherche scientifique associée aux nouvelles technologies permettant de propulser le monde vers une nouvelle frontière de l'exploration.

Durant l'année, l'Ambassadeur a également assisté à de nombreuses manifestations culturelles lui permettant de rappeler lors de chacune d'elles l'importance de la culture en Principauté. Aux côtés du Président de la République, Marcelo REBELO DE SOUSA et de Philippe STARCK, designer français, l'Ambassadeur a notamment assisté au lancement au Musée National d'Art Ancien du programme proposant à 12 personnalités internationales la sélection de 12 œuvres de la collection du Musée, afin de définir des itinéraires proposés aux visiteurs.

Enfin, l'Ambassadeur a établi les premiers contacts entre S.E. M. Robert FILLON, le Musée de la Marine, l'Etat-Major de la Marine Portugaise afin d'entamer une collaboration avec les principales Autorités portugaises en vue de l'organisation de la Commémoration du Centenaire du Prince Albert 1^{er}.

K Espagne

Tout au long de l'année 2019, l'Ambassade a maintenu des contacts très étroits avec le Gouvernement espagnol en vue de l'aboutissement de la négociation relative au projet d'Accord fiscal entre la Principauté de Monaco et l'Espagne. Ainsi, la signature de l'Accord a été validée, le 26 avril 2019, lors du Conseil des Ministres. A partir de cette date, S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN s'est entretenu à plusieurs reprises avec les Autorités afin de déterminer une date pouvant convenir aux deux Parties, en vue de la signature officielle de l'Accord. Toutefois, le contexte politique espagnol, en 2019, n'a pas permis de trouver une date.

L'Ambassade a continué d'apporter son soutien aux opérations de promotion conjointes notamment à l'occasion de la Conférence organisée par la Fondation Prince Pierre qui s'est tenue le 25 mars 2019 à l'Auditorium du Prado et à la Fondation Prince Albert II qui a réuni, à Madrid au mois de juin, l'Assemblée Générale de ses branches à l'étranger.

Au niveau multilatéral, S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN a participé, en sa qualité de Représentant de Monaco auprès des organisations basées en Espagne, aux réunions de :

- **L'Union pour la Méditerranée** et la Fondation Anna LINDH à Barcelone ;
- **L'Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme**, à Saint-Pétersbourg,
- **Du Forum « Peace with no borders »** organisé à Madrid par la Communauté de Sant' Egidio.

S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN a accueilli S.A.S. le Prince Souverain, du 1^{er} au 3 décembre à Madrid, venu participer à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (cf. page 131).

Le 2 décembre, durant la table ronde de haut niveau réunissant les Chefs d'Etat et de gouvernement, S.A.S. le Prince Albert II a souligné les actions engagées par Son pays dans le cadre de Sa politique environnementale menée en Principauté et l'adhésion de Monaco à l'Alliance pour l'ambition climatique lancée par le Président chilien. En fin de journée, S.A.S. le Prince Albert II s'est rendu à la réception offerte par Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne au Palais Royal.

A l'occasion de l'événement de haut niveau de la Présidence chilienne sur les Océans, S.A.S. le Prince Albert Souverain a rencontré en parallèle des sessions M. Pedro SANCHEZ, Président du Gouvernement espagnol, Mme Carolina SCHMIDT, Ministre de l'Environnement du Chili et Présidente de la Conférence ainsi que M. Andres COUVE, Ministre chilien des Sciences et de l'Innovation.



S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, lors de son intervention au segment de haut niveau de la COP 25.

L Allemagne

En 2019, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli régulièrement par S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI dans le cadre du développement des activités de Sa Fondation dans ce pays. Ces déplacements Lui ont permis de réaffirmer l'engagement de la Principauté dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement. Des partenariats et des actions de coopération ont été mis en œuvre entre Sa Fondation et le Centre de recherche océanographique Geomar de Kiel ainsi que la Deutsche Meeresstiftung à Hambourg.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée la célébration du 10^{ème} anniversaire de la branche allemande de la Fondation à Potsdam, en présence de S.A.S. le Prince Souverain. De hautes personnalités allemandes, notamment de nombreux entrepreneurs et investisseurs, sont venus assister au symposium au Hasso-Plattner-Institut et au dîner au Musée Barberini à Potsdam. Le Président de la branche allemande, le Dr. Bernd KUNTH cessera ses fonctions au sein de la Fondation à la fin de l'année et l'actuel Consul de Monaco à Munich, Dr. Alexander LIEGL lui succèdera.

Parmi les autres déplacements de S.A.S. le Prince Souverain en Allemagne, on peut citer :

- **le Salon Boat 2019 à Düsseldorf**, en janvier, où Il a rencontré le Ministre-président du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. Armin LASCHET. Puis, le contrat de partenariat a été renouvelé pour trois ans entre la F.P.A.II et la German Ocean Foundation suivi par la remise des prix de l'Ocean Tribute Award. Il s'est rendu également dans les locaux du Consulat de Monaco pour y rencontrer le nouveau Consul, M. Bernhard STEMPFLE ;
- à Dresde, en février 2019, Il a été invité au **15^{ème} Bal de l'opéra Semper** qui Lui a décerné l'Ordre de Saint-Georges du Bal de l'opéra, insigne remis par Mme Ursula VON DER LEYEN, Ministre fédérale de la Défense, en récompense de Son grand engagement dans les domaines de l'environnement et du sport. Un entretien informel avec M. Jens SPAHN, Ministre fédéral de la Santé, a également eu lieu en marge de ces festivités.



Barbara ZUMBAUM, Consul honoraire de Monaco à Potsdam ; S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Ambassadeur de Monaco en Allemagne ; Lorenzo RAVANO, Ministre-Conseiller près l'Ambassade de Monaco en Allemagne ; Cecilia BARTOLI et Jean-Louis GRINDA, Directeur de l'Opéra.

La venue de Cecilia BARTOLI et des musiciens du Prince au Prinzregententheater de Munich a été l'occasion au mois de mai pour l'Ambassadeur d'organiser un événement en collaboration avec la Direction du Tourisme et des Congrès et son bureau de représentation en Allemagne. Une réception a été offerte à la fin du concert, réunissant des personnalités munichoises et des professionnels du tourisme de la région.

Dans le cadre de leur tournée dédiée à la musique du XVIII^e siècle, Cecilia BARTOLI et les Musiciens du Prince ont donné un concert à guichets fermés, sous la direction musicale du Maestro Gianluca CAPUANO, à la Philharmonie de Berlin, le 25 novembre. A cette occasion, une cinquantaine d'invités ont ovationné cette exceptionnelle représentation à l'issue de laquelle une réception a été offerte par l'Ambassade.

Dans son discours, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, a rappelé que « depuis plus d'un siècle, la Principauté de Monaco participe à l'écriture des pages les plus illustres de l'histoire de l'art et de la musique, et représente aujourd'hui un lieu de création et d'expression en plein essor. Ce soir, grâce au talent de Cécilia BARTOLI et des Musiciens du Prince la Principauté rayonne de façon éclatante dans le monde de la musique ».

M Pologne

En Pologne, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a continué à centrer ses activités sur la diplomatie bilatérale et le renforcement des liens économiques entre Monaco et ce pays.

Ainsi, faisant suite à l'organisation par l'Ambassade de Monaco en Pologne d'un « Monaco Day in Warsaw » en octobre 2018 en collaboration avec le M.E.B., l'Ambassadeur a souhaité, en 2019, fédérer les acteurs de la place et s'appuyer sur leur expertise afin d'accueillir une délégation d'entrepreneurs polonais et la Coalition polonaise pour l'Innovation, accompagnés par le Consul de Monaco en Pologne M. Tomasz WARDYNSKI. L'objectif de cette opération était de promouvoir l'image d'une Principauté, pôle d'excellence en matière de tourisme, d'économie et d'environnement. En collaboration avec le M.E.B., l'Ambassade a réuni les différents acteurs monégasques, Monaco Tech, la Délégation interministérielle pour la transition numérique, la Direction de l'environnement, celle du tourisme pour le volet tourisme durable. Côté polonais, ce fut la « Coalition polonaise pour l'Innovation » qui a rassemblé les entreprises et les institutionnels désirant participer à la mission en Principauté. Ainsi, a pu être organisé le « Polish Day » à Monaco, les 6 et 7 mai 2019.



Monaco Day in Warsaw.

Durant ces deux jours, les échanges ont porté sur l'économie monégasque, la transition énergétique, le développement de la « Smart City », et les nouvelles technologies financières. La mission s'est conclue par la visite du Centre scientifique de Monaco.

Enfin, l'Ambassade a assisté aux réunions de la Fondation Auschwitz-Birkenau, dont la dernière a donné lieu à l'inauguration de la première baraque entièrement restaurée du Camp de Birkenau. Cette campagne de restauration a été menée en vue de la célébration du 75^{ème} anniversaire de la libération du camp qui se déroulera, le 27 janvier 2020, en présence d'une délégation monégasque.

N Autriche

Vienne étant le siège de nombreuses Organisations internationales, les activités de S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI en Autriche sont principalement dédiées à la diplomatie multilatérale. En 2019, il est toutefois à noter la tenue de deux événements liés à la diplomatie bilatérale, l'un économique et l'autre culturel.



©DR

Lorenzo RAVANO, Premier Conseiller près l'Ambassade de Monaco en Autriche ; Cecilia BARTOLI ; S.E. Mme BERRO-AMADEI, Ambassadeur de Monaco en Autriche ; Christian DORDA, Consul honoraire de Monaco en Autriche et Guillaume ROSE, Directeur général exécutif du M.E.B.

L'Ambassadeur, le M.E.B. et les représentants de la Direction du Tourisme et des Congrès, ont organisé une opération de promotion conjointe, à l'occasion de la tournée européenne de Cecilia BARTOLI et des Musiciens du Prince qui ont donné une représentation le 13 mai au prestigieux Musikverein de Vienne. L'Ambassade a apporté un soutien logistique et l'appui de son réseau sur place pour faciliter les rencontres économiques et donner davantage de relief à cette opération, en couplant culture, économie et tourisme. Elle a également favorisé le rapprochement entre la Chambre de Commerce d'Autriche (W.K.O.) et le M.E.B. L'opération s'est ainsi articulée autour de deux volets.

Le premier volet économique s'est déroulé au sein des locaux de la W.K.O. réunissant les acteurs monégasques et viennois autour de présentations de secteurs phares de la Principauté en matière économique, environnementale et touristique sur le thème : « *Monaco, un pays responsable, dynamique et tourné vers l'avenir* ». A la suite, des rencontres « B to B » ont été organisées entre des entreprises monégasques et autrichiennes par le M.E.B. La synergie entre les Chambres de commerce a donné lieu à l'élaboration d'un projet d'opération retour en Principauté en mars 2020 sous l'égide de l'Ambassade d'Autriche à Monaco. Le second volet culturel de cette mission a consisté en l'organisation d'une réception offerte, à l'issue de la représentation, par S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, en l'honneur de Mme Cecilia BARTOLI et des Musiciens du Prince à laquelle ont assisté une centaine de personnalités viennoises.

L'Ambassadeur a accueilli S.A.S. le Prince Albert II dans le cadre d'une visite à Vienne où il était l'invité d'honneur de la soirée « *Flame of Peace* » organisée par le Comte et la Comtesse SANDOR HABSBURG-LOTHRINGEN. Au cours de cette soirée, le Prince Souverain s'est vu décerner le trophée éponyme pour son engagement dans le domaine de l'environnement.

O Russie

Plusieurs opérations ont eu lieu tout au long de ce dernier exercice lequel a été particulièrement bénéfique au renforcement de la coopération bilatérale entre Monaco et la Russie dans les domaines de l'économie et de la culture. S.E. Mme Mireille PЕТТІТІ s'est également attachée au développement des actions de promotion dans différentes régions russes.

Sur le plan de la coopération culturelle, l'année a été marquée par la visite de S.A.S. le Prince Souverain à Moscou à l'occasion du vernissage de l'exposition d'Olivier JUDE à la Fondation Ekaterina. Il s'agissait d'une exposition de photographies sous-marines visant à promouvoir, sous un angle artistique, la préservation de la biodiversité marine. L'événement a rassemblé nombre de personnalités politiques russes de haut niveau dont la Vice-Premier Ministre – Olga GOLODETS, le Représentant Spécial du Président Fédéral pour la Coopération Culturelle Internationale, M. Mikhaïl SHVYDKOY et le Vice-Ministre des Affaires Etrangères en charge des relations avec la Principauté, M. Alexandre GROUSHKO.

Par ailleurs, a eu lieu la tournée russe de l'exposition « *Monaco, histoires d'artistes* », entreprise par les artistes-peintres monégasques Claude ROSTICHER et Gérard PЕТТІТІ. Cette exposition itinérante a été présentée dans plusieurs musées russes dont le Musée des Arts Modernes de Moscou en juillet et en août, le Musée régional des Beaux-Arts de Rostov en septembre, et s'est terminée au Centre Spirituel et Culturel Orthodoxe russe de Paris au mois d'octobre. Elle a été l'occasion de promouvoir une facette plus contemporaine de la création artistique monégasque et s'est avérée être un excellent vecteur relationnel permettant de rassembler plusieurs personnalités politiques russes, au niveau fédéral et régional, à l'occasion des vernissages.



Inauguration de l'exposition au Musée des Arts Modernes de Moscou, en présence de l'Ambassadeur et des artistes-peintres monégasques.

Dans le domaine de l'économie, trois opérations ont contribué au renforcement de la coopération bilatérale. Une première opération a vu l'accueil à Monaco, au mois de mars, d'une délégation d'hommes d'affaires adhérents de l'organisation *Delovaya Rossia*, qui a donné lieu à la présentation de l'économie de la Principauté et à des échanges avec les entrepreneurs monégasques.

Cette opération a permis de préparer la participation, au mois de juin, des représentants du M.E.B. qui ont accompagné l'Ambassadeur au Forum Economique International de Saint-Pétersbourg. Cette manifestation de premier plan rassemble les plus grands acteurs de la politique et de l'économie internationales. Dans le cadre du Forum, un dîner de travail a été offert par l'Ambassadeur à une trentaine de convives de haut niveau. Au cours du dîner les représentants du M.E.B. ont détaillé les spécificités de l'économie monégasque ainsi que les diverses opportunités d'investissement en Principauté.

Au mois de novembre, a eu lieu pour la première fois une mission économique dans la région de Rostov. Pour cette mission le M.E.B. a réuni douze sociétés et entités monégasques et la branche régionale de la Chambre russe du Commerce et de l'Industrie. La mission a été ponctuée par plusieurs événements qui ont compté plus de 70 entretiens d'affaires et s'est clôturée par un déjeuner de travail. A l'issue de cette première édition, un Mémoire d'entente a été signé entre le M.E.B. et la Chambre de Commerce régionale.



©DR

Réception diplomatique à Moscou organisée par S.E. Mme Mireille PETITTI, Ambassadeur de la Principauté de Monaco auprès de la Fédération de Russie.

P Albanie

A l'invitation de S.A.S. le Prince Albert II, S.E. M. Edi RAMA, Premier Ministre d'Albanie, a effectué une visite officielle de deux jours en Principauté de Monaco, les 9 et 10 avril accompagné par une délégation composée notamment de M. Blendi KLOSI, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, M. Etjen XHAFAJ, Vice-Ministre Europe et Affaires Etrangères, S.E. M. Dritan TOLA, Ambassadeur d'Albanie à Monaco et M. Sokol NANO, Directeur de l'Agence du développement et de l'investissement.

La Visite officielle du Premier Ministre faisait suite à la signature d'un accord intervenu lors de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain en Albanie au mois d'octobre 2018 où il avait été convenu qu'une visite en Principauté serait consacrée à des rencontres avec le monde économique monégasque.

Ainsi, à la suite de l'Audience accordée par S.A.S. le Prince Souverain à S.E. M. Edi RAMA et du Déjeuner officiel, ce dernier a participé aux présentations économiques organisées par le M.E.B. au Yacht Club de Monaco. Les présentations ont porté sur les principaux secteurs d'activités de la Principauté dont le yachting et le tourisme.

Puis le 16 octobre, à l'invitation de S.A.S. le Prince Albert II, S.E. M. Ilir META, Président de la République d'Albanie, a effectué une Visite officielle d'une journée en Principauté. A cette occasion, le Président était accompagné de S.A.R. le Prince LEKA II d'Albanie et de son épouse.

Cette visite, placée sous l'angle de la coopération environnementale et scientifique, a permis lors de l'audience entre S.A.S. le Prince Souverain et S.E. M. Ilir META d'évoquer le suivi du second accord signé, lors de la Visite officielle de 2018, détaillant le soutien apporté par la F.P.A. II au développement des aires marines protégées en Albanie au travers du Fonds dédié pour la Méditerranée et d'évoquer de futurs projets environnementaux. A la suite du déjeuner officiel, le Président a été accueilli au Musée Océanographique pour une présentation de ses activités environnementales.



©Direction de la Communication/Manuel VITALI

Dîner à la Résidence de S.E. M. le Ministre d'Etat à l'occasion de la visite officielle du 1^{er} Ministre d'Albanie.

Q Slovaquie

Le 13 octobre, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Bratislava pour soutenir la première édition de la « No Finish Line ».

Le lendemain, S.A.S. le Prince Albert II a été invité par la prestigieuse université slovaque Comenius et a reçu le diplôme de Doctor Honoris Causa pour ses actions menées en faveur de la défense de l'environnement, en présence de MM. Peter PELLEGRINI, Président du Gouvernement slovaque, Ladislav KAMENICKY, Ministre slovaque de l'Economie et des Finances et du Consul honoraire de Monaco en Slovaquie, M. Miroslav VYBOH. Dans l'après-midi, Il a rejoint la faculté de sciences Mlynska DOLINA et participé à une conférence environnementale où Il a échangé avec les étudiants.

2

AUX AMÉRIQUES

A États-Unis d'Amérique

Au cours de l'année 2019, S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a répondu positivement à plusieurs invitations du Département d'État américain. La diplomatie américaine a en effet mis en place récemment une nouvelle initiative, afin de développer des liens bilatéraux et faire découvrir les atouts économiques de certains Etats américains.



©DR

*L'Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis et au Canada réunit son réseau consulaire.
De gauche à droite : Jonathan WARREN (Las Vegas), Doug HECKMAN (Atlanta), Karine MÉDECIN (Conseiller près l'Ambassade de Monaco à Washington), Claire KOENEMAN (Chicago), S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE, Tomas ABREU (Miami), Rebecca RAINEY FOGIEL (Dallas), Jacques BECKER (Vancouver), Raffaella DE LAURENTIIS (Los Angeles), Gildo PASTOR (New York), Thomas HORN (San Francisco), Calvin FAYARD (La Nouvelle Orléans).*

Au mois de février 2019, l'Ambassadeur s'est ainsi rendue durant trois jours dans l'Etat du Mississippi et a rencontré les principaux acteurs locaux dans les domaines économique, politique et scientifique. Elle a ainsi pu échanger avec les représentants de l'University of Southern Mississippi sur le thème de l'océan et avec ceux d'Infinity Science Center sur le futur de l'espace, ces deux thématiques étant suivies par l'Ambassade dans le cadre du développement d'opérations avec les entités monégasques, dont la F.P.A.II. Ces visites ont également donné lieu à des contacts avec le Gouverneur du Mississippi, M. Phil BRYANT et les responsables économiques du Gulf Coast Business Council.

Dans le cadre de l'activité qu'elle développe autour du thème de l'espace, l'Ambassadeur a participé au siège du Congrès des États-Unis, au Forum de la reprise du programme américain d'exploration spatiale habité de la NASA, « Artemis », dont l'objectif est d'amener un équipage sur la Lune en partenariat avec le secteur privé. En lien avec cette activité, l'Ambassade a organisé, lors du 59^{ème} Festival de Télévision de Monte-Carlo, une avant-première mondiale du documentaire APOLLO : Missions to the Moon, pour célébrer le 50^{ème} anniversaire du premier alunissage humain. La présentation du film a été suivie d'un colloque sur le thème de l'exploration spatiale.

En hommage au 90^{ème} anniversaire de la naissance de la Princesse Grace, l'Ambassade a organisé, le 29 octobre, au Théâtre du Motion Picture Association, une projection privée du chef-d'œuvre d'Alfred Hitchcock « *La Main au Collet* », suivie d'une réception.

A cette occasion, le Président de la Fondation Princesse Grace – Etats-Unis, l'Honorable John LEHMAN, s'est exprimé sur l'héritage culturel et philanthropique de la Princesse Grace et a rappelé le travail de qualité poursuivi par la branche américaine de la Fondation dans le domaine de la découverte et du soutien qu'elle apporte aux jeunes talents américains dans le domaine des arts vivants que sont le théâtre, la danse et le cinéma. La Fondation soutient les jeunes artistes au travers de bourses, leur donne la possibilité de suivre des stages, des formations spécialisées et d'être introduits dans les milieux artistiques. Les activités de la Fondation se développent à présent depuis ses nouveaux locaux à Philadelphie, résidence de la famille KELLY, rachetée en 2017 par S.A.S. le Prince Albert II.



L'Hon. John LEHMAN, Président de la Fondation Princesse Grace – USA ; Mme DEDE Lea, Chef des Relations globales gouvernementales de Viacom et S.E. Mme Maguy MACCARIO Doyle, Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis.

Enfin, au mois d'octobre, la ville de Seattle a été choisie par l'Ambassade afin d'organiser la réunion du corps consulaire monégasque aux Etats-Unis et au Canada. La ville a été retenue au regard de sa vitalité économique et de ses actions menées pour la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable. Cette région est un important centre économique mais demeure méconnue malgré son expansion croissante avec les sièges de compagnies telles *Amazon*, *Starbucks*, et *Costco*. Le programme de travail a permis au corps consulaire d'interagir avec des personnalités locales et de rencontrer les représentants d'entités monégasques des Fondations Prince Albert II, Princesse Charlène, et Princesse Grace, du Monaco Private Label et du Monaco Tourist Office. Elle a offert aux participants l'opportunité de s'informer des projets en cours, d'échanger sur leurs activités afin de les inciter à créer des synergies et favoriser leur collaboration dans la réalisation d'opération de promotion conjointes de Monaco aux États-Unis.

Au cours du séjour, les participants ont pu découvrir le Bullitt Center, considéré comme l'immeuble commercial le plus «vert» du monde et rencontrer d'éminents universitaires du « *College of the Environment* » de l'Université de l'État de Washington, spécialisés dans les domaines de l'acidification des océans, de la fonte des glaces et du développement durable.

B Représentation permanente de Monaco auprès de l'ONU à New-York

S.E. Mme Isabelle Picco est amenée à être sollicitée par des Etats désireux d'établir des relations diplomatiques avec la Principauté.

C'est ainsi que le 4 septembre 2019, S.E. Mme Isabelle Picco et S.E. M. Jaime HERMIDA CASTILLO, ont signé les communiqués conjoints par lesquels la Principauté de Monaco et le Nicaragua s'engagent à consolider leurs liens d'amitié et de coopération.

Les deux Etats partagent les mêmes préoccupations quant à l'avenir de la planète et au développement des énergies renouvelables. Actuellement, l'expérience menée par le Nicaragua lui permet de produire plus de 55% de son électricité grâce à l'énergie solaire et éolienne.

Le jeudi 12 septembre 2019, des relations diplomatiques ont été établies avec la Namibie, à la suite de la signature du communiqué conjoint par S.E. M. Neville GERTZE et S.E. Mme Isabelle Picco.

Ce pays d'Afrique australe est très actif dans le cadre de la lutte contre la désertification, au regard de l'avancée du désert du Namib et de la raréfaction de ses ressources en eau potable. Les Autorités du pays se sont engagées dans le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, la Principauté soutient la Namibie au travers de l'Organisation Mondiale de la Santé dans sa lutte pour l'éradication du paludisme.

C Canada

Les actions de S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE, au Canada, en 2019, se sont concentrées sur la thématique de l'environnement.

C'est ainsi qu'elle a participé avec le Dr Diane VACHON, Consul Général honoraire de Monaco au Canada, à l'organisation de la visite de S.A.S. le Prince Albert II au Canada du 4 au 7 mars 2019 dans le cadre des actions menées par Sa Fondation. Après Québec, le 5 mars, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à Montréal afin de rencontrer les administrateurs de la branche canadienne de sa Fondation et participer aux discussions du projet « *Belugas* ». L'après-midi, S.A.S. le Prince Souverain a rejoint le campus de l'Université de Sherbrooke où Il a reçu le diplôme de Docteur Honoris Causa des mains de M. Pierre COSSETTE, Recteur de l'université.

Puis, l'Ambassadeur a rencontré le 27 mars, à Ottawa, Mme Shannon-Marie SONI, Directrice de la Division des Affaires multilatérales du Service de l'environnement et du changement climatique du Canada. Au cours de la réunion, Mme Shannon-Marie SONI lui a annoncé l'aboutissement de la négociation visant à l'adhésion de la Principauté de Monaco à la « *Charte sur les plastiques dans les océans* » en soutien à l'action du Gouvernement canadien.

Lors de ce déplacement, l'Ambassadeur a également été reçue à la résidence de la Gouverneure générale du Canada, S.E. Mme Julie PAYETTE, pour un déjeuner en présence d'une vingtaine de Chefs de mission féminines accréditées au Canada dans le cadre de la création de l'*Association des Femmes Ambassadeurs*. Cette association vise à créer une dynamique collaborative dans les domaines du développement durable, de l'humanitaire, de l'éducation, de la culture et des sciences, thématiques soutenues par la Principauté au niveau international.

Enfin, le Dr. Diane VACHON, Consul général de Monaco à Montréal, Représentant permanent de Monaco à l'O.A.C.I., et M. Bruno LASSAGNE, Directeur de l'Aviation Civile monégasque ont participé à la 40^{ème} Assemblée de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.) qui se tenait à Montréal du 24 septembre au 4 octobre. (cf. page 113)

Les représentants de la Principauté sont intervenus pour sensibiliser l'Assemblée afin qu'elle prenne des résolutions ambitieuses dans le domaine de la protection de l'environnement, notamment pour l'utilisation de carburants d'aviation alternatifs et poursuive le programme C.O.R.S.I.A. engageant les pays membres de l'O.A.C.I. à réduire et compenser leurs émissions de CO².

3

EN ASIE ET AU PACIFIQUE

A Chine

Évènement majeur de la diplomatie bilatérale monégasque au cours de l'année 2019, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a œuvré à la préparation de la Visite d'Etat du Président Chinois S.E. M. Xi Jinping.

Cette visite confirmée par les autorités chinoises au mois de février 2019 s'inscrivait dans le cadre de l'invitation qu'avait adressée S.A.S. le Prince Souverain à la suite de la Visite d'Etat qu'Il avait effectuée en Chine, au mois de septembre 2018, lors de l'inauguration de l'Exposition à la Cité Interdite à Beijing « *Princes et Princesses de Monaco, une dynastie européenne* ».

Un intense travail diplomatique a permis en collaboration avec les Autorités françaises et la Préfecture des Alpes-Maritimes d'accueillir S.E. M. le Président Xi Jinping accompagné de son épouse Mme PENG Liyuan, Première Dame et une délégation ministérielle composée de 19 personnes, le 24 mars 2019 en Principauté de Monaco, moins de 6 mois après la Visite d'Etat effectuée par S.A.S. le Prince Souverain à Beijing.

A son arrivée, le Président Xi et son épouse ont été accueillis par LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène. Après le passage en revue des troupes dans la Cour d'Honneur du Palais Princier, et l'entretien privé entre le couple Princier et le couple Présidentiel, une réunion bilatérale a été présidée par les deux Chefs d'Etat.



© Eric MATHON Palais Princier

Rencontre entre le Couple Princier et le Couple Présidentiel chinois.

S.A.S. le Prince Souverain a tenu à rappeler à S.E. M. Xi Jinping le caractère historique de cette visite, étant la première Visite d'Etat d'un Président chinois en Principauté en soulignant les excellentes relations bilatérales entretenues entre Son pays et la Chine depuis 1995, date de l'ouverture des relations officielles. Il a ensuite rappelé au Président sa visite à Monaco en 1985, quand il occupait les fonctions de Vice-Maire de la ville de Xiamen et l'a félicité à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Fondation de la République Populaire de Chine.

S.E. M. le Président Xi Jinping a remercié S.A.S. le Prince Souverain pour Son accueil chaleureux et Lui a transmis, au nom des 1,4 milliard de Chinois, les salutations à l'égard des monégasques.

S.A.S. le Prince Albert II a rappelé au Président Xi que dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable ils partageaient des valeurs communes et a tenu à le féliciter pour ses différentes initiatives en faveur de la réduction de la pollution et des investissements effectués dans le domaine des énergies renouvelables. La Chine étant actuellement leader mondial de la production d'énergie solaire.

Le Président chinois s'est félicité de l'organisation des visites d'Etat croisées en l'espace de six mois et a souhaité que cette relation bilatérale se renforce en évoquant la tenue de la deuxième édition de la *China International Importation Exhibition* à laquelle Monaco pourrait participer, soulignant l'importance de cet événement commercial et l'intérêt que la Principauté pourrait en retirer.

S'agissant de la coopération avec Monaco dans le domaine de la protection de l'environnement, le Président a rappelé combien elle était excellente et a ajouté qu'il accorderait plus de facilités à la Fondation du Prince Albert II pour la mise en œuvre de ses projets en Chine. Il a ensuite évoqué l'importance du cadre sur la biodiversité post 2020 et s'est félicité du soutien de Monaco dans ce domaine. Il a ajouté que la Chine s'attache à mettre en œuvre ses engagements dans le cadre des Accords de Paris sur le climat, et qu'en matière de biodiversité, il était personnellement heureux de voir que, grâce au soutien de la F.P.A.II, les populations des tigres de l'Amur et des léopards des neiges, avaient augmenté dans les régions du nord de la Chine. La Chine veut désormais s'attacher à mettre en place un « développement vert » et « bas carbone » basé sur les énergies renouvelables.

S'agissant de l'environnement marin, il a souligné l'expertise de Monaco et l'importance de mener une coopération dans ce domaine.

En parallèle de la visite, l'Ambassadeur s'est attachée à développer des actions concourant au renforcement des relations bilatérales avec la Chine.

L'Ambassadeur a organisé, le 21 juin, une journée à Monaco à l'occasion de la fin de fonction de S.E. M. Jun ZHAI, Ambassadeur de Chine à Monaco. L'Ambassadeur a été invité à un déjeuner diplomatique puis il a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain.

L'Ambassade a, par la suite, organisé dans le cadre du Monaco Yacht Show, la 7^{ème} édition de la *China Night* en partenariat avec la société Riva. Le dîner exclusif de la *China Night* réunissait plus de 100 invités et des représentants de Air China, Hurun Report, la chanteuse GEM et l'acteur LI CHEN, venus également participer au Gala « Océan » de la F.P.A.II.

Au cours du dernier trimestre, l'Ambassadeur a participé aux festivités officielles de la Fête nationale chinoise, marquant cette année le 70^{ème} anniversaire de la République Populaire de Chine. De nombreuses réceptions officielles ont été organisées pour célébrer cet important anniversaire, dont le banquet officiel en présence du Président chinois et le défilé militaire sur la place Tian'anmen.

Dans le cadre des opérations de promotion conjointes, l'Ambassadeur a réalisé, à Beijing au mois de novembre, une journée en collaboration avec la Direction du Tourisme et des Congrès et le M.E.B. réunissant ses partenaires chinois, Air China et Sparkle Tour, qui avaient invité pour l'occasion une centaine de leurs clients les plus importants. Le Chef de cuisine Philippe JOANNES venu spécialement pour cet événement a réalisé le dîner clôturant cette journée.

Lors de sa Visite d'Etat en Principauté, le Président Xi avait évoqué avec S.A.S. le Prince Souverain l'intérêt de la participation de la Principauté à la *China International Importation Exhibition*. La participation de Monaco à cette exposition a donc été actée. Créée à l'initiative du Président chinois, l'exposition a pour vocation à devenir le rendez-vous incontournable des importations étrangères en Chine. Le Pavillon de Monaco a réuni, sur une surface de 140 m², une douzaine d'entreprises monégasques. Selon les entreprises présentes, les résultats obtenus lors de cette première participation furent très positifs, permettant de nouer de nombreux contacts prometteurs.



S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco en Chine et les exposants du Pavillon de Monaco.

B Australie

Dans le cadre de ses activités environnementales, l'Ambassade a souhaité sponsoriser la participation de la Principauté à l'*Australian Antarctic Festival* qui devait se dérouler à Hobart à l'été 2020. Cet événement consiste à éduquer et sensibiliser les enfants aux problématiques environnementales de cette région du monde.

À l'issue de la visite de S.A.S. le Prince Souverain en Australie en 2018, l'Ambassade a initié avec l'aide du Consulat de Monaco à Sydney une étude en vue de la création de la branche australienne de la F.P.A.II. Cette entité pourrait, au-delà de l'Australie, couvrir la zone plus large de l'Océanie et des îles du Pacifique où la Fondation mène des programmes de protection.

C Kazakhstan

Après 29 années, le Président Nursultan NAZARBAYEV a décidé de se retirer le 19 mars 2019 et dans l'attente des élections a confié l'intérim de la présidence du Kazakhstan à Kassym-Jomart TOKAYEV, Président de la Chambre haute du Parlement. Dans ce contexte, S.E. Madame Evelyne GENTA s'est entretenue à de nombreuses reprises avec son homologue Kazakh à Londres, S.E. M. Erlan IDRISOV.

De plus, l'Ambassadeur a établi de nombreux contacts avec des associations kazakhes œuvrant pour la protection de la nature, dans l'optique de l'organisation d'un événement caritatif en partenariat avec la F.P.A.II au Kazakhstan, permettant de renforcer les liens qui unissent les deux Etats.

D Japon

Tout au long de l'année 2018, S.E. M. Patrick MÉDECIN s'est attaché à préparer la visite de S.A.S. le Prince Souverain et de Sa Famille au Japon dans le cadre des Cérémonies d'intronisation du nouvel Empereur.

S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu, à l'invitation des autorités japonaises, à la Cérémonie d'intronisation de l'Empereur qui s'est déroulée au Palais impérial en présence de nombreux Chefs d'État et de Représentants de 183 pays. En soirée, un banquet a été offert au Palais impérial par Sa majesté L'Empereur NARUHITO et l'impératrice MASAKO aux Chefs de délégations. Le 23 octobre, S.A.S. le Prince Souverain a participé à la Cérémonie du thé qui réunissait au Palais Impérial les membres des familles royales puis Il a assisté au dîner offert par le Premier Ministre M. Shinzo ABE en l'honneur de l'Empereur.

Dans la matinée du vendredi 25 octobre, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu au Palais d'Akasaka à Tokyo où Il a été accueilli par le Premier ministre japonais, M. Shinzo ABE. Les échanges ont porté sur les excellentes relations entre les deux pays, S.A.S. le Prince Souverain saluant l'initiative du Japon prise lors du Sommet du G20 à Osaka destinée à protéger les océans. L'objectif est la fin des rejets des déchets plastiques en mer d'ici à 2050. Dans le domaine sportif, S.A.S. le Prince Souverain S'est réjoui de l'enthousiasme médiatique et populaire de la Coupe du monde de rugby et a évoqué l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

Enfin, le Premier Ministre a salué dans le domaine culturel, les deux expositions en cours à Tokyo qui ont permis de développer de nouvelles coopérations avec la Principauté : l'exposition « *Cartier, cristallisation du temps* » au National Art Center et celle dédiée à Van Gogh à l'Ueno Royal Museum pour lesquelles le Prince Souverain a prêté des pièces de joaillerie et des tableaux d'artistes impressionnistes.

Par la suite, l'Ambassadeur a effectué un déplacement à Osaka quelques mois après la désignation de la ville comme hôte de l'Exposition Universelle 2025. Il a rencontré le Vice-Gouverneur de la ville et les membres du Comité d'organisation puis s'est entretenu avec les responsables d'un incubateur de start-up locales pour étudier les possibles synergies en vue de l'Exposition Universelle.

En matière économique, l'Ambassadeur a été approché par le Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie France Japon afin d'envisager la participation du M.E.B. et d'une délégation monégasque lors du Gala annuel de la Chambre.

S'agissant du développement des contacts en matière environnementale, un premier entretien s'est déroulé entre l'Ambassadeur et Mme Minako LUE Fondatrice de *Sailor for the Sea Japan*, branche japonaise de l'O.N.G. américaine de David ROCKFELLER dont les objectifs partagés avec la Principauté concernent la protection des Océans. Des discussions avec la F.P.A. Il s'est dégagée la volonté de développer une coopération notamment pour sensibiliser le public et les professionnels japonais à la consommation durable des produits de la mer.

En retour, l'Ambassadeur a participé avec son épouse au Gala annuel de *Sailor for the Sea Japan* en novembre 2019 à Yokohama où il est intervenu devant un parterre de 300 invités pour souligner les objectifs communs en matière de préservation des océans et inciter au développement d'une collaboration avec la Principauté en proposant la participation d'une délégation japonaise à la Monaco Blue Initiative.

Enfin, l'Ambassadeur a été sollicité par des membres du Cabinet du Premier Ministre japonais pour développer, à l'instar d'autres pays, des relations entre une ville japonaise et la délégation d'athlètes participant aux Jeux Olympiques de 2020. La ville de Tsuyama s'étant portée candidate pour développer ces liens avec Monaco, l'Ambassadeur s'est entretenu avec la délégation de la ville menée par son Vice-Maire. Par la suite, des représentants de la ville sont venus en Principauté afin de rencontrer le Secrétaire Général du Comité Olympique Monégasque et signer l'Accord de coopération.

E Inde

Les 4 et 5 février 2019 a eu lieu la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Albert II en Inde, à l'invitation du Président de la République S.E.M. Ram Nath KOVIND. La visite officielle s'est inscrite dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre l'Inde et la Principauté notamment en matière économique et environnementale, au travers de rencontres avec les plus hautes autorités de l'Etat.

Le 4 février en début d'après-midi, S.A.S. le Prince Souverain a été l'hôte de la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie, F.I.C.C.I. et du M.E.B. qui avaient organisé le Forum économique Inde-Monaco. Il réunissait des chefs d'entreprises des deux pays, dont vingt entrepreneurs monégasques, en présence de M. Suresh PRABHU, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Aviation civile. A la fin du Forum, un accord a été signé entre la F.I.C.C.I. et le M.E.B. portant sur la mise en œuvre d'une coopération accrue entre les deux entités. Puis, les chefs d'entreprises monégasques ont rencontré leurs homologues indiens en vue de développer leurs relations d'affaires.

S.A.S. le Prince Souverain et les représentants de Sa Fondation ont participé à la Conférence « *Energie et Climat* », organisée par *The Energy & Resources Institutes of New Delhi* (T.E.R.I.), à l'issues de laquelle un accord de partenariat a été signé entre les deux entités, permettant de développer, grâce au partage de leur expertise et de leurs connaissances techniques et scientifiques, des projets communs.

Le 5 février, S.A.S. le Prince Souverain a visité le Raj GHAT, mémorial consacré au Mahatma GANDHI. Le Prince, accompagné de Sa délégation, S'y est recueilli puis a déposé une gerbe en hommage au Père de la nation indienne. Par la suite, Il a rencontré les plus hautes autorités du pays, étant reçu, selon le protocole indien par Mme Sushma SWARAJ, Ministre des Affaires étrangères qui l'a accompagné durant Sa rencontre avec M. Narendra MODI, Premier Ministre indien. Puis, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli au Palais Présidentiel par S.E. M. Ram Nath KOVIND, Président de la République de l'Inde.

A la fin de l'audience, S.A.S. le Prince Souverain a offert un rosier «Princesse Grace» au Président indien qui a été planté dans le jardin de la résidence présidentielle puis S.E. M. Ram Nath KOVIND a invité S.A.S. le Prince Souverain à participer au déjeuner officiel, tenu en présence des délégations, venant conclure cette première rencontre.

Dans l'après-midi, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu au National Gandhi Museum, puis Il a présidé une réception organisée par l'Ambassadeur au cours de laquelle une centaine de personnalités indiennes et monégasques étaient conviées.

Ainsi, au mois de juillet 2019, le Vice-président de la Chambre de Commerce Franco-indienne est venu à Monaco pour suivre les discussions qu'il avait entamées avec le M.E.B. à New Dehli en vue d'établir un Accord de partenariat. Durant son déplacement, il a rencontré des chefs d'entreprises ayant des projets en Inde et échangé, dans les locaux de MonacoTech, avec quatre responsables de start-up des opportunités et contraintes liées au développement de leur activité en Inde.

Répondant à l'invitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bengale présente en Principauté à cette occasion, l'Ambassadeur a pris part à la 12^{ème} Conférence sur l'Environnement et l'Energie qui s'est tenue le 29 août à Calcutta. Il a présenté à 400 chefs d'entreprise et décideurs de la région du Bengale les différentes actions menées par S.A.S. le Prince Souverain et Sa Fondation en faveur du développement durable.



©DR

S.E. M. Patrick MÉDECIN, Ambassadeur de Monaco en Inde, à la 12^{ème} Conférence sur l'Environnement et l'Energie.

Faisant suite à l'accord signé lors de la Visite officielle entre la F.P.A.II et T.E.R.I., les deux entités ont organisé en Principauté, le premier « *Dialogue d'action durable* » qui a permis à des experts indiens et européens d'échanger sur les thèmes des énergies renouvelables et de la mobilité électrique dans les villes.

Afin de commémorer en Principauté le 150^{ème} anniversaire du jour de la naissance du Mahatma GHANDI, l'Office des Emissions de Timbres Postes a émis, le 2 octobre 2019, un timbre qui a été adressé, par l'Ambassadeur, aux plus hautes personnalités du Pays.

F Singapour

Le 14 novembre 2019, le Dr. Vivian BALAKRISHNAN, Ministre des Affaires Etrangères en charge de la Smart Nation de Singapour, a été accueilli en Principauté par M. Frédéric GENTA, Délégué interministériel en charge de la Transition numérique, pour une journée d'échange bilatéral.

Afin d'illustrer les échanges de points de vue et de présenter les aspects concrets du programme *#ExtendedMonaco* mis en œuvre par la Principauté, le Ministre singapourien a assisté à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de la Condamine à la démonstration de l'utilisation de drones dans la gestion des secours grâce au déploiement du nouveau réseau 5G de Monaco Telecom.

Par la suite, il s'est rendu dans les locaux du Campus Digital de l'administration monégasque, devenu le laboratoire d'apprentissage et de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat aux nouveaux outils numériques.

Le déplacement s'est conclu par un dîner offert en l'honneur du Dr. Vivian BALAKRISHNAN par S.E. M. Serge Telle, Ministre d'Etat en présence notamment de M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et de M. Frédéric GENTA.

LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES

PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES
INSTANCES INTERNATIONALES

La 74^{ème} Assemblée Générale de l’O.N.U.

Du 24 au 30 septembre 2019, s’est tenu le débat général de la 74^{ème} session de l’Assemblée Générale de l’O.N.U. à New York. Dans Son Allocution, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé les engagements de Son Gouvernement envers la protection de l’environnement et le multilatéralisme.

En marge de la traditionnelle semaine ministérielle, cinq réunions de haut-niveau étaient organisées, au cours desquelles trois déclarations majeures ont été adoptées.

Le 23 septembre, S.A.S. le Prince Albert II a pris part au Sommet action climat, qui avait pour but de concrétiser et accélérer les actions visant à mettre en œuvre l’Accord de Paris. S.A.S. le Prince Souverain a prononcé une allocution présentant les engagements de la Principauté et mettant en lumière les travaux du G.I.E.C. sur l’océan et la cryosphère : « *Est-il imaginable de concevoir la mise en œuvre des O.D.D. sans prendre pleinement la mesure de l’impact du changement climatique sur l’océan ?* »

Le week-end précédant le Sommet a été consacré aux jeunes générations avec le premier « *Youth Climate Summit* ». La jeunesse a été invitée à s’exprimer à l’O.N.U. devant de nombreux Hauts représentants.

Le Youth Climate Summit est intervenu au lendemain d’une mobilisation mondiale ayant réuni plus de 250.000 jeunes activistes dans les rues de New York, et 4 millions à travers le monde.

La déclaration sur une Couverture Sanitaire Universelle a été adoptée, devenant ainsi le premier accord global sur la santé universelle, et apportant un soutien fort à la réalisation de l’O.D.D. 3. L’accès aux services de santé de qualité, à un coût abordable et répondant aux besoins de chacun, y est cité comme un droit international universel. En outre, cette déclaration vise à stimuler le progrès pour traiter des maladies transmissibles, notamment le V.I.H./sida, la tuberculose et le paludisme, mais aussi les maladies non transmissibles et la résistance aux agents antimicrobiens.



S.A.S. le Prince Souverain à la tribune de l’O.N.U.

Le 24 septembre, S.A.S. le Prince Souverain a assisté à l'ouverture du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce Sommet sur les O.D.D. a permis d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable.

Le 26 septembre, s'est tenu le Dialogue de haut niveau sur le Financement du développement, premier dialogue de ce type depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui a réuni plus d'une vingtaine de Chefs d'État et de Gouvernement, des ministres et des responsables du milieu des affaires et de la philanthropie, dont la Fondation Bill et Melinda GATES. Tous ont déploré le rythme insuffisant des efforts faits pour atteindre les O.D.D. Ils ont réaffirmé leur détermination à mobiliser des ressources, à susciter des actions et à rétablir l'élan nécessaire pour éliminer la pauvreté, promouvoir la prospérité et le bien-être tout en protégeant l'environnement.

Cinq ans après l'adoption des « *Orientations de Samoa* » visant à soutenir le développement durable dans les petits États insulaires en développement, un examen à mi-parcours a évalué les progrès accomplis en matière de lutte contre les effets dévastateurs des changements climatiques et de renforcement de la résilience économique et environnementale.

Au cours de cette semaine onusienne, S.A.S. le Prince Souverain et le Conseiller de Gouvernement-Ministre, accompagnés du Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies, ont tenu des rencontres bilatérales avec le Prince héritier HAARON et le Ministre des Affaires étrangères de la Norvège et le Président des Palaos, Tommy REMENGESAU, pour évoquer leur vision commune et leurs engagements envers la protection des océans et la lutte contre le changement climatique. M. TONELLI s'est également entretenu avec son homologue des Îles Marshall et avec le Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée.

En marge du Sommet Action Climat, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a présenté un exemple concret de solution basée sur la nature avec l'aire marine éducative créée en Principauté. Il a pris la parole lors de l'événement « *l'océan dans un climat en changement : vers une plateforme de solutions* » sur le rapport du G.I.E.C. et la C.O.P.25, et lors de l'événement « *Blue Leaders Call to Action on Ocean and Climate* », au cours duquel l'urgence de la conservation des océans a été soulignée.

M. Gilles TONELLI a saisi l'occasion de la « *Soirée francophone* » pour présenter aux participants un point d'étape sur l'organisation, en Principauté, de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie. Il a également rencontré le Directeur exécutif du Fonds Vert pour le climat, afin de lui annoncer une contribution de la Principauté de Monaco de 3 millions d'euros sur 4 ans.

Enfin, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a profité de sa présence aux Nations Unies pour apporter le soutien de la Principauté à plusieurs coalitions dont celle pour le climat et l'air pur et l'Alliance pour le multilatéralisme, lancée par la France et l'Allemagne.

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

1

PRINCIPAUX CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ

A Ukraine

► Au sein du Conseil de l'Europe

Le 16 janvier 2019, à l'instar d'une quarantaine d'Etats, Monaco s'est aligné sur une Déclaration portant sur la situation des ukrainiens détenus illégalement en Russie et en Crimée. Cette Déclaration réclame la libération immédiate de tous les citoyens ukrainiens détenus illégalement en Crimée, notamment les marins capturés en mer d'Azov le 25 novembre 2018, et appelle à une non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée.

Le 20 mars 2019, Monaco s'est associé à une Déclaration réaffirmant l'attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette Déclaration appelle à mettre en œuvre une politique de non-reconnaissance, condamne le recours injustifié à la force par la Russie contre l'Ukraine dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov ainsi que la construction du pont du détroit de Kertch, refuse de reconnaître les élections organisées par la Russie en Crimée, et se dit préoccupée par la situation des Droits de l'Homme en Crimée et en particulier des droits des Tatars.

En protestation à la réintégration de la Russie au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.), permise suite à un vote de ses membres le 25 juin 2019, l'Ukraine a annoncé suspendre sa participation aux travaux de ladite Assemblée. De même, l'Ukraine a retiré l'invitation envoyée à l'A.P.C.E. pour observer les élections législatives du 21 juillet 2019.

► Au sein de l'Organisation des Nations Unies

Suite à la demande d'inscription à l'ordre du jour de la 73^{ème} Assemblée Générale du point relatif à la « *Situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés* », un débat formel en présence du Président ukrainien s'est tenu le 20 février 2019, sans qu'aucune décision ne soit adoptée. La Russie a qualifié cette guerre, qui a fait plus de 13.000 morts, de « *différend culturel et politique* ». L'Union européenne a, quant à elle, dénoncé la restriction des libertés imposée aux minorités, notamment à la population tatare, a condamné les disparitions forcées et les actes de la torture, et a appelé la Russie à garantir un accès libre et sans entrave du détroit de Kertch.

Le 16 septembre 2019, la Russie a demandé la mise aux voix du report du point consacré à la « *Situation des territoires ukrainiens temporairement occupés* » à la 74^{ème} session de l'Assemblée Générale. Le report a été adopté par 65 pays (dont Etats-Unis, Union européenne et Géorgie), 54 se sont abstenus et 17 ont voté contre (Russie, Syrie, Iran, Arménie). Comme ce fut le cas lors de la session précédente, Monaco a voté en faveur de la réinscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, s'appuyant sur le principe selon lequel tous les Etats membres doivent pouvoir s'exprimer et soulever des questions qu'ils jugent importantes au sein de cet organe.

Le 14 novembre 2019, en Troisième Commission, Monaco a voté en faveur de la résolution « *Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)* », sans toutefois la co-parrainer.

► Au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)

Monaco a maintenu en 2019 sa contribution volontaire en faveur de la Mission spéciale d'observation en Ukraine.

Le Groupe de contact trilatéral (Russie, Ukraine, O.S.C.E.) a tenu au cours de l'année plusieurs réunions. Divers groupes de travail ont examiné un large éventail de questions, dont le déminage, une liste de prisonniers à échanger, l'amélioration de la capacité des points de contrôle sur la ligne de contact, la restauration de l'approvisionnement en eau dans les régions de Donetsk et de Lougansk, ainsi que le paiement des pensions aux résidents locaux.

L'année 2019 a été marquée par un début de retrait des troupes russes et une rencontre au Format Normandie (Allemagne, France, Russie, Ukraine) tenue le 9 décembre 2019 à Paris, dont les discussions ont permis d'avancer sur des points cruciaux pour le processus de paix en Ukraine.

À l'issue de la rencontre, une Déclaration commune et des mesures ont été agréées pour stabiliser la situation en zone de conflit et relancer la mise en œuvre des accords de Minsk. Ces mesures concernent, notamment, le respect du cessez-le-feu, la mise en œuvre d'un plan de déminage, un désengagement sur trois zones supplémentaires, la libération et l'échange de personnes faites prisonnières, l'ouverture de nouveaux points de passage le long de la ligne de contact, et l'accès de la Mission spéciale d'observation de l'O.S.C.E. à toute l'Ukraine.

Enfin, les Parties ont exprimé leur intérêt pour un accord sur tous les aspects juridiques des dispositions particulières d'auto-administration locale - statut spécial - de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

B Conflit israélo-palestinien

► Au sein de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.)

En 2019, lors du Débat annuel conjoint de l'Assemblée Générale sur la question de Palestine et sur la situation au Moyen-Orient, ainsi qu'au sein des Commissions spécialisées des Nations Unies, Monaco a privilégié l'abstention tout en s'engageant en faveur de résolutions défendant les principes posés par la Charte des Nations Unies, le respect des Droits de l'Homme ou appelant à un règlement pacifique du conflit.

► Au sein de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.)

Lors de la 72^{ème} Assemblée mondiale de la santé, tenue en mai 2019, Monaco a voté en faveur de la résolution présentée annuellement portant sur la situation sanitaire dans les territoires palestiniens occupés.

► Union Postale Universelle (U.P.U.)

La Palestine a déposé une demande d'adhésion afin de devenir un Pays-membre de l'U.P.U.. Pour ce faire, le règlement de l'U.P.U. exige qu'au moins deux tiers des membres de l'Union approuvent cette adhésion (soit 128 pays).

Aux termes d'un vote par correspondance, la Palestine a échoué à devenir un nouveau Pays-membre de l'U.P.U.

Les résultats du vote sont les suivants :

- En faveur : 86 ;
- Contre : 7 ;
- Abstentions : 129 (dont Monaco).

C Syrie

► Au sein de l'Organisation des Nations Unies

Dans l'objectif de pérenniser la lutte contre l'impunité en Syrie, une majorité de délégations a approuvé, le 23 avril 2019, la proposition du Secrétaire Général d'inscrire au budget ordinaire de l'O.N.U., à partir de 2020, le « Mécanisme international, impartial et indépendant, chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ».

Créé en 2016 en raison, notamment, du « blocage » du Conseil de sécurité, qui empêche le renvoi de la situation syrienne à la Cour pénale internationale (C.P.I.), le Mécanisme, qui était jusqu'ici financé par des contributions volontaires, a permis de recueillir plus d'un million de documents qu'il a mis à la disposition des institutions juridiques nationales afin de traduire en justice les responsables des crimes commis en Syrie.

La Syrie n'a pas manqué de fustiger la « politisation budgétaire » des États qui financent cette instance depuis 2016 et qui essaient d'impliquer les autres en l'inscrivant au budget ordinaire de l'O.N.U., au détriment des principes de souveraineté des États, d'impartialité, de non-discrimination et de règlement pacifique des conflits. La Fédération de Russie a, quant à elle, une nouvelle fois qualifié la création du Mécanisme de « violation flagrante » des articles de la Charte des Nations Unies sur les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée Générale et du Conseil de sécurité, lesquels attribuent à ce dernier la compétence exclusive pour la création de tribunaux dotés d'une autorité juridique obligatoire sur les individus et les États.

► Au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (O.I.A.C.)

Monaco s'est associé aux Déclarations soutenant, notamment, le travail de la Mission d'établissement des faits (« *Fact-Finding Mission* » - F.F.M.) dont le premier rapport a été rendu le 1er mars 2019, et la mise en place d'une équipe (« *Investigation and Identification Team* » – I.T.T.) chargée de l'attribution des responsabilités en cas d'attaque chimique en Syrie (décision adoptée en juin 2018 en faveur de laquelle Monaco s'était prononcé).

Le rapport de la Fact-Finding Mission sur l'attaque chimique de Douma, présenté en mars 2019, a alimenté les hostilités. En effet, ce rapport conclut à un largage de barils de chlore depuis les airs et incrimine ainsi le régime de Bachar EL-ASSAD. Toutefois, la presse a révélé des échanges d'emails internes à l'Organisation remettant en cause un largage des cylindres par des aéronefs qui pourraient ainsi accréditer la thèse d'une mise en scène orchestrée par les Occidentaux et destinée à accuser à tort le régime syrien. Ces révélations ont entraîné une forte remise en cause de l'impartialité de l'O.I.A.C. et de son Directeur Général par les Russes et leurs alliés.

2

ASPECTS SÉCURITAIRES

A L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.)

■ Présidence slovaque

En 2019, la Présidence de l'O.S.C.E. était exercée par la Slovaquie, et plus précisément par S.E. M. Miroslav LAJČAK, Ministre des Affaires étrangères et Président de la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2017-2018. Celle-ci avait pour thème principal « *For people, dialogue and stability* » et avait pour ambition de rapprocher l'O.S.C.E. des populations avec lesquelles l'Organisation travaille et améliorer les conditions de vie des populations touchées par les conflits par le biais de projets ciblés.

En outre, la Présidence slovaque s'est concentrée sur trois domaines d'action prioritaires :

- **Prévenir et atténuer les conflits** : empêcher le déclenchement de nouveaux conflits tout en atténuant les conséquences humanitaires des conflits existants ; gestion de la crise en Ukraine ;
- **Garantir un avenir plus sûr** : renforcer la tolérance et la non-discrimination, prévenir la radicalisation, la violence et l'extrémisme conduisant au terrorisme, promouvoir le développement durable et améliorer la connectivité et la cyber sécurité ;
- **Promouvoir un multilatéralisme efficace** : encourager un dialogue constructif et ouvert entre les Etats ainsi qu'avec les acteurs non-étatiques, développer des partenariats avec d'autres Organisations internationales.

■ 19^{ème} Conférence de Haut-niveau de l'Alliance contre la traite des êtres humains

La Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.S.C.E. a pris part à la 19^{ème} Conférence de Haut-niveau de l'Alliance contre la traite des êtres humains, qui s'est tenue à Vienne les 8 et 9 avril 2019. La Conférence a étudié la corrélation entre la technologie et la traite des êtres humains.

■ Conférence méditerranéenne

La Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.S.C.E. a participé aux travaux de la Conférence Méditerranéenne de l'Organisation, qui a eu lieu à Tirana, en Albanie, les 24 et 25 octobre 2019.

Ce rendez-vous annuel réunit les Hauts représentants des Etats Participants de l'O.S.C.E. et des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie). La Conférence de cette année, qui marquait le 25^{ème} anniversaire du Groupe de contact méditerranéen, avait pour thème « réalisations, défis et opportunités futures pour le partenariat ».

Les séances thématiques de la Conférence ont porté sur la lutte contre le terrorisme, l'implication de la jeunesse pour renforcer le dialogue dans la région méditerranéenne, et le rôle du numérique et du développement durable dans le renforcement de la sécurité commune.

Les allocutions ont souligné le fait que la sécurité dans la zone O.S.C.E. est intrinsèquement liée à celle de la région méditerranéenne, qu'il s'agisse de migration, de commerce, d'énergie ou de lutte contre le terrorisme. De plus, une coopération plus étroite avec les pays partenaires est indispensable afin de s'attaquer aux problèmes transfrontaliers et parvenir à une meilleure répartition des richesses, fondement d'une sécurité durable.

■ 26^{ème} session du Conseil Ministériel

Monsieur Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a pris part, accompagné d'une délégation monégasque, à la 26^{ème} session du Conseil Ministériel de l'O.S.C.E. qui s'est tenue à Bratislava, en Slovaquie, les 5 et 6 décembre 2019.



Photo de famille du 26^{ème} Conseil Ministériel de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.).

S'agissant de la sécurité, la Présidence slovaque s'est félicitée des progrès récents dans la région du Donbass, marqués par un début de retrait des troupes et la perspective d'une rencontre au Format Normandie prévue le 9 décembre 2019. Le chemin demeure encore long à parcourir en ce qui concerne le règlement des conflits du Haut Karabakh et de la Transnistrie. A cet égard, les discussions ont également porté sur l'importance du multilatéralisme dans la gestion de problèmes transnationaux.

A l'initiative personnelle du Président en exercice de l'O.S.C.E., un « Appel de Bratislava » a été diffusé aux Etats Participants afin de rappeler les principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki. L'Appel exhorte également les Etats Participants à faire preuve de flexibilité et d'une réelle volonté politique de recherche du compromis afin de permettre à l'O.S.C.E. d'accomplir les missions cruciales qui sont les siennes.

Malgré les efforts de la Présidence slovaque, seules une Déclaration commémorative à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du Code de conduite de l'O.S.C.E. sur les aspects politico-militaires de la sécurité et une Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » ont pu être adoptées.

Par ailleurs, Monaco s'est associé à deux Déclarations conjointes concernant :

- Une proposition relative à l'ordre des discours visant à valoriser la place des Partenaires,
- Les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Enfin, le Conseil Ministériel a été l'occasion pour Monsieur ANSEMI de rencontrer Monsieur Thomas GREMINGER, Secrétaire Général de l'O.S.C.E., afin de renouveler pour une nouvelle période de deux ans, l'accord de financement portant sur le projet de « *lutte contre la traite des êtres humains le long des routes de migration en Méditerranée* ».

La contribution allouée à ce projet par Monaco au titre de l'année 2019 a permis la tenue de la 2^{ème} formation en langue russe, du 24 au 28 juin 2019, à Nur-Sultan au Kazakhstan. 74 praticiens issus de 17 pays participants de l'O.S.C.E. ont pris part à cette formation qui a donné des résultats fort satisfaisants.

La Présidence 2020 de l'Organisation reviendra à l'Albanie, qui entend remettre les populations au cœur des priorités de l'O.S.C.E.

B L'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (O.N.U.D.C.)

La Représentation Permanente de Monaco près l'Office des Nations Unies à Vienne a pris part aux travaux de la 28^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (C.C.P.C.J.), qui s'est tenue à Vienne, du 20 au 24 mai 2019, sous l'égide de l'O.N.U.D.C..

Cette année, la Commission a centré ses travaux sur la prévention et la lutte contre la criminalité motivée par l'intolérance ou la discrimination ainsi que sur le rôle des systèmes de justice pénale dans la promotion des Objectifs de développement durable (O.D.D.).

Onze projets de résolutions ont été présentés, portant sur des sujets aussi divers que l'assistance technique et le renforcement des capacités pour lutter contre le terrorisme et la cybercriminalité, la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et de métaux précieux, l'exploitation sexuelle des enfants sur internet, la prise en compte du sport dans les stratégies de prévention et de justice pénale, l'éducation en matière de justice, la transparence des processus judiciaires, ou encore le trafic de biens commerciaux.

Monaco a maintenu, conformément à l'accord de coopération conclu avec l'O.N.U.D.C. pour la période 2018-2020, son soutien financier en faveur du projet « *Supporting Sahel countries to strengthen rule of law-based criminal justice measures against terrorism and violent extremism* ».

Enfin, dans le cadre du renforcement de son système information, une délégation du S.I.C.C.F.I.N. s'est rendue à Vienne, dans les locaux de l'O.N.U.D.C., du 15 au 17 janvier 2019, afin de prendre connaissance des plus récents développements en matière de sécurité des réseaux numériques.

C Office Européen de Police (EUROPOL)

Une délégation de trois agents du S.I.C.C.F.I.N. s'est rendue les 6 et 7 mars 2019 à La Haye (Pays-Bas) dans les locaux d'EUROPOL, pour participer à la « 3^{ème} Conférence mondiale sur la Finance criminelle et les crypto-monnaies ». Pour mémoire, EUROPOL est l'agence répressive de l'Union Européenne. Sa mission est de contribuer à rendre l'Europe plus sûre et à aider les services répressifs dans les États membres de l'UE en leur proposant un soutien aux opérations de maintien de l'ordre sur le terrain, une plateforme d'informations sur les activités criminelles ainsi qu'un centre d'expertise.

D Lutte contre les armes chimiques (O.I.A.C.)

■ 91^{ème} et 92^{ème} sessions du Conseil exécutif

Lors de ces deux Conseils, Monaco s'est associé à une Déclaration contenant les points suivants :

- Actions à entreprendre pour assurer la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques en empêchant l'impunité et la réémergence de telles armes ;
- Condamnation réitérée de l'usage d'armes chimiques et nécessité de traduire en justice les responsables ;
- Politique des ressources humaines : rappel de la déclaration prononcée à l'occasion de la 4^{ème} Conférence de révision (21-30 novembre 2018) à l'initiative de la France et cosignée par 57 Etats dont Monaco, concernant le futur de l'Organisation ;
- Rappel de la décision de juin 2018 adoptée par la 4^{ème} session extraordinaire des Etats parties qui a conduit à la mise en place d'une équipe (« Investigation and Identification Team » – I.T.T.) chargée de l'attribution des responsabilités en cas d'attaque chimique en Syrie. Cette mission devrait rendre son premier rapport en 2020 ;
- Soutien au travail de la Mission d'établissement des faits (« Fact-Finding Mission » - F.F.M.) notamment dans le cadre de la publication le 1^{er} mars 2019 du rapport sur l'attaque chimique de Douma ;
- Préoccupation au sujet du non-respect des obligations du Gouvernement syrien eu égard aux dispositions de la Convention ;
- Soutien au projet de Budget-Programme 2020 (maintien au niveau de 2019 des contributions des Etats parties) ;
- Soutien au Secrétariat technique et au Directeur Général de l'O.I.A.C., M. Fernando ARIAS.

Le dossier syrien et plus particulièrement le rapport de la Fact-Finding Mission sur l'attaque chimique de Douma, présenté en mars 2019, a alimenté les débats.

La Russie a réclamé une « session classifiée » sur ce point au cours duquel son Ambassadeur s'est longuement exprimé contre ce rapport. Moscou s'est opposé à la phrase traditionnelle du rapport selon laquelle la Syrie devait achever la destruction de ses stocks d'armes chimiques, au motif que cela avait déjà été fait. La Russie a aussi martelé qu'elle ne reconnaîtrait plus aucune décision de l'O.I.A.C. qui serait obtenue par vote et non par consensus.

Ont également été abordés : les propositions d'ajouts de produits au Tableau I de l'annexe de la Convention, l'une émanant des Etats-Unis, du Canada et des Pays-Bas concernant le Novitchok (produit utilisé lors des attaques de Salisbury et Amesbury en mars et juin 2018), l'autre de la Russie, ainsi que le projet de Budget-Programme 2020 qui devrait se faire à croissance nominale zéro malgré la création d'une mission d'experts chargée d'enquêter sur les responsabilités de personnes perpétrant des attaques chimiques en Syrie, à laquelle s'opposent la Chine, la Russie et l'Iran.

■ 24^{ème} session de la Conférence des Etats Parties

Les points à retenir de cette Conférence des Etats Parties sont les suivants :

- Le Directeur Général, M. Fernando ARIAS, a noté que 97% des stocks d'armes chimiques déclarés avaient été détruits à ce jour sous la supervision de l'Organisation ;
- Les deux propositions d'ajouts de nouveaux produits au Tableau 1 de l'annexe de la Convention ont été adoptées par consensus (dont le Novitchok) ;
- La délégation russe a lu une déclaration conjointe co-parrainée par une vingtaine de pays sur la nécessité de prévoir l'élaboration d'une nouvelle Convention internationale destinée à lutter contre le terrorisme chimique, remettant ainsi en cause la légitimité de l'O.I.A.C. pour traiter cette question ;
- Le Budget-Programme 2020 a été adopté par vote malgré l'opposition de la Russie, de la Chine, de l'Iran et de la Syrie au financement de l'I.T.T. par un excédent de trésorerie.

Monaco a soutenu le Budget-Programme 2020, a accordé sa voix aux quatre pays du GRULAC (Chili, Guatemala, Pérou et El Salvador) élus aux sièges du Conseil exécutif (seul groupe pour lequel un vote a été nécessaire), et a co-parrainé la Déclaration conjointe lue par la délégation de l'Irlande soutenant l'accréditation des O.N.G. à la Conférence.

Par ailleurs, Monaco maintient son soutien financier en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie de l'O.I.A.C.

E Sécurité nucléaire

■ 63^{ème} Conférence générale de l'A.I.E.A.

Une délégation monégasque, conduite par Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a participé à la Conférence annuelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) qui s'est tenue à Vienne du 16 au 20 septembre 2019. Cette Conférence générale, la 63^{ème}, a été largement marquée par les hommages à l'endroit de M. Yukiya AMANO, Directeur général de l'Agence, décédé deux mois plus tôt.

Dans son propos, en séance plénière de la Conférence, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a salué la mémoire de M. AMANO et son remarquable travail à la tête de l'A.I.E.A. Par ailleurs, le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a renouvelé le soutien de la Principauté aux efforts de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique en faveur des applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé et de l'environnement. A cet égard, Mme ROSABRUNETTO a annoncé la participation financière de Monaco à la nouvelle initiative de partenariat de l'A.I.E.A. sur les cancers des femmes lancée lors du traditionnel Forum scientifique de l'Agence.

Ce Forum dont le thème était « *Dix ans de lutte contre le cancer et la voie à suivre* » s'est tenu en présence des premières dames du Niger et du Burkina Faso. Dans son allocution à l'ouverture des travaux, Dr Lalla Malika Issoufou (première dame du Niger) a salué Monaco pour son soutien financier dans ce domaine et notamment au travers du Programme d'action de l'A.I.E.A. en faveur de la cancérothérapie (PACT).



En premier plan : Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'AIEA.

En second plan : M. Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures et Mme Anne FANTINI, Conseiller à l'Ambassade de Monaco en Allemagne.

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES ET RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

1

PARTICIPATION DE MONACO AUX ORGANES ET RÉUNIONS INTERNATIONALES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

A Participation au 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort

La Constitution du 17 décembre 1962 a aboli la peine de mort. Monaco est ainsi devenu le 10^{ème} pays au monde à avoir aboli ce châtiment en toutes circonstances.

En 2013, a été signé « *l'Appel commun pour l'abolition de la peine de mort* » et, depuis lors, Monaco soutient le plaidoyer en contribuant à l'organisation des congrès mondiaux contre la peine de mort.

Une Délégation monégasque menée par S.E. Mme Sophie THÉVENOUX, Ambassadeur de Monaco auprès du Royaume de Belgique a participé au 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort organisé par l'O.N.G. « *Ensemble contre la peine de mort* » en partenariat avec « *la coalition mondiale contre la peine de mort* » du 27 février au 1^{er} mars 2019 à Bruxelles.

Ce congrès a réuni des représentants d'Etats, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, des experts, des parlementaires ainsi que des témoins, pour promouvoir l'abolition de la peine de mort partout dans le monde et en toutes circonstances.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les représentants de haut niveau de l'Union Européenne, de la Belgique, de la Suisse et de la Norvège, co-parrains du Congrès, ont prononcé des déclarations pour témoigner de leur engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort au regard de :

- L'incompatibilité de la peine de mort avec les valeurs universelles relatives aux droits de l'homme et libertés fondamentales ;
- Le caractère irrationnel de la peine de mort en tant que sanction pénale et les atteintes portées aux prérogatives du pouvoir judiciaire qui en résultent.

L'ensemble des représentants s'est félicité des avancées du mouvement en faveur de l'abolition de la peine de mort au travers par exemple de la progression des soutiens enregistrés par les résolutions des Nations Unies en faveur de l'adoption d'un moratoire universel sur l'application de la peine de mort.

Les échanges et discussions ont également permis de faire le point sur les défis à relever par le mouvement abolitionniste, de rappeler les enjeux de l'abolition et d'accompagner le processus.

Les participants ont en particulier dialogué sur :

- le risque de résurgence de la peine de mort dans certains Etats qui amorcent un processus de retour en arrière ;
- la situation des étrangers condamnés à mort dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Le Congrès s'est conclu par l'adoption, par acclamation, d'une déclaration finale, feuille de route du mouvement abolitionniste pour les 3 ans à venir.

Dans son intervention, S.E. Mme THÉVENOUX a rappelé l'opposition constante de la Principauté de Monaco à la peine de mort, en toutes circonstances et en tous lieux et son engagement en faveur de l'abolition universelle de ce châtiment au regard de l'implication de la Principauté dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.



Ouverture du 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort par le vice-président du parlement européen, M. Pavel TELICKA.

¹ Créé en 1949, le Conseil de l'Europe comprend 47 États membres du continent européen et a son siège à Strasbourg. Il se distingue totalement de l'Union Européenne. Son action repose sur les trois piliers que sont la défense des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie. Monaco a adhéré au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004.

B Comité des Ministres du Conseil de l'Europe¹

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, accompagné de S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, a participé à la 129^{ème} Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Cette réunion, qui s'est déroulée les 16 et 17 mai à Helsinki, a rassemblé les Ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres. Elle a été ouverte par le Président de la République de Finlande, M. Sauli NINISTO, à l'occasion d'une cérémonie célébrant le 70^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe.

¹ L'organe exécutif du Conseil de l'Europe est le Comité des Ministres qui comprend les Ministres des Affaires Etrangères de tous les États membres et observateurs et leurs Délégués, les Représentants Permanents auprès de l'Organisation. Le Comité des Ministres détermine la politique de l'Organisation et approuve son budget et son programme d'activités par le biais de décisions, résolutions et recommandations.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont adopté une Décision politique réaffirmant les droits et obligations de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe. Ils ont souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme d'action coordonnée avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe afin de réagir plus efficacement lorsqu'un Etat membre ne respecte pas ses obligations statutaires ou les principes fondamentaux défendus par l'Organisation.

Au cours de son intervention, M. TONELLI a appuyé les orientations préconisées dans le Rapport du Secrétaire général « *Relever les défis à venir – Renforcer le Conseil de l'Europe* », tout en rappelant son attachement aux très nombreux acquis de l'Organisation.

Lors des réunions des Délégués des Ministres, qui se tiennent à Strasbourg sur une base hebdomadaire (33 réunions en 2019), Monaco adopte les textes normatifs (Conventions, Recommandations, Lignes directrices...) dans les domaines de compétence de l'Organisation : Droits de l'Homme, Etat de droit, Démocratie. A titre d'exemple, en 2019, le Comité des Ministres a entériné la « *Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement* » élaborée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (C.E.P.E.J.) ou encore les « *Principes sur la protection et la promotion de l'Institution du Médiateur* » élaborés par la Commission de Venise.

Monaco s'est aussi positionné en 2019, à l'instar des Etats membres de l'Union Européenne, en faveur d'un grand nombre de décisions relatives à la protection des droits de l'Homme lors des conflits en Géorgie et en Crimée et dans l'Est de l'Ukraine, ou encore sur l'abolition de la peine de mort, au Belarus, aux USA ou au Japon.

Enfin, le Comité des Ministres a participé au processus d'élection de la nouvelle Secrétaire générale de l'Organisation. Il a ainsi transmis à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.) une Recommandation contenant la liste des candidats retenus en vue d'être élus par cette dernière : cette liste contenait les noms de M. Didier REYNDEERS (Belgique) et de Mme Marija PEJČINOVIC-BURIC (Croatie). Cette dernière a été élue par l'A.P.C.E. en juin et a pris ses fonctions en septembre 2019.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier soutient les actions du Conseil de l'Europe par le biais d'une contribution volontaire formalisée par un accord biennuel (2018-2019). Les domaines d'activités concernés sont la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants dans la région de la Méditerranée du Sud, la lutte contre la cybercriminalité, le renforcement de l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'Homme, le Groupe d'États contre la corruption (G.R.E.C.O.) ou encore la préservation du patrimoine naturel européen.

■ Groupe des Rapporteurs du Conseil de l'Europe²

Le 3 juillet 2019, S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, a été nommé par les 47 Etats membres siégeant au Comité des Ministres, à la présidence du Groupe des Rapporteurs sur les Relations Extérieures (GR-EXT). Son mandat sera de deux ans (septembre 2019 – septembre 2021).

En confiant la Présidence de Groupe pour la première fois à Monaco, le Comité des Ministres a reconnu le fort engagement de la Principauté en faveur de la politique de voisinage visant à développer un espace juridique commun. Le Gouvernement Princier verse, depuis 2012, des contributions volontaires pour appuyer des programmes mis en œuvre dans le cadre de la politique de voisinage, et plus particulièrement au bénéfice des pays de la rive sud de la Méditerranée.

2 Le Groupe des Rapporteurs, structure subsidiaire du Comité des Délégués des Ministres, prépare les Décisions soumises au Comité des Ministres pour adoption éventuelle. Il est en charge de la coopération avec les principales Organisations Internationales, telles que les Nations Unies, l'Union Européenne, l'O.S.C.E., ou encore l'Organisation Internationale de la Francophonie. Il suit également la politique de coopération avec les régions voisines du Conseil de l'Europe ainsi que les relations avec les Etats observateurs.

La neutralité de Monaco au plan international, son attachement à un multilatéralisme fort et sa qualité d'Etat non-membre de l'Union Européenne, mais pleinement impliqué dans les travaux du Conseil de l'Europe, ont également été appréciés.



S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, nommé à la présidence du Groupe des Rapporteurs sur les Relations Extérieures.

■ Participation à la réunion annuelle du Comité des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe du 7 février 2019 consacrée à un échange de vues avec l'O.N.U. sur les questions relatives aux droits de l'Homme

Une Délégation de Monaco dirigée par S.E.M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, était présente à la réunion annuelle consacrée à l'échange de vues avec l'O.N.U. (Conseil des droits de l'Homme) sur les questions relatives aux droits de l'homme, le 7 février 2019.

Ont participé à cet échange de vues, S.E.M. Coly SECK, Président du Conseil des droits de l'homme et Monsieur Moez CHAKCHOUK, Sous-Directeur Général pour la Communication et l'Information de l'U.N.E.S.C.O. en représentation de Madame Audrey AZOULAY, Directrice générale de l'U.N.E.S.C.O.

Monaco s'est exprimé au cours de la discussion thématique sur « *les nouvelles technologies et la liberté d'expression* » pour souligner le défi majeur que représente l'ère numérique pour la promotion d'un internet inclusif et sûr, garantissant la préservation de valeurs fondamentales universellement reconnues.

A cette occasion, a été soulignée la priorité donnée par le Gouvernement monégasque, dans le cadre de sa politique de sécurité, à la protection des données personnelles et la lutte contre la cybercriminalité.

C 25^{ème} anniversaire de l'institution de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (E.C.R.I.)

Une Délégation menée par S.E. Monsieur Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, a participé les 26 et 27 septembre 2019, à la Conférence de haut niveau organisée par la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à l'occasion de la célébration du 25^{ème} anniversaire de l'institution de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (E.C.R.I.) dont Monaco est membre depuis son adhésion au Conseil.

Cette Conférence a dressé le bilan des progrès accomplis depuis 25 ans dans le champ de compétence de la Commission et exposé les défis auxquels elle est confrontée, en particulier la banalisation du discours raciste, homophobe, xénophobe, identitaire, notamment via internet et les nouvelles discriminations créées par l'utilisation de l'intelligence artificielle ou résultant des changements climatiques.

Les données présentées ont montré la progression des phénomènes de racisme et d'intolérance en lien avec le terrorisme, les tensions migratoires, les politiques d'austérité et la persistance des discriminations à l'encontre des groupes vulnérables.

Les intervenants ont souligné que l'usage des nouvelles technologies numériques et de l'intelligence artificielle relève du droit international et national et doit, par conséquent, être conforme aux libertés et droits fondamentaux universellement protégés.

L'application effective des législations nationales, la transposition législative de documents non contraignants, en particulier dans le domaine du numérique, l'accès effectif des victimes à la Justice et la définition de la notion de « *discours de haine* » s'avèrent également des orientations majeures.

À l'issue de la Conférence, l'E.C.R.I. a adopté sa nouvelle feuille de route, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 octobre 2019, qui vise à :

- Renforcer l'égalité et l'accès effectif aux droits : éducation inclusive, politique jeunesse, égalité des personnes L.G.B.T.I., thèmes qui seront inclus dans le 6^{ème} cycle d'évaluation de l'E.C.R.I.
- Lutter contre le discours de haine et la violence motivée par la haine et promouvoir une intégration inclusive, en particulier pour les enfants migrants.
- Tenir compte de la pluralité de motifs de discriminations, notamment dans le contexte de l'égalité de genre.
- Lutter contre le discours de haine et l'intolérance dans le discours politique.

Monaco s'est soumis par trois fois aux évaluations de l'E.C.R.I. dans le cadre de la procédure de suivi mise en place par la Commission, en dernier lieu au mois de mars 2015 dans le cadre de son 5^{ème} cycle de monitoring. Le rapport découlant de cette évaluation a été publié le 1^{er} mars 2016.

Les conclusions de l'E.C.R.I. concernant la mise en œuvre des recommandations prioritaires de 2016 ont fait l'objet d'un suivi intermédiaire et ont été publiées le 5 mars 2019.

Au cours des dialogues intervenus à ces occasions, Monaco a pu mettre en exergue les valeurs qui fondent son modèle économique et social :

- Politiques publiques inclusives et préventives : jeunesse, éducation, sport... ;
- Respect de la tolérance et lutte contre l'antisémitisme ;
- Renforcement du cadre institutionnel de protection et de promotion des droits de l'homme et libertés fondamentales ;
- Renforcement du cadre pénal de protection des droits des victimes.

Au cours de l'année 2019, plusieurs mesures d'importance ont ainsi été adoptées afin de lutter contre les discriminations et protéger les droits et libertés fondamentaux :

- Dépénalisation de l'avortement pour la femme ;
- Publication de la Charte en faveur de l'égalité femmes/hommes dans le travail ;
- Allongement de la durée du congé maternité en faveur des femmes salariées ;
- Adoption du contrat civil de solidarité ;
- Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, rendue exécutoire à Monaco par l'Ordonnance Souveraine du 16 septembre 2019.

D Conseil des droits de l'Homme de l'O.N.U. - Office des Nations Unies à Genève

S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a participé aux 40, 41 et 42^{èmes} sessions du Conseil des droits de l'Homme qui se sont tenues respectivement en février-mars, juin-juillet et septembre 2019 au Palais des Nations.

Diverses résolutions ont été étudiées lors de ces travaux dont 35 d'entre elles ont été co-parrainées par la Principauté. Celles-ci portaient aussi bien sur des grandes thématiques (droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes, prévention des mariages d'enfants forcés, droit à l'alimentation, liberté de religion ou de conviction, peine de mort...) que sur des situations critiques (situation des droits de l'Homme au Venezuela, en Syrie, au Myanmar, aux Philippines...).

Dans le cadre de la 40^{ème} session, S.E. Mme LANTERI est intervenue au cours du dialogue interactif qui portait sur les moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre et durable. L'Ambassadeur a rappelé à cette occasion l'importance que la Principauté attache au respect de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de l'air, tout en saluant le travail du Rapporteur spécial de l'O.N.U. qui présentait son rapport sur la question.

L'Ambassadeur a également présenté, lors du débat annuel qui portait sur l'autonomisation des enfants handicapés, les principales mesures en vigueur en Principauté, dont l'accompagnement éducatif individualisé mais aussi les mesures déployées pour aider les jeunes adultes handicapés à intégrer le marché de l'emploi.

Par ailleurs, Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a participé au segment de haut niveau, au cours duquel se sont notamment exprimés S.E Mme Maria Fernanda ESPINOSA GARCÉS, Présidente de l'Assemblée générale de l'O.N.U., S.E M. Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'O.N.U., Mme Michelle BACHELET, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme et S.E M. Ignazio CASSIS, Chef du Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse.



Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et S.E Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, en second plan M. Gilles REALINI et Mlle Francesca CASALONE.

E Réunion des Etats parties à la Convention contre la torture de l'O.N.U.

Cette convention a été ratifiée par Monaco en 1991. Le 3 octobre 2019, la 17^{ème} Réunion des Etats Parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, s'est tenue au Palais des Nations à Genève. Pour mémoire, la Principauté avait présidé la réunion de 2017. A cette occasion, cinq nouveaux experts indépendants ont été élus au sein du Comité qui en compte dix.

En adhérant à ce traité international, les Etats s'engagent à adopter des mesures concrètes afin d'empêcher la torture à l'intérieur de leurs frontières et à ne pas renvoyer une personne dans un Etat où elle pourrait y être soumise. Les Etats parties soumettent enfin des rapports à intervalles réguliers. Le dernier examen de la Principauté devant le Comité contre la torture (C.A.T.) a eu lieu en novembre 2016. Le prochain rapport de Monaco sera transmis en 2020.

2

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

A Promotion du droit international humanitaire

■ Participation à la 33^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Une Délégation monégasque menée par S.A.S. le Prince Souverain en sa qualité à la fois de Chef de l'Etat monégasque et de Président de la Croix rouge monégasque, a participé à la 33^{ème} Conférence internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge à Genève du 9 au 12 décembre 2019.

Cette importante Conférence qui se tient tous les 4 ans a réuni les représentants des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatives au droit international humanitaire (D.I.H.) et les composantes du Mouvement international de la Croix rouge et du Croissant rouge.

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la création de la Fédération internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge, le Prince Souverain S'est rendu au Siège de la Fédération et s'est entretenu avec ses responsables.

Il a, par ailleurs, inauguré le stand ouvert par la Croix rouge monégasque et son homologue burkinabé présentant le centre de formation polyvalent dédié à la Croix rouge du Burkina Faso, né de la volonté de mener une opération de solidarité environnementale et humanitaire par la réutilisation et la transformation du pavillon monégasque de l'exposition universelle de Milan (2015).



© Gaetan Lucif/Palais de Monaco

Inauguration du stand de la Croix Rouge monégasque.

Au cours de cette Conférence internationale qui célébrait le 70^{ème} anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève, S.E. Madame Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a été désignée pour participer au bureau de la Conférence et pour présider la Commission sur « *le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés* ».

Ce choix manifeste la reconnaissance de l'action menée par Monaco dans ce domaine particulièrement sensible de la protection de la dignité et de l'intégrité humaine.

En présidant cette commission, Monaco a confirmé son engagement envers la protection des populations civiles prises aux pièges des conflits, crises et violences de toute nature et a contribué à faire progresser le dialogue sur l'adaptation des Conventions de Genève aux défis soulevés par les conflits modernes.

Au cours de cette Conférence, Monaco a pris plusieurs engagements au titre du respect et de la promotion du droit international humanitaire, de la santé, du changement climatique et du leadership des femmes dans l'action humanitaire.

Au regard de l'ampleur des crises actuelles et dans la droite ligne de l'accord-cadre de coopération signé avec le C.I.C.R. le 23 mai 2018, la Principauté, fermement engagée dans la promotion du droit international humanitaire et des grands principes qui fondent l'action humanitaire, a endossé au cours de l'année 2019 :

- L'initiative franco-allemande intitulée « *Appel à l'action pour renforcer le droit international humanitaire* », lancée dans le cadre de « *l'Alliance pour le multilatéralisme* » lors de leurs présidences du Conseil de sécurité des Nations Unies, en mars et avril 2019 ;
- Les « *Principes de Vancouver* » relatifs au maintien de la paix et à la prévention du recrutement d'enfants soldats, dans le cadre de la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Cette seconde initiative rejoint les programmes menés par l'A.M.A.D.E. en faveur de la démobilisation et de la réinsertion sociale des jeunes issus de groupes armés dans les zones de combat.

B Protection des personnes souffrant de handicap

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco le 18 octobre 2017.

Conformément aux obligations contractées par Monaco en devenant partie à cet instrument international, le Gouvernement Princier a remis, le 18 octobre 2019, son rapport initial sur la mise en œuvre de ladite Convention au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Par ailleurs, Monaco est devenu Partie au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La signature et le dépôt de l'instrument de ratification ont été effectués auprès du Secrétaire Général des Nations Unies le 27 juin 2019.

Conformément au paragraphe 2 de son article 13, ledit Protocole est entré en vigueur pour la Principauté le 24 juillet 2019.

C Protection des demandeurs d'asile, réfugiés et personnes déplacées de force

■ Participation au 1^{er} Forum mondial pour les réfugiés

Une délégation monégasque menée par S.E. Madame Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a participé au premier Forum mondial pour les réfugiés, les 17 et 18 décembre 2019 à Genève.

La tenue de ce Forum mondial tous les quatre ans est prévue par le Pacte mondial pour les réfugiés, approuvé le 17 décembre 2018 par 181 Etats membres des Nations Unies dont Monaco.

Le premier Forum a été co-organisé par le H.C.R. et la Suisse ainsi que la Turquie, le Costa Rica, l'Ethiopie, l'Allemagne et le Pakistan. Il a réuni des délégations étatiques et des représentants du secteur privé, de la société civile, des O.N.G. aux côtés de représentants des réfugiés.

Le Forum s'est penché sur la situation des personnes déplacées de force recensées par le H.C.R. dans son rapport 2018 et dont le nombre atteint près de 71 millions, parmi lesquels 26 millions de réfugiés et 3,5 millions de demandeurs d'asile.

Les déplacements dus aux catastrophes naturelles et au changement climatique, les mouvements mixtes de populations (réfugiés/migrants) et les déplacements internes figurent désormais parmi les priorités du Haut-commissariat.

L'ampleur du phénomène a été l'occasion de réaffirmer tout l'intérêt qui s'attache à une réponse multilatérale face à un phénomène régional et mondial.

Les Représentants de haut niveau des Etats présents ont exposé les engagements de leurs pays en faveur des réfugiés et déplacés de force et fait part de leurs expériences et pratiques nationales.

Au regard de la répartition géographique des personnes déplacées de force dans le monde, « *le partage de la charge et de la responsabilité* » pour soutenir tant les personnes que les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés a figuré au centre des déclarations.

Le respect et la promotion des droits garantis aux demandeurs d'asile et aux réfugiés par la Convention de Genève sur le statut des réfugiés du 28 juillet 1951 ont également été mis en exergue durant le Forum.

Selon ses spécificités et à sa mesure, Monaco qui a ratifié dès 1956, la Convention de Genève sur le statut des réfugiés, s'attache à répondre aux préconisations du Pacte mondial pour les réfugiés.

Ainsi, la Mission de Monaco à Genève a participé aux négociations et co-parrainé la résolution omnibus relative au H.C.R adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 2019.

Par ailleurs, l'appui financier de Monaco au H.C.R progresse régulièrement en fonction de l'évolution des besoins et des priorités du H.C.R. avec lequel Monaco est lié par un accord-cadre depuis 2010. L'appui aux pays aidés par la coopération internationale au développement monégasque a été renforcé et adapté dans les pays impactés par la crise des réfugiés et déplacés de force.

Fidèle à sa politique centrée sur la protection des droits des plus vulnérables et sur une inclusion sans discrimination, Monaco poursuit son action internationale en aidant plusieurs familles de réfugiés irakiens et syriens qui ont fui leurs pays et se sont établies à Monaco et dans les communes françaises limitrophes dans le cadre de procédures de réinstallations organisées depuis le Liban par le H.C.R.

Le Collectif réfugiés d'Orient, O.N.G. monégasque créée en 2015, accompagne ainsi environ 40 réfugiés logés par l'Etat.

Cette expérience démontre avec succès tant l'implication de la société civile monégasque que les bonnes pratiques mises en œuvre par la Principauté, conformément aux recommandations du Pacte mondial pour les réfugiés.

La participation de Monaco aux réinstallations pilotées par le H.C.R. est complétée par son soutien pluri-annuel à l'organisation de « *corridors humanitaires* » en partenariat avec la communauté italienne Sant'Egidio afin de faciliter la venue en Europe de réfugiés particulièrement vulnérables établis au Liban.

Enfin, conformément aux objectifs d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique, Monaco soutient le H.C.R. dans ses actions menées au profit des déplacés environnementaux.

Cet appui financier a rendu possible la réalisation d'une étude sur le statut juridique et la protection des personnes déplacées de force en raison des catastrophes naturelles et du changement climatique.

D Protection des enfants au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U.

■ Monaco a participé aux 23^{ème} et 24^{ème} réunions du Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).

Dans le cadre du deuxième cycle de suivi de l'application de ladite Convention consacré à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC), le Comité s'est prononcé officiellement en adoptant un avis sur les diverses dispositions pénales qui pourraient être mises en œuvre par les Etats parties lorsque des images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites, sont produites, partagées ou reçues.

Il convient de préciser, qu'à Monaco, l'Ordonnance Souveraine n° 6492 du 28 juillet 2017 rendant exécutoire la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, interdit la pornographie infantile par le biais d'un système informatique.

Enfin, au cours de sa 25^{ème} réunion, le Comité a adopté une déclaration sur la protection des enfants placés hors du milieu familial contre l'exploitation et les abus sexuels.

Cette Déclaration vise à favoriser le maintien de l'enfant en famille ou son placement en petites unités adaptées, en assurant la surveillance nécessaire pour éviter tout abus (vérification à l'embauche des personnes, procédures de signalement...). Dans le cas d'abus, les Etats parties sont invités à sanctionner et à éloigner les auteurs (en reconnaissant la responsabilité des personnes morales) tout en prévoyant leur prise en charge pour éviter la récidive. L'enfant doit également bénéficier d'une prise en charge dans le cadre d'une procédure déterminée.

Monaco s'inscrit pleinement dans les recommandations dudit Comité. D'une part, des mesures sont d'ores et déjà mises en place pour maintenir autant que possible les enfants au sein de leur foyer en apportant, pour ceux qui le demandent, un accompagnement socio-éducatif. D'autre part, un maillage important de travailleurs sociaux suit le parcours de l'enfant placé, que ce soit par une mesure d'assistance éducative (système de double mesure) ou dans les différentes structures qui l'accueillent (établissements scolaires, associations...).

La Convention de Lanzarote a été ratifiée par Monaco en 2014. Mme Véronique SÉGUI-CHARLOT, Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales, a été désignée expert de Monaco au sein de ce Comité.

■ Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Depuis 5 ans, la Principauté de Monaco participe à la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels du 18 novembre. Cette année, elle s'est à nouveau portée co-rédacteur (avec Andorre, la Belgique, le Luxembourg et la Slovénie) de la Déclaration délivrée à cette occasion devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Celle-ci avait pour thème : « *Donner aux enfants le pouvoir de mettre fin aux violences sexuelles* ». Cette Déclaration a été soutenue par 38 autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

■ Convention internationale des droits de l'enfant de l'O.N.U.

A New York, l'Assemblée générale de l'O.N.U. a célébré le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre en organisant une réunion de haut niveau à laquelle de nombreux enfants ont pris part. La voix des enfants de la Principauté a été portée par une jeune monégasque de 9 ans qui a rappelé que les droits de l'enfant sont une priorité pour le Gouvernement Princier et sont au cœur des actions de la coopération internationale. Monaco a ratifié la Convention en 1993 et, par la suite, ses trois protocoles facultatifs.



Mayleen, 9 ans, représente Monaco à l'O.N.U.

©DR

La délégation de Monaco s'est enfin jointe à la Déclaration de l'Union Européenne, à l'instar d'autres Etats membres tels que la Principauté d'Andorre et la République de Saint-Marin, réaffirmant par là-même l'engagement de la Principauté envers la Convention internationale des droits de l'enfant.

A Genève, la Représentation permanente de Monaco a participé aux célébrations organisées dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la Convention dont une cérémonie officielle réunissant notamment Mme Michelle BACHELET, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme et Mme Afshan KHAN, Directrice régionale de l'U.N.I.C.E.F. pour l'Europe et l'Asie.

E Protection des femmes au Conseil de l'Europe et à l'O.N.U.

Monaco a participé à la 7^{ème} réunion du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) qui s'est tenue les 1^{er} et 2 avril à Strasbourg.

A cette occasion, la Déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes a présenté le Comité monégasque nouvellement créé. Dans son discours, la Déléguée a rappelé « *comment une politique globale et coordonnée avait été conçue dans un Etat de petite taille tel que Monaco, où la promotion des droits des femmes constitue un enjeu majeur* ».

Monaco a ratifié la Convention d'Istanbul en 2014. Mme Véronique SÉGUI-CHARLOT, Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales a été désignée experte de Monaco auprès du Comité des Parties.



Céline COTTALORDA, Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes ; Véronique SÉGUI-CHARLOT, Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales et experte de Monaco auprès du Comité des Parties et S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur de Monaco, Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe.

■ Commission de la condition de la femme de l’O.N.U.

S.E. Mme Isabelle Picco, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies, a participé à la 63^{ème} session de la Commission de la condition de la femme qui s’est tenue le 15 mars à New York. Le thème de cette session abordait “*les systèmes de protection sociale, l’accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et des filles*”.



S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies.

Les grandes lignes de la politique de protection sociale de la Principauté ont été rappelées ainsi que la création du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes en novembre 2018. Ont été également mentionnées les actions de la coopération internationale monégasque conduites notamment au Mali, en République démocratique du Congo et au Timor-Oriental.

Enfin, l’Ambassadeur a défendu l’insertion de la thématique sport dans les conclusions des travaux de la Commission, un droit essentiel pour les filles et les femmes.

En marge de cette 63^{ème} session, et à l’invitation de la Mission permanente de la Principauté de Monaco, l’équipe féminine des Girondins de Bordeaux s’est rendue à l’O.N.U., dans le cadre de sa tournée américaine. Cette visite a été l’occasion de débattre du rôle du sport ainsi que des actions de l’O.N.U. pour la mise en œuvre de l’Objectif de Développement Durable n°5 (égalité entre les sexes).

3

SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE MONACO

A Monaco et le 3^{ème} Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l’Homme de l’O.N.U. - Office des Nations Unies à Genève

³ L'E.P.U. est un mécanisme institué en 2006 dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme de l'O.N.U., par lequel les Etats membres et observateurs dudit Conseil examinent la politique de leurs pairs en matière de droits de l'Homme et formulent à leur rencontre des recommandations en vue de son renforcement. Tous les Etats membres de l'O.N.U. s'y soumettent, tous les 5 ans.

Le Conseil des droits de l'Homme, à sa 40^{ème} session, a adopté, le 14 mars par consensus, son rapport final sur les politiques mises en œuvre à Monaco en matière de protection et promotion des droits de l'Homme, ce qui constitue le 3^{ème} cycle d'Examen Périodique Universel (E.P.U.)³ de Monaco. A cette occasion, plusieurs Etats membres ont salué l'engagement de la Principauté en matière de droits de l'Homme.

Cette adoption a ainsi clos, pour ce qui concerne la Principauté, le 3^{ème} cycle de l'E.P.U. Ce cycle avait été entamé le 12 novembre 2018 avec l'examen du rapport périodique de Monaco par le Groupe de travail idoine du Conseil des droits de l'Homme.

Le prochain E.P.U. de Monaco devrait se dérouler à l'horizon 2023 et sera l'occasion d'informer le Conseil des droits de l'Homme des mesures prises et des avancées enregistrées dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Principauté.

B Monaco et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (dite Convention de Varsovie n° STCE 197)

Monaco a ratifié en 2015 la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, dite Convention de Varsovie. Cette exploitation d'êtres vulnérables touche tous les pays et peut prendre des formes aussi variées que le travail forcé, l'exploitation sexuelle, la mendicité forcée, le vol commis sous la contrainte ou encore le trafic d'organes. La principale valeur ajoutée de cette Convention tient à son approche fondée sur les droits humains et à l'importance qu'elle attache à la protection des victimes. A ce jour, 46 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe sont liés par la Convention, ainsi que le Bélarus.

En septembre 2018, dans le cadre des 1^{er} et 2^{ème} cycles d'évaluation combinés, Monaco a transmis au Comité d'experts ou G.R.E.T.A. (mécanisme indépendant de suivi de la convention de Varsovie), son rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur son territoire.

En janvier 2019, une visite d'évaluation a été effectuée par deux experts indépendants du G.R.E.T.A. En juillet, suite à cette visite, les experts ont rédigé un projet de rapport. En octobre, Monaco a transmis ses commentaires sur ce projet. En novembre, le rapport final du G.R.E.T.A. était adopté lors de sa 36^{ème} session.

Lors de sa 26^{ème} réunion au printemps 2020, le Comité des Parties examinera le rapport final du G.R.E.T.A. en vue de l'adoption de recommandations à adresser aux Autorités monégasques.

Par ailleurs, en novembre 2019, une exposition de photographies sur la traite des enfants a été organisée au lycée Albert I^{er} et sur le parvis du Grimaldi Forum en vue de sensibiliser les plus jeunes à ce phénomène. Initiée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, cette exposition a été réalisée en collaboration avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Direction de la Coopération Internationale. Etaient illustrés les projets de coopération au développement soutenus par le Gouvernement Princier et les témoignages recueillis par le Haut-Commissariat aux Réfugiés dans le cadre de l'initiative « *Mon pays est un camp* ».

A cette occasion, une brochure sur les droits de l'enfant et la traite, conçue conjointement par les entités citées ci-dessus, a fait l'objet d'une sensibilisation auprès des élèves lors des cours dispensés dans les écoles de la Principauté.

C Monaco et le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe

Monaco a participé aux trois assemblées plénières du Groupe d'Etats contre la Corruption (G.R.E.C.O.) en mars, juin et décembre 2019 au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Lors de la 83^{ème} assemblée du mois de juin, le représentant du S.I.C.C.F.I.N. a été nommé rapporteur de l'examen du Deuxième rapport de conformité intermédiaire de 4^{ème} cycle de la Belgique.

Lors de la 84^{ème} assemblée, du 2 au 6 décembre 2019, a été adopté le rapport de conformité de Monaco relatif au 4^{ème} cycle d'évaluation portant sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs.

Pour l'adoption de ce rapport, une délégation monégasque⁴ s'est rendue à Strasbourg afin de pouvoir répondre aux questions des membres du G.R.E.C.O. et apporter tous les éléments d'information utiles.

Dans ses conclusions, le G.R.E.C.O. a retenu que la Principauté a mis en œuvre de façon satisfaisante deux des seize recommandations contenues dans le Rapport d'Evaluation du 4^{ème} cycle. S'agissant des autres recommandations, six ont été partiellement mises en œuvre et huit ne l'ont pas été.

Pour ce qui concerne les juges et procureurs, les rapporteurs ont particulièrement pris en compte les avancées survenues au mois de novembre 2019 issues, notamment, de l'Ordonnance Souveraine n° 7.818 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 2.984 du 16 avril 1963 sur l'organisation et le fonctionnement du Tribunal Suprême et de l'adoption d'une Charte de déontologie de ses membres, mais également du Recueil de principes éthiques et déontologiques des magistrats.

Les examinateurs ont aussi pris note des évolutions positives qui pourraient résulter du vote du projet de loi modifiant la loi portant statut de la magistrature déposé sur le bureau du Conseil National le 12 novembre 2019, s'agissant plus particulièrement, d'une part, de la mise en place d'un système d'évaluation ayant trait aux questions liées à l'intégrité pour un plus grand nombre de magistrats et, d'autre part, quant à l'instauration d'une possible « auto-saisine » du Haut Conseil de la Magistrature en matière disciplinaire.

Le G.R.E.C.O. a par ailleurs été informé de l'organisation future d'une formation des magistrats sur les principes éthiques et déontologiques et de la mise en place d'une évaluation des activités parallèles des magistrats nécessitant l'obtention préalable d'une autorisation de la Direction des Services Judiciaires.

⁴ La Délégation était composée comme suit :

- S.E. M. l'Ambassadeur Rémi MORTIER, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe (Chef de Délégation) ;
- M. Robert GELLI, Directeur des Services Judiciaires ;
- M. Thomas BREZZO, Président de la Commission Législation du Conseil National ;
- Mme Antonella COUMA, Chargé de mission au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- M. Jean-Marc GUALANDI, Conseiller technique au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers ;
- M. Maxime MAILLET, Administrateur Principal à la Direction des Services Judiciaires.



©DR

M. Laurent ANSELMi, à la tribune aux côtés de Mme Thea TSULIKIANI, Ministre de la Justice de la Géorgie, Mme Nicole BELLOBET, Ministre de la Justice de la France.

S'agissant des parlementaires, les rapporteurs ont dûment pris note des informations communiquées par le Conseil National faisant état des intentions de l'Assemblée de préparer une Charte de déontologie à l'attention des Conseillers nationaux, de renforcer le Règlement intérieur à l'effet de renforcer l'arsenal des sanctions applicables et de mettre en place des actions de formation pour les Conseillers nationaux au sujet de la corruption.

La Principauté de Monaco devra présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations qui n'ont pas été suivies d'effet d'ici le 31 décembre 2020.

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

1

UNION POUR LA MÉDITERRANÉE (U.p.M)

Monaco est devenu membre du « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée (U.p.M.) » en 2008. Cette organisation intergouvernementale regroupe 43 pays dont Monaco, tous membres également de la Fondation Anna LINDH pour le dialogue entre les cultures. Monaco verse annuellement une contribution financière aux secrétariats des deux institutions situées respectivement à Barcelone (Espagne) et à Alexandrie (Egypte).

De 2017 à 2018, Monaco a également contribué financièrement à un projet visant l'éducation à l'égalité dans les écoles du Maroc, de Tunisie et de l'Egypte.

L'Ambassadeur de Monaco en Belgique a participé, en 2019, à diverses réunions concernant le Commerce, l'Economie bleue en vue d'une conférence ministérielle en juillet 2020 à Malte ainsi qu'à des ateliers relatifs à l'environnement.

Elle a également participé en mars, à Bruxelles, à la 58^{ème} réunion du Conseil des Gouverneurs de la Fondation Anna Lindh présidée par Mme Elisabeth GUIGOU et aux réunions des Hauts fonctionnaires de l'U.p.M. organisées en mars et juillet sous la présidence de l'Union Européenne et de la Jordanie.

Enfin, S.E. M. Jean-LUC VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a pris part, en octobre, à une réunion des hauts fonctionnaires lors de la présentation du projet MEDFUND.

Le projet MEDFUND, porté par la Fondation Prince Albert II (dont les pays fondateurs sont la France, Monaco et la Tunisie) a reçu à cette occasion la labellisation de l'U.p.M.. L'objectif de cette initiative est de contribuer à la gestion à long terme des Aires Marines Protégées (A.M.P.) méditerranéennes en renforçant leur viabilité financière par la mise en place d'un mécanisme de financement. Ce projet régional est promu par l'Association pour le financement durable des A.M.P. méditerranéennes. Les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée en sont les bénéficiaires.

2

SANTÉ

A 72^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

Une délégation monégasque conduite par Monsieur Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a participé à la 72^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé (A.M.S.) qui s'est tenue du 20 au 28 mai 2019 à Genève.

Cette année, le Débat général a eu pour thème « *Couverture Sanitaire Universelle : ne laisser personne de côté* ».

Lors de son allocution, Dr. Tedros Adhanom GHEBREYESUS, Directeur général de l'O.M.S., est revenu sur les points d'actualité et les actions entreprises par l'O.M.S. lors des urgences sanitaires au cours de l'année écoulée, dont notamment le choléra au Yémen, la situation humanitaire en Syrie et l'épidémie Ebola en République Démocratique du Congo. Il a également fait un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda de la transformation adopté lors de la 71^{ème} A.M.S.⁵.

⁵ Celui-ci se fonde sur cinq composantes : une nouvelle stratégie, de nouveaux processus, un nouveau modèle de fonctionnement, une nouvelle approche des partenariats et l'alignement sur la réforme des Nations Unies.

Le Conseiller-Ministre a, au cours de son intervention, présenté l'excellence du système de protection sociale de Monaco, basé sur une approche systémique visant à promouvoir la santé à chaque étape de la vie.

S'agissant des sujets figurant à l'ordre du jour, les points suivants méritent d'être soulignés :

- l'Assemblée a approuvé la résolution relative au Programme-Budget 2020-2021 ;
- en raison d'une recrudescence des cas de poliomyélite, la prolongation du plan stratégique d'éradication jusqu'en 2023 a été actée ;
- la stratégie mondiale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques ainsi que le plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé dans les petits Etats insulaires en développement ont été adoptés.

B 6^{ème} réunion de haut niveau de l'initiative des petits pays de la région Europe de l'O.M.S.

Une Délégation monégasque, composée de Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et du Dr. Alexandre BORDERO, Directeur de l'Action Sanitaire, a pris part à la 6^{ème} réunion de haut niveau de l'initiative des petits pays de la région Europe de l'O.M.S., qui s'est tenue à Saint-Marin du 31 mars au 2 avril 2019⁶.

⁶ Cette initiative permet aux Etats membres de la région européenne de l'O.M.S. de moins de deux millions d'habitants d'échanger leurs connaissances et leurs expériences dans le cadre de la mise en œuvre du cadre politique santé 2020 : Andorre, Chypre, Estonie, Islande, Lettonie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Saint-Marin et Slovénie.

Le 1^{er} avril, a eu lieu la cérémonie d'investiture des deux nouveaux capitaines régents, à l'occasion de laquelle le Directeur Général de l'O.M.S., le Dr Tedros Adhanom GHEBREYESUS, a fait une allocution.

Le thème principal de cette réunion était « *Equité et développement durable : maintenir la personne au centre* ».

L'O.M.S. a rappelé que le maintien en bonne santé d'une population était un investissement pour un pays et non une dépense et que les facteurs socio-économiques étaient déterminants (des écarts en terme d'espérance de vie sont identifiables entre les régions, entre les quartiers d'une ville, etc.). La catégorie des jeunes travailleurs pauvres a notamment émergé comme un facteur de préoccupation.

Monaco a exposé sa politique en matière de logements des nationaux comme vecteur de réduction des inégalités, de maintien d'une classe moyenne en centre-ville et de mixité sociale et intergénérationnelle.

Enfin, a été adoptée la déclaration de Saint-Marin qui porte sur l'équité.



Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et Alexandre BORDERO, Directeur de l'Action Sanitaire.

C 69^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'O.M.S.

La Principauté de Monaco était représentée par S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès des Organisations Internationales basées à Genève, à la 69^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'O.M.S. qui a eu lieu à Copenhague (Danemark) du 16 au 19 septembre 2019.

Le point culminant de cette session fût la nomination du Directeur régional pour un mandat de 5 ans. Le Docteur Hans KLUGE, candidat de nationalité belge, a été nommé dès le premier tour.

De nombreux Etats membres, y compris la Principauté de Monaco, ont pris la parole afin de remercier le Docteur Zsuzsanna JAKAB, Directrice régionale sortante, pour le travail effectué au cours de ces dix dernières années et féliciter le Dr. KLUGE pour sa nomination.

Lors de cette session, le Comité régional pour l'Europe a examiné différentes questions de santé pertinentes pour la région, telles que les leçons tirées de la mise en œuvre du Programme Santé 2020 depuis 2012, la promotion de l'équité en santé ainsi que la mise en place de soins de santé primaires dans toute la région.

D Renouveau de l'accord-cadre avec l'O.M.S.

La Principauté de Monaco accorde une attention toute particulière aux questions de santé publique et entretient, dans ce contexte, des relations privilégiées avec l'Organisation Mondiale de la Santé.

Dans ce contexte, en octobre 2019, le Gouvernement Princier a signé avec l'O.M.S. un nouvel accord portant sur la période 2020-2023 afin de soutenir la mise en œuvre du 13^{ème} programme général de travail. Les axes de collaboration sont les suivants :

- la réalisation pleine et entière des Objectifs de Développement Durable, en particulier ceux liés à la santé ;
- la santé maternelle et infantile ;
- la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- la lutte contre les grandes pandémies (VIH/SIDA et paludisme) ;
- les conséquences de la dégradation de l'environnement sur la santé, notamment les conséquences des changements climatiques sur la santé ;
- l'amélioration de la couverture vaccinale ;
- l'accès aux soins et à la couverture sanitaire universelle ;
- la lutte contre les résistances aux antimicrobiens ;
- la lutte contre la drépanocytose ;
- l'éradication de la poliomyélite.

E ONUSIDA : renouvellement de l'accord-cadre

En février 2019, le Gouvernement Princier a renouvelé son accord-cadre avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Ainsi, la Principauté s'est engagée, pour la période 2019-2021, à soutenir certains domaines prioritaires de la programmation :

- la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant ;
- l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH tels que définis par les pays.

F Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Organisée sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française, la 6^{ème} Conférence de reconstitution des ressources du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme⁷ a eu lieu les 9 et 10 octobre 2019 à Lyon (cf. page 26).

La Principauté de Monaco, représentée par S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France, a souhaité se joindre aux efforts des partenaires du Fonds mondial et a ainsi annoncé une contribution financière de 400 000 euros pour la période 2020-2022.

Les donateurs privés et publics se sont engagés à verser 14,02 milliards USD.

⁷ Le Fonds mondial est un partenariat conçu pour mettre un terme aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Il mobilise et investit plus de 4 milliards USD chaque année à l'appui de programmes dirigés par des spécialistes locaux dans près de 140 pays. Le Fonds Mondial existe depuis le 29 janvier 2002 sous la forme d'une Fondation de droit suisse. Globalement, le nombre de décès annuels dus au sida, à la tuberculose et au paludisme a reculé d'un tiers depuis 2002 dans les pays où le Fonds mondial a investi.

3

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

41^{ème} Conférence de la F.A.O.

Une délégation monégasque, conduite par S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), a participé à la 41^{ème} Conférence de la F.A.O. qui s'est tenue à Rome du 22 au 29 juin.



©DR

S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur en Italie et Représentant Permanent de Monaco auprès de la FAO et Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Cette Conférence était placée sous le thème « *migrations, agriculture et développement rural* ». A cette occasion, Madame Graça MACHEL, veuve de Nelson MANDELA, a livré un vibrant plaidoyer durant lequel elle a associé la question des migrants, spécialement intra-africains, à l'idée d'un changement radical de paradigme dans le secteur agricole. Pour nourrir les 820 millions de personnes qui souffrent actuellement de mauvaises conditions de nutrition, il faut, selon Mme MACHEL, faire appel à la technologie, laquelle permet d'alléger le recours à la force physique et favorise l'autonomisation des exploitants.

Le jeudi 27 mai, les participants à la 41^{ème} Conférence ont été reçus au Vatican afin d'assister à une Audiance de Sa Sainteté le Pape François qui a rappelé que la F.A.O. était un acteur adapté pour coordonner les moyens nécessaires et incisifs afin d'agir auprès des plus pauvres, et leur fournir l'accès aux biens de base. Le Pape a également indiqué que le manque d'aliment et d'eau n'était pas une affaire interne et exclusive des pays les plus pauvres et fragiles mais qu'il concernait chacun de nous. Enfin, il a insisté sur la nécessité de réduire le gaspillage alimentaire et d'eau par l'éducation et la sensibilisation sociale. (cf. page 26)

La Conférence a procédé à l'élection du nouveau Directeur Général, ce qui constituait la question la plus sensible de ses travaux. Monsieur Qu DONGYU, candidat de nationalité chinoise, a été élu à la tête de l'Organisation. Son mandat court du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2023.

Parmi les décisions adoptées au terme de la 41^{ème} Conférence, figure la désignation des membres du Conseil de la F.A.O. Selon le principe de rotation adopté par les Etats de la région Europe, Monaco en fera partie jusqu'en 2023.

4

EDUCATION, CULTURE ET SPORT

■ L'U.N.E.S.C.O

Soutien de Monaco aux activités et missions de l'Organisation

S'agissant de l'implication financière de la Principauté en faveur de l'U.N.E.S.C.O., conformément à l'accord-cadre liant Monaco à cette Organisation pour la période 2018-2021, un montant total de 242.500 € de contributions volontaires a été alloué à l'U.N.E.S.C.O. au titre de l'année 2019, incluant notamment les soutiens aux projets et programmes suivants :

- Programme marin du Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. dans le cadre de la collaboration avec les Explorations de Monaco ;
- Fonds d'urgence pour le patrimoine, finançant notamment l'initiative « *faire revivre l'esprit de Mossoul* » de la Directrice Générale ;
- Fonds « *Investir pour l'exécution efficace du Programme* » ;
- Soutien à l'expertise en matière d'éducation physique et sportive ;
- Projet de la Commission Océanographique Intergouvernementale (C.O.I.) en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes ;
- Fonds pour la mémoire de l'Holocauste et soutien à l'organisation de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ;
- Fonds des Conventions auxquelles Monaco est partie.

En outre, 2019 a été marquée par la reprise du projet mené par la Direction de la Coopération Internationale en partenariat avec l'U.N.E.S.C.O. portant sur la « *promotion de la scolarisation des enfants vulnérables, en particulier des filles, au Burundi* ».

Enfin, une contribution exceptionnelle d'un montant de 5.000 € a été allouée à l'U.N.E.S.C.O. afin de soutenir l'organisation du Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs, qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2019 à Casablanca.

En outre, les efforts de la C.O.I. de l'U.N.E.S.C.O. pour favoriser la coopération internationale dans le domaine des sciences océaniques ont abouti, avec le soutien de Monaco, à l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la « *Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable* » pour la période 2021-2030. Cette Décennie vise à mobiliser la communauté scientifique, les décideurs politiques, le secteur économique et la société civile autour d'un programme commun de recherche et d'innovation technologique.

Monaco a activement participé à la première réunion mondiale de planification de ladite Décennie, qui s'est tenue à Copenhague du 13 au 15 mai 2019, avec la diffusion d'un message vidéo de S.A.S. le Prince Albert II.

Par ailleurs, M. Vladimir RYABININ, Secrétaire exécutif de la C.O.I., a annoncé la constitution d'une Alliance pour la Décennie des Nations Unies. Celle-ci est une coalition mondiale d'acteurs de l'océan travaillant ensemble pour soutenir, améliorer et susciter des engagements en faveur de la Décennie.



©DR

S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie et S.E. Mme Yvette LAMBIN BERTI, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O. à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la Francophonie, à l'U.N.E.S.C.O.

40^{ème} session de la Conférence Générale (Paris, 12 au 27 novembre 2019)

Une délégation monégasque conduite par Monsieur Laurent ANSELMi a pris part à la 40^{ème} session de la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O. en novembre 2019 à Paris.

Monsieur ANSELMi a plus particulièrement participé au débat de politique générale le 14 novembre 2019. Le Conseiller de Gouvernement-Ministre a notamment évoqué le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur l'importance de l'éducation et des valeurs du sport, et appelé au renforcement de la coopération internationale en matière de recherche scientifique marine.



Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération à la 40^{ème} session de la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O.

Il s'agissait de la première Conférence Générale pour la Directrice Générale, Madame Audrey AZOULAY et également de la première Conférence Générale sans les Etats-Unis et Israël dont le retrait a pris effet le 31 décembre 2018.

Suite à ces retraits, les contributions statutaires votées dans le cadre du budget 2020-2022 ont dû être revues à la hausse ce qui, par conséquent, implique une forte augmentation de la contribution obligatoire versée par Monaco.

Après l'élection de la Turquie à la Présidence de la Conférence Générale pour 2 ans, il a été réaffirmé que les priorités globales de l'Organisation demeuraient l'Afrique et l'égalité des genres.



Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, à la 40^{ème} session de la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O.

L'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 et le rôle de l'U.N.E.S.C.O. en tant que Chef de file dans la mise en œuvre de l'O.D.D. 4 – Education 2030 (éducation à la citoyenneté mondiale et éducation au développement durable) ont fait partie des grands sujets évoqués au cours de cette Conférence et au sein des Commissions spécialisées.

Par ailleurs, la question de l'intelligence artificielle a été longuement débattue. L'U.N.E.S.C.O. mène actuellement une étude préliminaire quant à la création d'un éventuel instrument normatif sur l'éthique de l'intelligence artificielle, sujet hautement sensible en raison, notamment, des implications militaro-industrielles sous-jacentes à cette question. A ce titre, l'U.N.E.S.C.O. a organisé le 4 mars 2019 une Conférence mondiale intitulée « *Principes pour l'intelligence artificielle : vers une approche humaniste ?* ».

La C.O.I. a présenté ses objectifs pour la Décennie des sciences océaniques à savoir, pour l'essentiel, apporter les connaissances scientifiques nécessaires à la mise en œuvre et à la pérennisation des actions et des politiques promouvant l'utilisation durable et la protection des océans.

Enfin, trois demandes d'amendements à l'Acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O. ont été présentées, dont une a suscité des débats houleux :

- Partant du constat que certains pays (France, Italie, Russie, Chine...) siègent de façon quasi systématique au sein du Conseil exécutif, les Philippines ont proposé que le nombre de mandats successifs soit limité à deux afin de permettre aux plus petits pays de devenir également membres du Conseil. Finalement, la Conférence Générale a décidé d'ajourner le projet à la prochaine session.
- La Suède a proposé un amendement visant à restreindre les droits de vote et d'accession au Conseil exécutif des pays ne s'étant pas acquittés de leurs contributions dues à l'U.N.E.S.C.O. Cet amendement a été adopté.
- Le Qatar a soumis un amendement dans l'objectif de modifier le processus de désignation du Directeur Général de l'Organisation, prévoyant une élection par la Conférence Générale et non plus une proposition à la Conférence Générale par le Conseil exécutif. Les Etats membres ont majoritairement demandé l'ajournement de ce point.

En conclusion, il apparaît que la « *Transformation stratégique* » mise en place dès mars 2018 par la nouvelle Directrice Générale porte ses fruits et a permis à l'U.N.E.S.C.O. de parvenir à une situation financière assainie et de retrouver sa place sur la scène internationale.

Enfin, la Délégation Permanente de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O. a participé aux réunions ci-après :

- **Session du Comité intergouvernemental pour l'Education physique et le sport (C.I.G.E.P.S.),** les 28 et 29 mars 2019 à Genève ;
- **5^{ème} réunion des Etats parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels** (20 et 21 mai 2019) dont l'objectif était d'engager le marché européen de l'art à renforcer la lutte contre le trafic illicite des biens culturels ;
- **7^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (4 au 7 juin 2019) ;
- **7^{ème} Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport**, 29 au 31 octobre 2019 (Monaco était représenté également par Messieurs Philippe ORENGO, Président du Comité Monégasque Antidopage et le Docteur Jack MICHEL, Chef du Centre médico-sportif de Monaco).



©DR

Session du Comité intergouvernemental pour l'Education physique et le sport (C.I.G.E.P.S.)

De gauche à droite : Mathias RAYMOND, Délégué, Administrateur du Comité national olympique ; Agatha KORCZAK, Deuxième Secrétaire à la Délégation permanente de Monaco auprès de l'UNESCO ; Johannes DE MILLO TERRAZZANI, Conseiller à la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies ; David CHIKVAIDZE, Chef de Cabinet du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève ; S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; Sergueï SHAPOSHNIKOV, Chef du Protocole de l'Office des Nations Unies à Genève.

■ Le Centre international d'Etudes pour la conservation et la Restauration des biens culturels (I.C.C.R.O.M.)

En 2018, la collaboration initiée avec l'I.C.C.R.O.M. avait permis la publication d'un « Manuel des premiers secours au patrimoine culturel en temps de crise » et de son « Guide pratique ». Ces publications sont maintenant accessibles en ligne et ont été téléchargées plus de 1000 fois.

Au titre de l'année 2019, Monaco a souhaité renouveler son aide financière en faveur de l'I.C.C.R.O.M. en soutenant, à hauteur de 20.000 €, un projet intitulé « Toolkit on Heritage for Peace and Resilience » consistant en la publication de trois livrets de 50 à 100 pages. Ces livrets apporteront aux praticiens du patrimoine et aux professionnels de l'aide humanitaire les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre et travailler avec les communautés locales situées dans des zones de conflits et/ou de catastrophes naturelles. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des O.D.D. n°11 et n°16.

■ Sport

U.N.E.S.C.O. - Plate-forme nationale de conformité établie dans le cadre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport

Le 12 avril 2019 s'est tenue la 1^{ère} réunion de la plate-forme nationale de conformité établie dans le cadre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'U.N.E.S.C.O..

Composée de membres des Départements de l'Intérieur, des Affaires Sociales et de la Santé, des Relations Extérieures et de la Coopération, du Comité monégasque antidopage et de la Délégation de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O., cette plateforme a, lors de sa première réunion, discuté des mesures pouvant être prises afin de permettre à la Principauté d'être davantage conforme aux obligations de la Convention, notamment en matière de soutien à la recherche antidopage.

O.N.U. - Inclusion du sport dans la déclaration de la Commission de la condition de la femme et résolution de l'Assemblée Générale

⁸ Lien vers le document : <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/63/conclusions63-fr-final.pdf?la=en&vs=3258>

Monaco a présenté et obtenu l'inclusion d'un paragraphe sur le sport dans le document final⁸ de la 63^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue du 11 au 22 mars 2019 au Siège de l'O.N.U. à New York.

Libellé du paragraphe :

« Garantir aux femmes et aux filles les mêmes chances que les hommes dans le contexte des activités culturelles, récréatives et sportives dans tous les domaines, y compris en matière d'administration, de gestion et de participation aux activités physiques et sportives aux niveaux national, régional et international (par exemple, accès, entraînement, formation, compétition, rémunération et récompenses). »

Par ailleurs, la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. a activement participé aux consultations officieuses du projet de résolution biennal sur la Trêve olympique, facilitées par le Japon, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo (résolution 74/16, adoptée par l'Assemblée Générale le 9 décembre 2019)⁹.

⁹ <https://undocs.org/fr/A/RES/74/16>

Journée internationale du sport pour le développement et la paix

La Mission Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. a co-organisé la célébration de la Journée internationale du sport pour le développement et la paix avec le Département de la communication globale (Division de sensibilisation du public), le Département des affaires économiques et sociales (Division du développement social inclusif), le Bureau des Nations Unies pour les partenariats et la Mission Permanente de l'Etat du Qatar.

Cet événement, tenu le 3 avril 2019, a été ouvert par les coprésidentes du Groupe des amis du sport pour le développement durable, les Représentantes Permanentes de Monaco et du Qatar auprès des Nations Unies, ainsi que par la Vice-Secrétaire Générale.

Réunions du Groupe des amis du sport pour le développement durable

Quatre réunions du Groupe des amis ont été conviées en 2019, dont trois dans les locaux de la Mission Permanente de Monaco à l'O.N.U. :

- **Le 13 février 2019**, Mme Marie-Paule ROUDIL, Représentante de l'U.N.E.S.C.O. à New York, a présenté le Plan d'action de Kazan (initiative visant à faire de l'éducation physique et sportive un vecteur de la consolidation de la paix et du développement durable) ;

- **Le 19 juin 2019**, Mme Agnès MARCAILLOU, Directrice du service de l'action anti-mines de l'O.N.U., a présenté le lancement de l'initiative « *Safe Grounds* » qui vise à déminer des infrastructures sportives qui ont été utilisées pour des exactions lors de périodes de conflits (stades à Mossoul et Mogadiscio) et M. Nicolas PRON, Conseiller Spécial de l'U.N.I.C.E.F. pour les événements de haut niveau, les initiatives et les partenariats, a présenté le partenariat entre l'U.N.I.C.E.F. et les Special Olympics.
- **Le 22 octobre 2019**, M. Vladimir VORONKOV, Secrétaire Général adjoint pour le contre-terrorisme, a présenté la contribution que peut avoir le sport dans la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme et M. Kash SIDDIQI, footballeur professionnel et co-fondateur de l'O.N.G. Football for Peace international, a abondé en son sens en donnant sa perspective quant au pouvoir du sport dans ce domaine (réunion accueillie par le Qatar).
- **Le 9 décembre 2019**, jour de l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale sur la Trêve olympique, le Président du Comité international olympique, Dr. Thomas BACH et le Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, M. Yoshiro MORI, ont notamment présenté les préparations mises en œuvre en vue des Jeux de Tokyo.

5

AFFAIRES FRANCOPHONES

Monaco a accueilli, les 30 et 31 octobre 2019, la 36^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie¹⁰ (C.M.F.).

Cet événement a réuni les Etats et Gouvernements membres de la Francophonie, représentant plus de 400 personnes dont environ 43 ministres.

Le 29 octobre 2019, s'est tenu le 108^{ème} Conseil permanent de la Francophonie (C.P.F.) qui est l'instance réservée aux Représentants personnels.

Dans le cadre des préparatifs de cette Conférence, S.E. Mme Louise Mushikiwabo s'était rendue en Principauté, le 3 juillet, à l'invitation de S.A.S le Prince Souverain. Au cours de l'Audience, les projets que la Secrétaire Générale souhaite mettre en œuvre, en recueillant au préalable l'agrément des Etats et Gouvernements membres de l'O.I.F. ont été abordés.

¹⁰ La Conférence Ministérielle de la Francophonie (C.M.F.) fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie avec le Sommet et le Conseil permanent de la Francophonie (C.P.F.). La C.M.F. assure la continuité politique du Sommet de la Francophonie. Celle-ci se réunit une fois par an et a pour rôle de :

- veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et préparer le suivant,
- se prononcer sur les grands axes de l'action multilatérale francophone,
- adopter le budget et les rapports financiers de l'O.I.F., ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (l'outil financier interne par lequel la Francophonie finance ses programmes de coopération),
- débattre de sujets spécifiques (participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix, promotion de la diversité culturelle et linguistique, etc.).

■ Enjeux politiques de la 36^{ème} C.M.F.

Il s'agissait de la première Conférence ministérielle de la nouvelle Secrétaire Générale de la Francophonie, S.E. Mme Louise MUSHIKWABO, élue au terme du Sommet d'Erevan en octobre 2018.

Depuis sa prise de fonctions le 3 janvier 2019, la Secrétaire Générale a souhaité initier une démarche de modernisation de l'O.I.F. L'objectif de cette réforme est de permettre aux actions de l'Organisation d'avoir davantage d'impact et de visibilité.

En outre, au cours de l'année 2020, l'O.I.F. célébrera ses 50 ans d'existence. Le XVIII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le français en partage qui se tiendra en Tunisie constituera le point d'orgue de ces célébrations.

Ainsi, la C.M.F. à Monaco s'est déroulée à un moment clé pour l'O.I.F. et constituait un point d'étape important dans le processus de réflexion lancé par la Secrétaire Générale sur le bilan de l'O.I.F. et son avenir. Le thème choisi par Monaco était : « *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'O.I.F.* ».

■ Cérémonie d'ouverture

Cette Conférence a débuté par une cérémonie d'ouverture, marquée de discours officiels et d'intermèdes culturels axés sur la jeunesse. La maîtresse de cérémonie était Madame Maïtena BIRABEN, journaliste de nationalité française.

Dans son intervention, S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat de la Principauté, a évoqué l'importance que Monaco accordait à l'O.I.F., précisant que « le français est notre patrimoine commun. Il a forgé notre histoire, il nourrit notre culture, il écrit notre avenir. Nous devons le chérir, l'illustrer et le protéger. ». Il a, par la suite, abordé les enjeux liés au thème de la C.M.F. :

- l'universalité, toutes les populations étant concernées par les atteintes à l'environnement,
- la diversité, avec la conviction que, pour sauver notre planète, toutes les énergies, toutes les volontés, tous les moyens doivent – peuvent se conjuguer,
- la solidarité, comme l'exigence de ne jamais séparer l'avenir de la Planète de celui des hommes et de toujours considérer d'un même mouvement la nécessité de protéger la nature et celle d'assurer le développement économique et social des populations.



Photo de famille de la 36^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Arménie et Président de la 36^{ème} C.M.F, S.E.M Zohrab MNATSAKANYAN a axé son discours sur les valeurs fondamentales de l'O.I.F. (solidarité, respect de la diversité, culture du dialogue) comme solutions aux conflits, au terrorisme et aux changements climatiques.

La Secrétaire Générale a rappelé que son objectif était de ramener les populations au cœur des missions de la Francophonie. En effet, au travers de ses différentes missions sur le terrain, S.E. Madame Louise MUSHIKWABO a pris la mesure du potentiel largement inexploité de l'O.I.F. et a indiqué que, pour y remédier, il faut faire mieux ensemble. Elle a conclu son propos en précisant que faire mieux c'est parfois faire moins et qu'à ce titre, un recentrage des actions de l'O.I.F. semblait nécessaire.

Ne pouvant être présent, S.A.S. le Prince Souverain a tenu à adresser un message en ouverture des travaux de la 36^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Ce message visait notamment à réitérer son plein soutien à la réforme engagée par la Secrétaire Générale de la Francophonie.

Enfin, neuf étudiants du Campus de Sciences Po Menton ont délivré un témoignage qui a largement marqué les esprits. En effet, ces étudiants ont exposé leur vision de la famille francophone, un espace qui rassemble les cultures et les civilisations, un lieu de partage qui ne laisse pas la jeunesse sur le côté, mais qui, de par son rayonnement, parvient à incarner et véhiculer les valeurs universelles de liberté et d'égalité.

■ Travaux de la 36^{ème} C.M.F.

Monsieur Laurent ANSELMINI a eu l'opportunité d'intervenir afin d'explicitier les raisons qui ont conduit la Principauté de Monaco à proposer un tel thème et un projet de résolution sur les océans.

Il a ainsi souligné que réconcilier requiert une meilleure connaissance – de soi et des autres – un travail de transparence, l'acceptation de la vérité, mais aussi une plus grande confiance en l'autre ainsi qu'en l'avenir. C'est cette même conviction qui anime S.A.S. le Prince Souverain dans Ses actions de plaider en faveur de la préservation de l'environnement.

Le Conseiller-Ministre a précisé qu'il y avait un véritable impératif catégorique pour les responsables des nations d'agir pour remédier à la situation alarmante que connaît la Planète.

De nombreuses délégations sont intervenues sur le thème de cette C.M.F. qui a été largement plébiscité, comme thème aux enjeux d'importance pour les pays francophones.

Au terme de la 36^{ème} C.M.F., quatre résolutions thématiques ont été adoptées. S.E. Monsieur Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France, Représentant personnel de S.A.S. le Prince Souverain auprès du Conseil permanent de la Francophonie, a présidé le Comité de rédaction des textes de la C.M.F.

Résolution sur les océans, proposée par la Principauté de Monaco

En raison de l'engagement ancien et constant en faveur des océans, notamment depuis l'action du Prince Albert I^{er} de Monaco au début du XX^{ème} siècle, la Principauté de Monaco a proposé une résolution sur cette thématique. En outre, il s'agit d'un sujet d'intérêt commun pour la Francophonie qui a un rôle particulier à jouer en la matière (76% des pays de l'O.I.F. ont une façade maritime) et qui a déjà adopté plusieurs textes liés à cette problématique¹¹. Le rôle que l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (I.F.D.D.) joue déjà dans la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable a également été valorisé.

¹¹ Peuvent être citées à titre d'exemples la Résolution sur l'économie bleue, adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, lors du XVI^{ème} Sommet de la Francophonie tenu à Antananarivo, les 26 et 27 novembre 2016, ou encore « la Résolution sur les économies bleue et verte », adoptée par les Ministres participant à la 34^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, les 25 et 26 novembre 2017.

Cette résolution constituait donc une opportunité pour consolider les recommandations déjà entérinées au regard de l'évolution de la situation au niveau international :

- Conférence intergouvernementale sur l'élaboration d'un Instrument international juridiquement contraignant, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, relatif à la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. (3^{ème} session de négociation qui a eu lieu en août 2019 à New York),
- Présentation du rapport spécial consacré aux océans et à la cryosphère du G.I.E.C. en septembre 2019 à Monaco,
- 2^{ème} Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la préservation des océans, en juin 2020 au Portugal.

Résolution pour le 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, proposée par l'O.I.F.

L'O.I.F. a souhaité proposer ce texte afin de célébrer le 30^{ème} anniversaire d'une convention importante, qui a été signée et ratifiée par la quasi-totalité des Etats et Gouvernements membres de l'O.I.F.

L'O.I.F. a en effet mis en exergue que cette convention vient répondre à différents défis auxquels tous les pays, notamment francophones, sont confrontés et qu'elle a un lien direct avec les activités de l'O.I.F., notamment en matière de protection des enfants victimes de violences dans les conflits, d'éducation des filles et de numérique.

L'objectif de cette résolution était de réaffirmer l'engagement commun des Etats et Gouvernements membres de l'O.I.F. dans la mise en œuvre de cet important instrument.

Résolution sur le rôle de l'innovation dans la promotion de la science, de l'éducation et de l'économie numérique, proposée par l'Arménie

L'Arménie a souhaité proposer ce texte afin de venir en écho à la Déclaration d'Erevan, adoptée lors du dernier Sommet de l'O.I.F. d'octobre 2018, ainsi qu'à la Résolution sur le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche qui y fut également adoptée.

Cette résolution rappelle ainsi un certain nombre d'initiatives francophones qui existent déjà en matière de numérique (telles que les campus du nouvel espace universitaire francophone (C.N.E.U.F.), l'Initiative pour le développement du numérique dans l'espace universitaire francophone (I.D.N.E.U.F.), le Réseau francophone de l'innovation (Finnov), le Fonds francophone pour l'innovation numérique, etc.).

Ce texte appelle l'O.I.F. à renforcer, dans sa programmation 2019-2022, les programmes visant à favoriser l'innovation et l'éducation par le numérique, en tirant parti de l'expertise disponible au sein des réseaux institutionnels de la Francophonie.

Résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie, proposée par l'O.I.F.

Cette résolution a été proposée par l'O.I.F. dans la perspective du 50^{ème} anniversaire de l'O.I.F. en 2020, afin :

- d'inciter les Etats et Gouvernements membres de la Francophonie à s'associer à cet événement et à promouvoir dans chacun de leur pays des événements à tous les niveaux permettant de faire rayonner cet anniversaire ;
- d'encourager ainsi chaque État et Gouvernement à renforcer la visibilité de la Francophonie par des actions concrètes, notamment des actions pédagogiques dans les établissements d'enseignement ;
- et de coordonner les festivités qui seront organisées tout au long de l'année 2020.

A cet égard, le logo dédié au cinquantenaire a été présenté lors de la C.M.F. de Monaco.

■ Huis clos dédié aux Chefs de délégation

Au printemps 2019, S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO a mis en place un groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance de la Francophonie.

En perspective du XVIII^{ème} Sommet de la Francophonie, il appartient aux Etats et Gouvernements membres de réfléchir ensemble à la façon dont les méthodes de travail peuvent évoluer, la culture du dialogue se renforcer et la coordination entre les acteurs institutionnels de la Francophonie s'améliorer.

Aussi, lors du huis clos qui s'est tenu à l'occasion de la 36^{ème} C.M.F., les Ministres et Chefs de délégation ont pu statuer sur les premières orientations formulées par le groupe de réflexion et ont fait part à la Secrétaire Générale de leur plein soutien dans la poursuite de cette réforme s'agissant notamment d'un recentrage de l'O.I.F. sur les valeurs et les principes de la Francophonie, sa valeur ajoutée et son socle, la langue française et d'une rationalisation des instances pour plus de subsidiarité, de dynamisme.

■ Événement parallèle relatif au tourisme durable

Depuis 2016, le Gouvernement Princier apporte son soutien à l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (I.F.D.D.)¹² pour la mise en œuvre du projet intitulé « *Initiative de la Francophonie pour un tourisme durable dans les Petits Etats Insulaires en Développement* ».

¹² Créé en 1998, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (I.F.D.D.) est un organe subsidiaire de l'O.I.F. dont le siège est basé à Québec. Il est notamment en charge de mettre en œuvre l'une des missions de la Francophonie, à savoir « le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

Ainsi, en marge des travaux officiels de la C.M.F, le Gouvernement Princier a organisé, en partenariat avec l'I.F.D.D., un événement relatif au tourisme durable. Cela a permis de valoriser ce partenariat et la politique menée en la matière par Monaco.

Madame Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, et Madame Catherine CANO, Administratrice de l'O.I.F., sont intervenues en ouverture de l'événement. Elles ont toutes deux mis en exergue le fort potentiel du tourisme durable et l'excellence de la collaboration initiée entre la Principauté de Monaco et cet organe subsidiaire de la Francophonie.

L'I.F.D.D. a présenté la genèse de l'Initiative et les supports méthodologiques produits dans ce cadre :

- le guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de tourisme durable dans un petit Etat insulaire en développement,
- le guide méthodologique d'élaboration de projets de tourisme durable dans un contexte insulaire,
- un cours en ligne gratuit sur l'économie bleue dans les P.E.I.D. accessible depuis le mois de novembre 2019 au travers de l'Académie virtuelle du développement durable.

La Direction du Tourisme et des Congrès a, pour sa part, évoqué la démarche inclusive initiée depuis 2019 afin de promouvoir la Principauté en tant que destination responsable et durable.

■ Dîner officiel

Le 30 octobre, en présence de S.A.R. la Princesse de Hanovre, un dîner officiel a été organisé, par les autorités monégasques, au Musée Océanographique de Monaco. L'ensemble des délégués a ainsi pu partager un véritable moment de convivialité dans ce lieu emblématique de la Principauté.



©DR

Accueil de S.A.R. la Princesse de Hanovre à l'occasion du dîner officiel au Musée Océanographique de Monaco.

■ Aspects organisationnels

La Principauté de Monaco a mis en place, en septembre 2018, un Comité de pilotage, placé sous la responsabilité du Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et composé de représentants de l'ensemble des Départements ministériels.

Un Protocole d'entente portant sur les modalités pratiques d'organisation de cette C.M.F. a été signé le 26 mars 2019.

Une étroite collaboration a été mise en place avec les autorités françaises en ce qui concerne l'accueil des participants, à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur (territoire français).

En outre, il est important de préciser ici que, fidèle à son attachement à la préservation de l'environnement, la Principauté de Monaco s'est efforcée de rendre cette C.M.F. la plus verte possible. Des mesures pour limiter l'impact environnemental ont été mises en place (limitation de l'usage de papier, restauration éco-responsable...).

De plus, Monaco a pris en charge le coût lié à la compensation carbone de cet événement. Grâce à la Fondation Prince Albert II de Monaco, les émissions irréductibles liées à l'organisation de cette C.M.F. ont été compensées, cela comporte notamment les transports aériens et terrestres.



©Direction de la Communication/Michael ALUSTI

S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie ; M. Sabri БАЧТОВИИ Ministre des Affaires Etrangères par intérim et Mme Catherine CANO, Administratrice de l'O.I.F.

6

TÉLÉCOMMUNICATIONS

■ Union Postale Universelle (U.P.U.)

Une délégation monégasque conduite par S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a participé au troisième Congrès Extraordinaire de l'Union Postale Universelle qui s'est tenu à Genève du 24 au 26 septembre 2019. Cette réunion avait pour principal objet de trouver une solution aux préoccupations exprimées par les Etats-Unis concernant les frais de rémunération jugés insuffisants pour les petits colis et d'éviter ainsi leur départ de l'Organisation. Une solution de compromis fut finalement adoptée, permettant de préserver l'intégrité de l'Union ainsi que son avenir financier. Cette issue positive représente une victoire importante du multilatéralisme dans un contexte international où ce dernier est régulièrement remis en cause.



©DR

S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

7

AVIATION CIVILE

Une délégation monégasque composée de Mme Diane VACHON, Consul Général de Monaco à Montréal, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.), et de M. Bruno LASSAGNE, Directeur de l'Aviation Civile, a participé à la 40^{ème} Assemblée de l'O.A.C.I. qui s'est tenue du 24 septembre au 4 octobre 2019 à Montréal. Dans ce cadre, la Principauté est intervenue pour sensibiliser l'Assemblée à prendre des résolutions ambitieuses dans le domaine de la protection de l'environnement, en particulier pour promouvoir l'utilisation de carburants alternatifs et poursuivre le programme CORSIA qui engage les pays membres de l'O.A.C.I. à réduire et compenser leurs émissions aéronautiques de CO².

De plus, la délégation monégasque a profité de cette occasion pour présenter à un certain nombre d'Etats, concernés par la circulation des drones, la toute nouvelle plate-forme UTM (*Unmanned Traffic Management*) récemment installée en Principauté. Cette présentation, organisée et financée conjointement par Monaco et la société Air Space Drone, a eu lieu dans les locaux du Consulat général de Monaco à Montréal, en présence du Dr Fang LIU, Secrétaire Générale de l'O.A.C.I., et a permis aux représentants de la Principauté d'échanger sur la problématique de compatibilité entre les aéronefs classiques et ceux télépilotes.

8

TOURISME

A Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.)

Le tourisme est un secteur primordial dans l'économie monégasque. C'est en ce sens que le Gouvernement Princier au travers de la Direction du Tourisme et des Congrès et du Département des Relations Extérieures et de la Coopération participe aux réunions de l'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.) :

■ Atelier de l'O.M.T. sur le tourisme responsable (Dubai, du 9 au 11 avril 2019)

Les objectifs de cette participation :

- Accroître le savoir sur le tourisme responsable;
- Comprendre les concepts clés des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la compétitivité;
- Appréhender les modèles et outils des indicateurs du tourisme responsable;
- Mesurer l'impact économique d'une politique de tourisme responsable.

Cette formation articulée autour de groupes de travail a permis la mise en pratique des Objectifs de Développement Durable, en créant des parcours thématiques permettant la mise en œuvre d'une stratégie responsable.

■ 64^{ème} Commission de la Région Europe (Zagreb, Croatie du 27 au 30 mai 2019)

Cette session avait pour objectif de procéder aux élections de membres aux diverses commissions en vue de l'Assemblée Générale du mois de septembre 2019.

En effet, l'Organisation Mondiale du Tourisme a décidé de revoir les procédures de votes, en permettant aux pays membres de s'exprimer lors des Commissions Régionales et d'entériner les résultats lors de l'Assemblée Générale.

A cette occasion, le programme de travail pour l'année 2020 a été approuvé et s'articulera autour de 4 axes :

1. Vers un tourisme plus intelligent : innovation et transformation numérique ;
2. Cultiver les avantages comparatifs : investissements et entrepreneuriat ;
3. La création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité : éducation et emploi ;
4. Renforcer la résilience et faciliter les voyages : sûreté, sécurité et fluidité des voyages.

■ 23^{ème} Assemblée Générale de l'O.M.T. (Saint Pétersbourg, Fédération de Russie du 8 au 14 septembre 2019)

Une délégation composée de S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, Représentant Permanent auprès de l'O.M.T., de M. Guy ANTOGNELLI, Directeur du Tourisme et des Congrès et de Mme Marie Laure MARQUET, Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès a participé à la 23^{ème} Assemblée Générale de l'O.M.T.

Plusieurs points ont été débattus lors de cette session, dont :

- L'opportunité d'adhérer au groupe des Nations Unies pour le développement durable (U.N.S.D.G.) pour la période 2022-2023 ;
- L'approbation de l'amendement de la formule des parts contributives des Etats membres ;
- L'adoption de la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme dans toutes les langues officielles de l'O.M.T. ;
- L'adoption des thèmes et pays hôtes de la Journée mondiale du tourisme:
 - 2020 : « Le tourisme et le développement rural » Hôte : MERCOSUR.
 - 2021 « Tourisme et croissance inclusive » Hôte : la Côte d'Ivoire
- Le choix du pays hôte de la prochaine Assemblée Générale : le Maroc (Marrakech) en 2021.

■ Réunion de l'International Network of Sustainable Tourism Observatories (I.N.S.T.O.) (Madrid, du 21 au 23 octobre 2019)

La D.T.C. a pris part au groupe de travail dirigé par l'O.M.T. qui a pour mission de suivre et de mesurer le développement du tourisme responsable aux travers d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux.

Les indicateurs doivent impérativement être disponibles afin de pouvoir créer un observatoire du tourisme responsable, tels que la saisonnalité, l'emploi ou la gestion des déchets.

■ Visite officielle du Secrétaire Général de l'O.M.T. en Principauté du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019.

Le Secrétaire Général M. Zurab POLOLIKASHVILI, accompagné de la Directrice Générale Europe Mme Alessandra PRIANTE, a pu rencontrer le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie M. Jean CASTELLINI et le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération Mme Isabelle ROSABRUNETTO pour une réunion de travail.

Cette visite avait pour but d'évoquer les programmes liés au développement du tourisme mis en place par l'O.M.T. et auxquels la Principauté pourrait apporter son concours. Le développement d'un tourisme responsable et durable a bien évidemment été au cœur des discussions, ce sujet étant une des préoccupations essentielles de l'industrie touristique.

La délégation a également rencontré des acteurs de l'hôtellerie en Principauté, le Vice-président Administrateur Délégué de la Fondation Prince Albert II M. Olivier WENDEN, et a visité le Musée Océanographique, accueillie par le Directeur Général M. Robert CALCAGNO.

B European Travel Commission (E.T.C.)

■ Ateliers du Market Intelligence Group et du Marketing Group (Cracovie, Pologne du 7 au 9 février 2019)

La Direction du Tourisme et des Congrès a pris part aux groupes de travail mis en place par l'European Travel Commission sur la recherche et sur le marketing.

Lors des réunions de ces groupes, les membres ont fait un état des lieux des projets en cours et ont défini les sujets qui seront étudiés pour l'année suivante.

■ 98^{ème} Assemblée Générale de l'E.T.C. (Varsovie, Pologne du 28 au 30 octobre 2019).

La participation à cette Assemblée Générale a permis à la Principauté de Monaco de faire une évaluation des projets en cours et d'approuver le projet de programme pour l'année 2020.

A noter qu'en accord avec les règles de fonctionnement de l'association, chaque pays membre fait partie à tour de rôle du comité exécutif. A ce titre, Monaco sera membre dudit comité pour la période 2020-2021. S'agissant d'une association des organisations nationales du tourisme, c'est le Directeur, Guy ANTOGNELLI, qui représentera Monaco.

Enfin ont été évoqués l'avancée de la déclaration de principe sur le changement climatique ainsi que les premiers résultats d'une étude sur les déplacements touristiques en train en Europe, le but étant de favoriser les déplacements en train afin de réduire l'empreinte carbone.

LES POLITIQUES
EXTÉRIEURES
SECTORIELLES

POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

1

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

A Négociation d'un Accord d'association avec l'Union Européenne (U.E.)

La négociation avec l'Union européenne dans la perspective d'un accord d'association, ouverte le 15 mars 2015, s'est poursuivie en 2019 à un rythme soutenu dans la mesure où l'échéance de la mandature de la Commission présidée par M. JUNCKER en novembre 2019 avait conduit ce dernier à espérer parvenir à définir les grandes lignes d'un accord avant la fin 2019. Il en avait fait part à S.A.S. le Prince Souverain lors d'un entretien, le 19 février 2019.

Malgré la tenue de plus de dix réunions de négociations lors de cette année, tel n'a pas été le cas. Cela étant, cela a permis notamment à Monaco de présenter ses propositions afin de concilier les quatre libertés du marché intérieur avec les spécificités de la Principauté.

En effet, s'agissant de la libre circulation des personnes et de celle des services, la Principauté propose de maintenir la législation actuellement appliquée tant que des seuils définis d'un commun accord démontrent que Monaco atteint des résultats bien supérieurs à ceux que peuvent espérer à l'avenir obtenir les Etats Membres en appliquant les principes européens.

Par ailleurs, l'examen des textes réglementaires qui constituent les annexes qui devraient composer l'ensemble des engagements monégasques pour une participation aussi large que possible au marché intérieur s'est poursuivi. Ainsi sur 25 annexes prévues trois sont considérées comme clôturées : l'annexe concernant la sécurité alimentaire, celle sur la libre circulation des capitaux et celle sur l'agriculture étant précisé que l'annexe « douanes » est sans objet, la Principauté appartenant au territoire douanier européen,

Enfin, l'année 2019 a vu la composition de l'équipe de négociation modifiée avec la nomination à Bruxelles d'un nouveau Chef de Mission auprès de l'U.E. en la personne de S.E. Mme BERRO-AMADEI tandis que S.E. Mme THEVENOUX devenait Conseiller spécial en charge des questions économiques et financières européennes.

Cette année marquée par de grands changements au niveau de la gouvernance européenne (nouveau parlement et nouvelle commission) l'a également été au niveau des négociateurs européens avec le départ à la retraite non seulement du chef négociateur M. MAYR HARTING mais aussi du négociateur exécutif M. MAERTEN. Si ce dernier a été remplacé par Mme GANSLANDT, le Chef négociateur désigné en 2019 M. LEFFLER devait prendre sa retraite avant mi 2020. Ces changements au niveau de la négociation conduisent à en anticiper un ralentissement pour les mois à venir avec une nécessaire période de prise de connaissance des dossiers.

B Accord monétaire avec l'Union européenne

La Principauté de Monaco et la République Française, au nom de l'Union européenne, ont conclu le 24 décembre 2001, une convention monétaire permettant à Monaco d'intégrer la zone euro. Cette convention a été abrogée et remplacée par un accord monétaire conclu le 29 novembre 2011 entre la Principauté de Monaco et l'Union européenne, représentée par la République française et par la Commission européenne.

En application des dispositions de cet accord, la Principauté dispose chaque année d'un quota de frappe de pièces en euro. En 2019, Monaco a émis les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Epreuve, célébrant les 200 ans de l'Avènement du Prince Honoré V, frappée en 15.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante, frappée en 550.000 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 1.195.119 exemplaires ;
- une pièce de collection de 10 euros en argent à l'effigie de la Princesse Grace à l'occasion des 90 ans de sa naissance, frappée en 5.000 exemplaires.

En outre, l'accord prévoit qu'un Comité mixte dont les membres sont des représentants de Monaco et de l'Union européenne (représentée par la Commission européenne, la Banque Centrale européenne, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) se réunit chaque année afin d'examiner l'application de l'accord, décider le plafond annuel pour l'émission des pièces de monnaie et évaluer les mesures prises par la Principauté pour mettre en œuvre les législations de l'Union européenne figurant aux annexes A et B dudit accord.

Pour mémoire, figurent à l'annexe A les textes européens dont la transposition en droit français est directement applicable à Monaco, ou ceux directement appliqués en France sans transposition, qui deviennent, de ce fait, applicables à Monaco, étant précisé que le champ d'application de cette annexe est limité à la prévention des risques systémiques et à l'organisation et au contrôle des établissements de crédit. A l'annexe B, sont inscrits les autres textes nécessaires à l'application de l'accord, qui doivent faire l'objet d'une transposition en droit monégasque.

Pour l'année 2019, la réunion du Comité mixte s'est tenue le 22 octobre en Principauté de Monaco. Elle a été l'occasion d'échanges de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne sur divers sujets. La Principauté a fait un point sur l'activité du S.I.C.C.F.I.N. au cours de l'année écoulée et sur la transposition, en droit monégasque, de la 5^{ème} Directive anti-blanchiment qui a abouti au dépôt d'un projet de loi devant l'assemblée législative de Monaco. Les autorités françaises ont fait part de la situation des banques monégasques en matière de reporting statistique et de participation au mécanisme des réserves obligatoires. Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes de l'Accord monétaire. La Principauté a également fait un point sur l'avancement du projet d'accord d'association entre l'Union européenne et la Principauté de Monaco et notamment de son articulation avec les accords existants. Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2020, qui s'élève à 3.144.177,36 euros et a validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

C Autre initiative au niveau européen

La Division Financement et Développement de l'Economie de la Direction de l'Expansion Economique (D.E.E.) a été amenée à s'impliquer au cours de l'exercice 2019 dans deux domaines d'activités au plan européen.

Ce Direction a en charge la gestion et la mise en œuvre du Fonds monégasque « EUREKA » et représente la Principauté au sein des organes de gouvernance et de pilotage des projets de l'Initiative Intergouvernementale (association de Droit belge) EUREKA, qui réunit à ce jour 44 pays membres et la Commission Européenne, et dont Monaco est membre à part entière depuis janvier 2005.

La présidence de l'Initiative est annuelle et tournante et ce sont les Pays Bas qui en assurent la présidence depuis le mois de juillet 2019 et jusqu'en juillet 2020, ayant succédé au Royaume Uni pour l'exercice 2018/2019.

Enfin, la D.E.E. a poursuivi, en lien avec la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation de la Commission Européenne, et l'Ambassade de Monaco à Bruxelles la mise en œuvre des conclusions de l'étude relative aux « potentialités des entités monégasques à répondre aux appels à projets de Recherche et Développement de la Commission Européenne dans le cadre des programmes H2020 et Horizon Europe ».

L'étude menée en 3 phases s'est déroulée de juin 2018 à janvier 2019 et sa restitution a été effectuée le 11 mars en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et l'Economie et du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

La lettre d'intention aujourd'hui finalisée est à la signature du Gouvernement, avant sa présentation à la Commission Européenne, la prochaine étape consistant en la nomination d'un « Point de Contact National ».

2

RELATIONS AVEC LE FORUM MONDIAL DE L'O.C.D.E.

A Évaluation sur l'échange sur demande

Le cadre juridique et la pratique monégasque concernant l'échange sur demande d'informations fiscales avait fait l'objet d'une évaluation lors de la visite sur place des évaluateurs de l'O.C.D.E. en avril 2017.

Les évaluateurs du Groupe des Pairs de l'O.C.D.E. avaient donné une note globale de « Conforme » lors de la réunion qui s'est tenue à Paris du 26 février au 1^{er} mars 2018, améliorant la notation obtenue en 2013 (« en grande partie conforme »).

En 2019, Monaco a soumis à l'OCDE son rapport de suivi, relatif à l'évaluation susmentionnée. Ce rapport vient confirmer que la Principauté a bien mis en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport d'évaluation.

B Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations

Dans le cadre de la Norme de Déclaration Commune (*Common Reporting Standard – CRS*), la Principauté, suite à l'ajout de 35 juridictions à la liste des juridictions soumises à déclaration pour 2019, a pu procéder à l'envoi des informations, le cas échéant, aux 69 pays listés ci-dessous dans les délais impartis par l'OCDE.

1	Allemagne	24	Malte	47	Brésil
2	Andorre	25	Mexique	48	Canada
3	Autriche	26	Pays-Bas	49	Chili
4	Belgique	27	Pologne	50	Chine
5	Bulgarie	28	Portugal	51	Colombie
6	Chypre	29	République Tchèque	52	Corée du Sud
7	Croatie	30	Roumanie	53	Curaçao
8	Danemark	31	Royaume-Uni	54	Groenland
9	Espagne	32	Slovaquie	55	Islande
10	Estonie	33	Slovénie	56	Île de Man
11	Finlande	34	Suède	57	Île Féroé
12	France	35	Guernesey	58	Îles Turques-et-Caïques
13	Gibraltar	36	Jersey	59	Liban
14	Grèce	37	Inde	60	Malaisie
15	Hongrie	38	Indonésie	61	Montserrat
16	Irlande	39	Norvège	62	Nauru
17	Italie	40	Suisse	63	Nouvelle-Zélande
18	Ile Maurice	41	Afrique du Sud	64	Panama
19	Japon	42	Arabie Saoudite	65	Fédération de Russie
20	Liechtenstein	43	Argentine	66	San Marin
21	Lettonie	44	Aruba	67	Seychelles
22	Lituanie	45	Australie	68	Singapour
23	Luxembourg	46	Azerbaïdjan	69	Uruguay

Monaco continue d'accroître le nombre de juridictions soumises à déclarations. Ainsi, le 20 décembre 2019, Israël a été rajoutée à la liste des juridictions soumises à déclaration.

C Accords bilatéraux

Pour ce qui est des accords bilatéraux, suite à la signature de la Convention de non-double imposition avec Malte le 27 septembre 2018, Monaco a signé une nouvelle convention de non-double imposition avec le Monténégro. Cette signature a eu lieu le 29 mai 2019 et vient porter à 35 le nombre d'accords bilatéraux relatifs à l'échange de renseignements signés par Monaco.

Des négociations sont toujours en cours avec une demi-douzaine de pays à des stades plus ou moins avancés pour la signature de DTAs.

Il peut également être rappelé que, de par la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'O.C.D.E., notre réseau d'échange sur demande s'est encore élargi car 9 nouvelles juridictions participent à la Convention, portant le nombre de participants à 136, ce qui inclut tous les pays du G20, tous les pays de l'O.C.D.E., les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement.

D Le B.E.P.S. (Base Erosion and Profit Shifting)

Publié en octobre 2015, le plan d'action B.E.P.S. de l'O.C.D.E. est un ensemble de 15 actions fournissant aux États des instruments nationaux et internationaux pour lutter contre l'érosion de la base fiscale imposable. Le 17 mai 2016, Monaco a rejoint le cadre inclusif du B.E.P.S. A ce titre, Monaco s'est engagé à adopter les 4 actions obligatoires, à ce jour, du BEPS qui sont les suivantes :

- **Action 5** : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance ;
- **Action 6** : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas ;
- **Action 13** : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays ;
- **Action 14** : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

En 2019, une nouvelle étape a été franchie par la Principauté afin de remplir ces engagements :

- **Evaluation de Monaco sur l'Action 14**

Le 18 septembre 2019, l'O.C.D.E. a approuvé le rapport d'évaluation de Monaco relatif aux standards minimums de l'Action 14. Ce rapport a notamment conclu que Monaco répondait à l'ensemble des exigences concernant la disponibilité et l'accès au mécanisme de règlement des différends tels que prescrits par les standards minimums de l'Action 14.

3

SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les mesures de gel des fonds peuvent être adoptées soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (OS n° 15.321 du 8 avril 2002), soit dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale (OS n° 1.675 du 10 juin 2008).

La Principauté est membre de l'O.N.U. et se doit, donc, d'adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité, dont ils sont des organes subsidiaires. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, Monaco fait partie de la zone euro et ses banques sont intégrées dans les systèmes de paiement européens. Dans ce cadre, la Principauté s'est engagée à adopter des mesures de gel des fonds identiques à celles prises par l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune. Enfin, la Principauté adopte les mesures de sanctions provisoires (6 mois) prises unilatéralement par la France (article 562-2 du Code monétaire et financier).

En matière de lutte contre le terrorisme, Monaco a adopté 247 arrêtés ministériels en 2019 (ce chiffre est quasiment identique à celui de l'année précédente). Sur ces 247 arrêtés ministériels, 14 correspondent à la transposition de décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations unies, 5 correspondent à des mesures adoptées par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Extérieure de Sécurité Commune et 228 ont été adoptés afin de reprendre des mesures internes prises par la France.

En matière de droits de l'homme, 65 arrêtés ministériels ont été adoptés ou modifiés en 2019 (contre 79 en 2018), visant des personnes et entités situées dans 19 pays (sur un total de 23 pays faisant l'objet, à ce jour, de sanctions économiques). Les mesures visant l'Irak sont celles qui ont fait l'objet du plus grand nombre de mises à jour (10 au total). Il peut être relevé qu'un nouveau régime a été adopté le 15 octobre 2018 par le Conseil de l'Union européenne, sanctionnant les personnes et entités qui participent au développement et à l'utilisation d'armes chimiques. Ces mesures ont fait l'objet d'un arrêté ministériel publié en début d'année 2019.

4

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DU SERVICE D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE SUR LES CIRCUITS FINANCIERS (S.I.C.C.F.I.N.)

Le Service d'Information de Contrôle sur les Circuits Financiers (S.I.C.C.F.I.N.) a participé à l'Assemblée plénière du Groupe d'Action Financière (G.A.F.I.) qui s'est déroulée à Paris, du 17 au 22 février.

Le G.A.F.I., créé en 1989, a pour principal objectif de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international, notamment grâce à l'élaboration de normes, mesures législatives et réglementaires.

Il surveille également les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures requises et encourage l'adoption et la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau mondial.

Lors de cette réunion plénière, les délégués ont travaillé sur de nombreux sujets tels que l'atténuation des risques liés aux actifs virtuels, l'approbation de plusieurs documents d'orientation relatifs à l'application de l'approche par les risques de certaines professions, l'examen des rapports d'évaluation mutuelle de la Chine et de la Finlande et ont procédé à l'actualisation des listes des pays qui présentent des défaillances stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Le Gouvernement Princier est représenté au sein du Comité Moneyval qui joue, au sein du Conseil de l'Europe, le rôle de G.A.F.I. Régional et qui supervise la mise en œuvre des recommandations du G.A.F.I. par les Etats dont il a charge du suivi. Il a appuyé financièrement les travaux de ce Comité avec une contribution volontaire en 2019.

Un représentant du S.I.C.C.F.I.N., a participé en qualité de membre de la délégation du Comité MONEYVAL à la réunion plénière du GAFI qui s'est déroulée à Paris en février 2019. Le Directeur du S.I.C.C.F.I.N., M. Michel Hunault a assisté à celle qui a eu lieu au mois d'octobre.

Des représentants du S.I.C.C.F.I.N ont pris part à Dakar (Sénégal), du 25 au 29 mars, à un séminaire de formations d'évaluateurs organisé conjointement par le GAFI, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et le Groupe d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique Centrale (GABA).

Lors de ce séminaire, plus de 40 participants provenant de nombreux pays ont été formés afin d'être en mesure d'évaluer les politiques et les actions menées par les différents Etats en matière de LCB/FT.

A Participation de Monaco au Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe et au Groupe EGMONT

La Principauté a participé aux 58^{ème} et 59^{ème} assemblées plénières du Comité MONEYVAL qui se sont déroulées à Strasbourg du 15 au 19 juillet et du 2 au 6 décembre.

Lors de l'assemblée plénière du mois de décembre, Monaco a participé à la réunion du « groupe des petits Etats » du Comité MONEYVAL qui réunit notamment, Saint Marin, Gibraltar, Jersey, Guernesey, le Liechtenstein, Andorre, l'île de Man, etc. ainsi qu'à une réunion de travail du groupe « Europe 2 » du Groupe EGMONT.

Un représentant du S.I.C.C.F.I.N. a suivi le séminaire de formation des évaluateurs du Comité MONEYVAL qui a été organisé conjointement avec le Groupe d'Action Financière (GAFI) dans le cadre des évaluations de 5^{ème} cycle. Cette formation qui réunissait plus de 40 participants venant de nombreux pays (Pologne, Etats-Unis, Géorgie, Lituanie, Grèce, Canada, Russie, Italie, Liechtenstein, etc.) s'est déroulée du 15 au 19 avril dans les locaux de l'école de la « *Guardia di Finanza* » de Rome-Ostie (Italie).

Une délégation du S.I.C.C.F.I.N. a participé, du 29 au 31 janvier 2019, à une réunion intersession du Groupe EGMONT qui s'est déroulée à Jakarta (Indonésie). Lors de cet événement, quatre accords de coopération ont été signés avec les Cellules de Renseignement Financier (CRF) suivantes : ANIF - Cameroun, UAF – Chili, IVE – Guatemala, CENTIF – Bénin. Conclues sur un modèle d'accord-cadre validé par le Groupe EGMONT, ces accords sont destinés à faciliter et à renforcer les échanges de renseignements entre les pays signataires dans le souci d'optimiser les enquêtes. Leur mise en œuvre est soumise à certaines garanties réciproques.

Une délégation a également représenté la Principauté lors de la 26^{ème} assemblée plénière du Groupe EGMONT qui a eu lieu à La Haye (Pays-Bas), du 1^{er} au 5 juillet 2019. Lors de cette réunion, deux nouveaux accords de coopération ont été signés avec la Grèce et les Pays-Bas ce qui porte à 61 le nombre d'accords signés par le S.I.C.C.F.I.N. depuis sa création. Les agents du S.I.C.C.F.I.N. ont participé activement aux travaux des groupes « *Politiques et Procédures* », « *Echanges d'Informations LCB/FT* » et « *Assistance Technique et Formation* ».

Lors de leur présence aux Pays-Bas, les représentants monégasques ont également participé à une réunion du groupe « *Europe II* » et à une réunion du Cercle des Cellules de Renseignement Financier francophones.

Pour la seconde année consécutive, le S.I.C.C.F.I.N. a participé au concours « *Best EGMONT award case* » (BECA) organisé chaque année par cette organisation. L'objectif de ce concours est de permettre aux enquêteurs et analystes des cinq continents de tirer des enseignements bénéfiques d'actions concrètes, en étant informés rapidement des nouveaux circuits et mécanismes utilisés par le crime organisé ou les groupes terroristes pour blanchir les capitaux et revenus provenant d'activités illégales.

Des agents du S.I.C.C.F.I.N. se sont également rendus à deux reprises à Riga (Lettonie) avec une dizaine d'autres CRF appartenant au Groupe EGMONT, afin de travailler dans le cadre de la coopération internationale, sur une enquête de blanchiment.

B Participation de Monaco à la 10^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du Conseil de l'Europe (Convention de Varsovie n° STCE 198)

Monaco est devenu le 35^{ème} Etat partie à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme.

Cette Convention, ouverte à la signature depuis 2005, est entrée en vigueur pour Monaco, le 1^{er} août 2019. C'est le premier instrument international combinant à la fois la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il actualise une Convention de 1990 afin d'élargir l'action des Etats à la lutte contre le financement du terrorisme au travers d'activités légales.

La Principauté confirme, par cette adhésion, sa détermination constante à lutter contre le blanchiment d'argent.



S.E. M. Rémi MORTIER et Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, lors du dépôt de l'Instrument de ratification de la Convention.

5

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES BREVETS

A Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.)

Les représentants du Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Économique, en étroite collaboration avec les membres de la Mission permanente à Genève, ont participé à la 59^{ème} série de réunions des Assemblées, du 30 septembre au 9 octobre 2019.

Ces assemblées annuelles, réunissant plus de 190 Etats membres de l'organisation, se sont tenues dans un contexte florissant pour la propriété intellectuelle, dont l'importance économique et sociale ne cesse de croître face à un écosystème en perpétuelle mutation, marqué par l'avènement des nouvelles technologies et la montée en puissance de l'intelligence artificielle.

Comme à l'accoutumée, ces réunions ont été l'occasion pour la Délégation monégasque d'entretenir voire d'approfondir la coopération avec les représentants des Offices nationaux étrangers, des Organisations régionales, des utilisateurs¹³ et plus particulièrement des agents de l'O.M.P.I. dans les préparatifs d'un séminaire itinérant qui se tiendrait pour la première fois à Monaco, en collaboration avec l'Institut National de Propriété Industrielle français. L'objectif sera non seulement de promouvoir auprès des entreprises nationales et du pays voisin les instruments juridiques de propriété industrielle de l'O.M.P.I. mais également de faire la démonstration, s'il en était besoin, du savoir-faire de la Principauté dans la gestion des titres immatériels au plan national et international.

Il est enfin à relever que cette traditionnelle série de réunions des Assemblées a été exceptionnellement précédée d'une rencontre avec plus d'une centaine de représentants d'offices nationaux le 27 septembre 2019 à l'initiative de l'O.M.P.I., en vue d'aborder l'incidence de l'intelligence artificielle (IV^{ème} Révolution Industrielle) sur les instruments juridiques traditionnels de propriété intellectuelle, et d'étudier les tendances doctrinales et jurisprudentielles en la matière.

B Organisation Européenne des Brevets (O.E.B.)

En sa qualité d'État membre de l'O.E.B., la Principauté de Monaco siège au Conseil d'Administration de l'Organisation Européenne des Brevets aux côtés de 37 autres Etats européens. Cet organe législatif se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Munich en vue de superviser le travail de l'Office Européen des Brevets.

Ces rencontres régulières, couplées à des commissions techniques, permettent aux représentants de la Direction de l'Expansion Économique d'entretenir des relations de travail fructueuses avec leurs homologues européens et de rester connectés à l'actualité internationale du système des brevets.

¹³ Rencontre avec Monsieur Philippe VIGAND – Directeur général – Brevets, Groupe Novagraaf.

Avec la validation du Plan stratégique 2023 de l'Office Européen des Brevets qui vise notamment à encourager et renforcer la coopération sur le plan juridique et informatique, des réunions de travail se sont multipliées en marge des traditionnelles commissions (Kilkenny du 13 au 15 mai, Monaco le 31 juillet et La Haye du 5 au 6 novembre). Elles ont été l'occasion de mettre en avant le savoir-faire informatique de l'Administration monégasque dans le domaine de la gestion des titres de propriété industrielle et de recueillir des témoignages pertinents de la part des représentants des offices nationaux étrangers, bien souvent source d'inspiration dans la conduite des travaux de modernisation de la Division de la Propriété Industrielle.

Consécutivement à la validation de la candidature de Monaco par le Président de l'Office Européen des Brevets en janvier 2019, l'année a également été marquée par les préparatifs de la 15^{ème} cérémonie de remise des prix de l'inventeur européen, qui se tiendra à Monaco.

C Office de l'Union européenne pour la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O.)

Dans le cadre de la signature du Protocole d'Accord signé en juin 2017, et depuis le 28 janvier 2019, les usagers peuvent accéder gratuitement aux informations pertinentes de plus de 17.000 marques monégasques via la plate-forme électronique européenne «*TMview*». A travers cet outil, Monaco rejoint un groupe composé de plus de 70 offices étrangers et accroît sa visibilité sur la scène internationale.

La coopération avec l'E.U.I.P.O. a également permis à la Division de la propriété intellectuelle de moderniser et simplifier ses procédures de traitement des demandes d'enregistrement de marques, en adhérant le 15 juillet 2019, à l'instar de plus de 70 offices étrangers, à la base de données harmonisée de classification des produits et services (HDB).

Dans le sillage de cette coopération, des pourparlers tout au long de l'année avec l'E.U.I.P.O. ont débouché, le 11 novembre 2019, sur la signature d'une licence d'exploitation gratuite des codes sources de l'Organisation régionale, permettant au Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique d'engager des travaux informatiques visant à mettre prochainement en production, et à moindre frais, le traitement électronique du dépôt d'une demande d'enregistrement de marque. L'objectif est de gagner en attractivité en offrant aux utilisateurs du système européen du droit des marques un outil intuitif et familier, tout en étant paramétré aux spécificités de la procédure monégasque.

Enfin, la relation privilégiée avec l'entité européenne a également été l'occasion pour la Délégation monégasque de participer à plusieurs séminaires qui se sont tenus cette année à Alicante, au siège de l'E.U.I.P.O.

Elle a ainsi été invitée à assister, le 11 juin 2019, à la session plénière du groupe de travail du Programme de Convergence CP9, pour la mise en place de pratiques communes en matière d'appréciation de la distinctivité des marques tridimensionnelles, et a été présente du 1^{er} au 5 juillet 2019, aux côtés des hauts dirigeants des offices nationaux du monde entier, à l'« *IP Executive week 2019* ». Cet évènement a permis au représentant de la Division de la Propriété Industrielle de s'entretenir avec le Directeur Exécutif de l'E.U.I.P.O., Monsieur Christian Archambeau, sur l'état d'avancement des dossiers de coopération et a été l'occasion de signer le livre d'or de l'Organisation européenne.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

4^{ème} Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement

Le Gouvernement Princier a pris part à la 4^{ème} Session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement qui s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi (Kenya), du 11 au 15 mars 2019, sous le thème « *des solutions innovantes pour relever les défis environnementaux et garantir la consommation et la production durables* ».

Cet organe décisionnel, le plus important sur les questions environnementales, a réuni des Ministres de l'Environnement et hauts représentants des 193 Etats membres des Nations Unies afin de déterminer les grandes orientations de la politique mondiale en matière d'environnement. De nombreuses résolutions ont été adoptées, dont une relative à la gestion durable des récifs coralliens proposée par Monaco en collaboration avec l'Indonésie, en tant que co-Présidents de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.).

1

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans un contexte d'urgence climatique sans précédent, 2019 fut sans conteste l'année du climat, avant le démarrage de la mise en œuvre concrète de l'Accord de Paris en 2020. La Principauté a ainsi pris part à de multiples événements internationaux de haut niveau visant à renforcer la lutte contre le changement climatique.

A Sommet Action Climat du Secrétaire Général des Nations Unies

Face à l'ampleur du défi auquel la communauté internationale est confrontée, le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Antonio GUTERRES a souhaité organiser, le 23 septembre 2019, un Sommet mondial afin d'inciter l'ensemble des parties prenantes à rehausser leurs ambitions en matière d'action climatique. Dans ce cadre, le Gouvernement Princier a rejoint la Coalition des « solutions fondées sur la nature » afin de valoriser son engagement en faveur de la préservation des océans dont le rôle majeur dans l'équilibre climatique n'est plus à démontrer mais qui se révèlent particulièrement vulnérables aux dérèglements du climat. A la tribune des Nations Unies, S.A.S. le Prince Souverain a réaffirmé l'engagement de Monaco à déployer une politique forte en matière de transition énergétique, visant la neutralité carbone en 2050.



S.A.S. le Prince Souverain au Sommet Action Climat.

B Approbation du Rapport Spécial du G.I.E.C. sur l’Océan et la Cryosphère dans le contexte du changement climatique

Après avoir joué un rôle moteur dans la décision du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (G.I.E.C.) de travailler à l’élaboration d’un rapport qui examinerait les conséquences du changement climatique sur les océans, la Principauté a accueilli, du 20 au 24 septembre 2019, la 51^{ème} session plénière du G.I.E.C. Ayant réuni des scientifiques internationaux et représentants de 111 des 195 Gouvernements membres du G.I.E.C., cette session a abouti à l’approbation du « *Rapport Spécial sur l’Océan et la Cryosphère dans le contexte du changement climatique* ».

Ce rapport, dont les conclusions sont sans appel, a été dévoilé au grand public le 25 septembre 2019 au Musée Océanographique de Monaco, en présence de S.A.S. le Prince Souverain et du Président du Groupe d’experts, M. Hoesung LEE. Il confirme ainsi les effets dévastateurs du changement climatique sur les océans et les régions du monde où l’eau se trouve sous forme solide et souligne les avantages à limiter le réchauffement au maximum afin de préserver les écosystèmes et les moyens d’existence qui en dépendent.

C Reconstitution des ressources du Fonds Vert pour le Climat

En activité depuis 2015, le Fonds Vert pour le Climat a pour ambition de canaliser une part importante des fonds publics internationaux pour soutenir la mise en œuvre de l’Accord de Paris dans les pays en développement. Ayant déjà octroyé plus de 5 milliards de dollars de financement en soutien à 111 projets concrets dans près de 100 pays particulièrement vulnérables au changement climatique, le Fonds a organisé, les 24 et 25 octobre 2019 à Paris, une Conférence internationale afin de reconstituer ses ressources en vue de sécuriser ses opérations au cours des quatre années à venir (2020-2023).

Après avoir soutenu cet instrument financier depuis ses débuts, le Gouvernement Princier a annoncé lors de cet événement une contribution de 3 millions d'euros sur la période 2020-2023, renouvelant ainsi sa confiance dans le Fonds, à l'instar de la France, de l'Allemagne ou encore du Royaume-Uni. Au total, 27 pays développés ont procédé à des annonces pour un total de près de 10 milliards de dollars.

D 25^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Entouré de Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, de S.E. M. Bernard FAUTRIER, Conseiller spécial chargé des questions d'environnement et de S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, S.A.S le Prince Souverain a participé au Sommet de haut-niveau organisé par le Gouvernement espagnol en ouverture de la 25^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (C.O.P. 25), présidée par le Chili.

Le 2 décembre 2019, en présence de plus de quarante Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Prince Souverain s'est ainsi exprimé sur les actions structurantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Principauté, telles la politique « *zéro déchet plastique à usage unique en 2030* » ou l'interdiction du fioul en 2022. Fort de son engagement en faveur de la préservation des océans, Il a également pris part à plusieurs événements organisés dans le cadre de cette « *Blue C.O.P.* » visant à promouvoir l'intégration des océans dans les discussions climatiques.

Tout au long de cette conférence, la délégation monégasque, composée de représentants du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, a participé aux négociations en tant que membre du « *Groupe d'Intégrité Environnementale* », aux côtés de la Suisse, du Mexique, de la République de Corée, de la Géorgie et du Liechtenstein. Le Gouvernement Princier s'est montré particulièrement actif dans la défense de l'importance de la science dans l'action climatique et la nécessité de prendre en compte le rôle de l'océan dans les travaux de la Convention.



En marge de la 25^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a représenté la Principauté à la table ronde ministérielle des « Blue Leaders ».

2

AFFAIRES MARITIMES ET DROIT DE LA MER

En 2019, la Principauté de Monaco a poursuivi le développement de sa diplomatie maritime en participant aux réunions de de la *Commission océanographique intergouvernementale*, de l'Autorité internationale des fonds marins, de la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, de l'Organisation maritime internationale, de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée ainsi que du Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone.

A Commission océanographique intergouvernementale

a) Première réunion mondiale de planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable

La première réunion mondiale de planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable s'est tenue à Copenhague du 13 au 15 mai 2019, sous l'égide de la *Commission océanographique intergouvernementale* de l'U.N.E.S.C.O. (C.O.I.) et en présence d'une délégation de la Principauté de Monaco¹⁴, de Messieurs Peter THOMSON, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les océans, Vladimir RYABININ, Secrétaire exécutif de la C.O.I ainsi que Peter HAUGAN, Président de la Commission éponyme.

Cette réunion a rassemblé près de deux cents participants. Elle avait pour but de mettre en place des échanges interdisciplinaires afin de parvenir à la réalisation des six objectifs de la Décennie : un océan propre, un océan sain et résilient, un océan prévisible dans son rendement, un océan sûr, un océan durable et productif ainsi qu'un océan « transparent » dans sa gestion et accessible à tous.

La réunion de Copenhague a été ouverte par un message vidéo que Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II a adressé aux participants. Les thèmes tels que les sciences et les technologies de l'océan, la politique des océans, le développement durable, le commerce et l'industrie, la société civile ont été abordés dans ce message.

Ainsi durant les trois jours de travaux, Ses actions en matière de préservation des océans ont été citées et saluées. Il a été rappelé dans ces hommages que le Siège de l'Organisation hydrographique internationale (O.H.I.) se trouve à Monaco, grâce au fort soutien naguère apporté par S.A.S. le Prince Albert I^{er}.

b) 30^{ème} session de l'Assemblée de la Commission océanographique intergouvernementale

S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, Délégué permanent de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O., a mené la délégation monégasque présente à la 30^{ème} session de l'Assemblée de la C.O.I qui a eu lieu à Paris du 26 juin au 4 juillet 2019.

¹⁴ Cette représentation comprenait des membres du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et de la Délégation permanente de Monaco auprès de l'U.N.E.S.C.O.

¹⁵ Les Etats membres ont procédé à l'élection des quarante membres du Conseil exécutif, répartis en cinq groupes. Ainsi dans sa composition actuelle, celui-ci se présente comme suit : Dans le groupe I, on note l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la Suède ;

Le groupe II est composé de la Bulgarie et la Fédération de Russie.

Quant au groupe III, il comprend l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, la Grenade, le Mexique, le Pérou, Saint-Vincent-et-les Grenadines ainsi que l'Uruguay ;

En ce qui concerne le groupe IV, nous avons l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Iran, le Japon, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée tout comme la Thaïlande

Au Groupe V, figurent la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya, le Koweït, Madagascar, le Maroc, Oman, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

Rappelons que la fonction première de l'Assemblée de la C.O.I. est de définir les grandes orientations de la politique de l'U.N.E.S.C.O. dans le domaine des sciences océaniques. Au cours de cette 30^{ème} Assemblée, les 150 Etats membres ont examiné les progrès accomplis en la matière et ont entériné de nouvelles orientations dans la perspective des travaux de la Commission pour les deux prochaines années.

Les moments marquants de la session ont été les discours de la Directrice générale de l'U.N.E.S.C.O. et du Professeur Peter HAUGAN (président sortant de la C.O.I.), la présentation du rapport du Secrétaire exécutif, les élections de membres du bureau et du Conseil exécutif de la Commission¹⁵ ainsi que la célébration la Journée de la science océanique, en marge de ces travaux.

B Organisation maritime internationale (O.M.I.)

La 31^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Organisation maritime internationale (O.M.I.) s'est tenue à Londres, du 25 novembre au 4 décembre 2019.

Conduisant la délégation monégasque, Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Représentant permanent de Monaco auprès de l'O.M.I.¹⁶ a prononcé un discours dans lequel elle a souligné la contribution du transport maritime dans le développement des échanges commerciaux internationaux tout en insistant aussi sur l'impact considérable de cette activité humaine sur l'atmosphère et sur l'environnement marin.

A cet égard, le Représentant permanent de Monaco auprès de l'O.M.I. a appelé l'Organisation à remplir pleinement sa mission de chef de file en matière de transports maritimes et de faire en sorte que, par le biais de la coopération internationale, ce secteur soit sûr, respectueux de l'environnement, efficace et durable.

C 25^{ème} session de l'Autorité internationale des fonds marins (A.I.F.M.)

Monaco a participé à la 25^{ème} session de l'Autorité internationale des fonds marins¹⁷ qui s'est tenue à Kingston, à la Jamaïque, du 15 au 26 juillet 2019¹⁸. Cette session a été marquée par les commémorations du 25^{ème} anniversaire de la création de l'Autorité, au cours d'une séance spéciale le 25 septembre 2019 ainsi que par l'attribution le même jour du prix du Secrétaire général de l'Autorité pour la recherche scientifique dans la Zone, auquel Monaco contribue.

Les travaux de la 25^{ème} session de l'A.I.F.M. ont commencé par la présentation du rapport annuel du Secrétaire général, dans lequel il a évoqué la question des ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'Autorité, le Plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023¹⁹, sa participation au processus d'élaboration d'un instrument international sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones au-delà des limites de la juridiction nationale ainsi que les engagements volontaires de l'Autorité dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur l'Océan.

Durant cette session, la Principauté de Monaco s'est à nouveau impliquée en délivrant trois discours et en codirigeant la rédaction de l'allocution prononcée par le représentant de la République Fédérale d'Allemagne au nom du groupe des États d'Europe occidentale.

¹⁶ Mme Isabelle ROSABRUNETTO était accompagnée de Madame Armelle ROUDAUT-LAFON, Directeur des Affaires Maritimes.

¹⁷ L'Autorité internationale des fonds marins (l'Autorité) est l'Institution dans le cadre de laquelle les États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 organisent les activités menées dans la Zone notamment aux fins d'en administrer les ressources. L'Autorité compte aujourd'hui 168 membres (167 « Etats » plus l'Union européenne).

18 A l'instar des précédentes sessions, cette 25^{ème} session de l'Autorité s'est déroulée en deux périodes. A cet égard, les réunions du Conseil se tenaient du 25 février au 1er mars 2019 et du 15 au 19 juillet 2019 tandis que l'Assemblée se réunissait du 22 au 26 juillet 2019.

20 Se rappeler que cette C.I.G. découle de quatre réunions d'un comité préparatoire qui se sont tenues à New York, respectivement, du 28 mars au 8 avril 2016, du 26 août au 9 septembre 2016, du 27 mars au 7 avril 2017 puis du 10 au 21 juillet 2017.

D Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

Conduite par S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'O.N.U. à New York, une délégation de la Principauté de Monaco a participé à la troisième session de la Conférence intergouvernementale (C.I.G)²⁰ sur l'élaboration d'un instrument international sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, qui est survenue à New York du 19 au 30 août 2019.

Comme pour les deux précédentes sessions, les travaux se sont déroulés à travers quatre groupes, à savoir le groupe de travail sur « *le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines* », le groupe de travail sur « les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées », le groupe de travail sur les « *études d'impact sur l'environnement* » et le groupe de travail sur les « *ressources génétiques marines, y compris le partage des bénéfices* ».

Cette session a enregistré des progrès notables dans les négociations. Ainsi pour la première fois, les discussions ont porté sur un véritable projet de texte dont tous les éléments ont été abordés, ce qui constitue une avancée significative. Avant cette 3^{ème} session, certaines délégations faisaient systématiquement obstruction sur l'examen de points fondamentaux dans la négociation.

La Principauté a contribué sur la substance de l'ensemble des éléments abordés par les groupes de travail, avec un intérêt remarqué pour les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées. Elle a réitéré son souhait de voir les travaux de la C.I.G aboutir à un Accord ambitieux, qui viendra compléter le régime juridique existant, notamment celui de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

E Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (C.I.E.S.M.)

21 La C.I.E.S.M. tient son congrès une fois tous les 3 ans. C'est la première fois que le Portugal accueille cet événement, depuis son adhésion à la commission, le 15 avril 2004.

Le 42^{ème} congrès de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (C.I.E.S.M.) s'est tenu à Cascais au Portugal²¹, du 7 au 11 octobre 2019, sous la présidence de S.A.S. le Prince Souverain²² également Président de la C.I.E.S.M. et en présence de S.E. M. Henrique DE POLIGNAC MASCARENHAS DE BARROS, Ambassadeur de Monaco au Portugal et d'un représentant du Département des Relations Extérieures et de la Coopération (cf. page 39).

22 S.A.S. le Prince Souverain s'est particulièrement impliqué dans les travaux du congrès, en conduisant concrètement les débats et en intervenant activement dans différents panels de discussion. Son engagement, Sa disponibilité à Cascais et d'une manière générale Ses actions en matière de préservation des mers, des océans ont été cités, salués par tous les participants.

Ce congrès intervenait dans le contexte d'un double anniversaire, le 100^{ème} anniversaire de la création de la Commission et le 15^{ème} anniversaire de l'adhésion du Portugal, hôte du congrès.

La session plénière du congrès a été ouverte le 7 octobre par S.A.S. le Prince Souverain et S.E. M. Marcelo REBELO DE SOUZA, Président de la République du Portugal.

Dans leurs allocutions, les deux dirigeants ont mis en exergue les relations séculaires et anciennes entre la Principauté et le Portugal en matière de connaissance des mers et des océans. S.A.S. le Prince Souverain et S.E. M. Marcelo REBELO DE SOUZA ont insisté sur l'importance de maintenir et de renforcer de telles relations.

F 21^{ème} Conférence des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée

La Principauté de Monaco a pris part à la 21^{ème} Conférence des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses protocoles, qui s'est tenue à Naples, du 2 au 5 décembre 2019.

La Conférence de Naples a adopté plusieurs textes concernant, notamment les pollutions y compris par les déchets plastiques, les aires marines protégées ainsi qu'une feuille de route pour la désignation éventuelle de la mer Méditerranée en tant que zone d'exclusion des émissions d'oxydes de soufre.

Lors des discussions sur le projet de décision relative à la désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre, la représentation monégasque a rappelé que l'idée de présenter ce document avait été initialement émise par la Principauté dès la fin de l'année 2014. Le projet consistait alors à appliquer cette mesure à l'échelle sous régionale ; c'est-à-dire à la zone de l'Accord R.A.M.O.G.E. Il traduisait ainsi pour Monaco une manifestation concrète de l'engagement de S.A.S. le Prince Albert II pour réduire la pollution émise par les navires.

Par ailleurs, la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Barcelone a été sanctionnée par l'adoption de la Déclaration de Naples. Cette Déclaration vise à accentuer les efforts pour relever collectivement les défis liés à l'environnement et au développement durable de la côte méditerranéenne et ce dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Principauté de Monaco, la France et la Tunisie avec le soutien de l'Union européenne ont proposé et obtenu l'inclusion dans cette Déclaration d'un paragraphe relatif au Fonds fiduciaire (Med Fund), pour les Aires marines protégées en Méditerranée. Ce résultat est d'autant plus important que le paragraphe figure au cœur du dispositif même de la Déclaration.



BIODIVERSITÉ

A Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (I.P.B.E.S.)

L'année 2019 a été marquée, dès son premier trimestre, par la présentation et l'adoption de la première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, à l'occasion de la 7^{ème} session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (I.P.B.E.S.), qui s'est tenue à Paris, du 29 avril au 4 mai 2019 et à laquelle la Direction de l'Environnement a pris part.

Largement reprise dans les médias, la première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques présente un large éventail de conclusions sur les relations entre l'Homme et la Nature, sur l'état actuel et futur de la biodiversité et des écosystèmes, les tendances futures, ainsi que les mesures pouvant être prises pour inverser ces tendances.

En outre, cette évaluation met en évidence que la Nature est en déclin en raison des incidences fortes, directes et indirectes, que l'Homme fait peser sur celle-ci. Or, la Nature constitue le socle de notre existence en permettant la production ou extraction des aliments, de l'eau, de l'énergie et des ressources matérielles.

L'une des conclusions les plus fortes de ce rapport indique que si cette tendance n'est pas inversée par des changements transformatifs de la société, cela compromet la capacité de la Nature à fournir les ressources nécessaires à la prospérité et la survie des générations futures.

Enfin, ce rapport montre que la perte de biodiversité et le changement climatique sont étroitement liés, et qu'il est nécessaire de traiter ces thématiques de manière plus intégrées à tous les niveaux.

B Convention sur la Diversité Biologique (C.D.B.)

En outre, cette évaluation met en évidence que la Nature est en déclin en raison des incidences fortes, directes et indirectes, que l'Homme fait peser sur celle-ci. Or, la Nature constitue le socle de notre existence en permettant la production ou extraction des aliments, de l'eau, de l'énergie et des ressources matérielles.

L'une des conclusions les plus fortes de ce rapport indique que si cette tendance n'est pas inversée par des changements transformatifs de la société, cela compromet la capacité de la Nature à fournir les ressources nécessaires à la prospérité et la survie des générations futures.

Enfin, ce rapport montre que la perte de biodiversité et le changement climatique sont étroitement liés, et qu'il est nécessaire de traiter ces thématiques de manière plus intégrée à tous les niveaux.

■ Consultation régionale

En suite de la 14^{ème} Conférence des Parties (C.O.P. 14) à la C.D.B., qui s'est tenue en Egypte en 2018, l'année 2019 a marqué le début des négociations en vue de l'élaboration d'un cadre mondial pour la Biodiversité pour l'après-2020.

En effet, la C.O.P. 14 a adopté un processus complet et participatif pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. A ce titre, les co-présidents du Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 (WG2020), Messieurs Basile LE HAVRE (Canada) et Francis OGWAL (Uganda), ont lancé diverses consultations par régions mais également par thématiques (océans, finances, accès et partages des bénéfices, renforcement des capacités, restauration des écosystèmes...).

Pour l'Europe, la consultation régionale à laquelle une délégation monégasque²³ a pris part s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 19 au 21 mars 2019. Cette session a regroupé des représentants d'Etats Parties à la C.D.B., ainsi que des représentants universitaires, d'organisations non-gouvernementales et de groupes minoritaires (femmes, peuples autochtones, jeunes).

Cette consultation a permis de faire un état des lieux sur le cadre mondial 2011-2020 afin d'en retenir les leçons tant sur le fond que la forme mais également de faire ressortir les priorités des Etats de la région.

■ 9^{ème} Conférence de Trondheim

Toujours dans le cadre de la préparation du nouveau cadre mondial pour la biodiversité, Monaco²⁴ a pris part à la 9^{ème} Conférence de Trondheim pour la biodiversité, qui s'est tenue du 5 au 9 juillet 2019.

²³ La délégation monégasque était composée d'un représentant du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et d'un représentant de la Direction de l'Environnement.

²⁴ La délégation monégasque était composée de représentants de la Direction de l'Environnement.

A noter que les conférences de Trondheim ont pour objectif de faire progresser le dialogue fondé sur la connaissance des questions cruciales de la biodiversité et au-delà.

²⁵ « Vivre en harmonie avec la Nature »

La Conférence 2019 a rassemblé 450 participants de 120 pays et a abordé les défis liés à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité²⁵, exploré les voies à suivre pour les changements transformationnels nécessaires et contribué au développement du cadre mondial pour la biodiversité post-2020.

C Convention sur la conservation des espèces migratrices à l'état sauvage (C.M.S.)

Monaco a présidé le 3^{ème} atelier des Pays de l'Aire de répartition de l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) qui s'est tenu à Malmö, en Suède, les 25 et 26 juin 2019.

²⁶ Cf. Rapport de Politique extérieure 2014

Pour mémoire, Monaco est à l'initiative de l'inscription de cette espèce dans l'annexe II de la Convention²⁶ ainsi que de l'adoption, par la 13^{ème} Conférence des Parties, d'actions concertées en sa faveur²⁷.

²⁷ Cf. Rapport de Politique extérieure 2017

Ce 3^{ème} atelier avait pour objectif de définir le cadre de coopération entre les différents pays de l'aire de répartition de cette espèce, et plus particulièrement de renforcer le niveau de collaboration entre les pays de l'Union européenne et ceux de la rive Sud de la Méditerranée.

Ainsi, après deux jours de débats soutenus, les participants se sont accordés sur une proposition du Secrétariat visant l'élaboration d'un Plan d'action pour l'anguille européenne.

D Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore en danger (C.I.T.E.S.)

La 18^{ème} Conférence des Parties à la C.I.T.E.S. s'est tenue à Genève, du 17 au 28 août 2019.

Cette session devait initialement se tenir au mois de mai 2019 à Colombo, au Sri Lanka. Toutefois, les attaques terroristes perpétrées en avril ont forcé les autorités sri-lankaises et onusiennes à reporter et déplacer cette 18^{ème} conférence au mois d'août à Genève²⁸. La Principauté y était représentée par la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et par un représentant du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

²⁸ S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et M. Johannes DE MILLO-TERRAZANI, Conseiller auprès de la Mission permanente de Monaco à Genève

La participation de Monaco à cette conférence y était importante car le Gouvernement avait soumis un document ainsi qu'une décision intitulés « *Seahorses (Hippocampus spp.) on CITES – a road map to success* », dont l'objectif était de renforcer les mesures visant à lutter contre le commerce illégal des hippocampes.

La Principauté a par ailleurs co-organisé un évènement parallèle visant à promouvoir la décision susvisée, lequel a été ouvert par S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.



S.E. Mme Carole LANTERI à la 18^{ème} Conférence des Parties à la C.I.T.E.S.

De plus, la Principauté s'est portée co-auteur de deux propositions d'inscription aux annexes de C.I.T.E.S. d'espèces de requins recherchées pour leurs nageoires : toutes les Guitares de mer et les espèces du genre *Rhinidae spp.*

A noter que ces initiatives ont été adoptées par la Conférence des Parties.

Enfin, dans le cadre de la préparation de cette conférence, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a soutenu financièrement l'élaboration des « Analyses »²⁹ de l'Union International pour la protection de la nature (U.I.C.N.) et de l'organisation *Traffic*, visant à apporter une aide scientifique et technique sur les documents et propositions d'amendement présentés pour adoption lors de cette 18^{ème} session.

²⁹ <https://www.iucn.org/theme/species/our-work/sustainable-use-and-trade/iucntraffic-analyses-cites-proposals>

E Co-Présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.)

Au cours de l'année 2019, la Principauté a poursuivi son rôle moteur dans le cadre de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (I.C.R.I.) qu'elle co-Préside aux côtés de l'Australie et de l'Indonésie de 2018 à 2020.

Le plan d'action adopté lors de l'Assemblée générale de Monaco en décembre 2018, a guidé le travail coordonné par les co-Présidents et le Secrétariat (www.icriforum.org).

Ainsi, la 34^{ème} Assemblée générale qui s'est tenue à Townsville en décembre 2019 a permis de faire le point sur l'avancé des activités et de préparer les prochains grands rendez-vous au niveau International concernant notamment la Biodiversité : le Congrès I.U.C.N. et la Conférence de la Convention sur la Diversité Biologique.

Dans le cadre du thème « comprendre les tendances concernant les écosystèmes coralliens », le Réseau de Surveillance des Récifs Coralliens de l'I.C.R.I. s'est mobilisé toute l'année pour la collecte des données nécessaires à l'élaboration du Rapport 2020 sur l'état général des récifs coralliens. Le dernier rapport de ce niveau datant de 2008, cela a motivé une excellente participation.

Les premiers résultats de l'analyse des données menée par deux Institutions de Recherche française et australienne sont attendus pour février 2020. L'observation des tendances au niveau global sera complétée par des observations régionales.

L'Australie a notamment fait la promotion des techniques de restauration récifale comme solution effective et adaptable pour renforcer la résilience face à la pression croissante du changement climatique.

Le groupe de travail sur le développement d'une recommandation pour une cible spécifique pour les récifs coralliens dans le cadre 2030 de la Convention sur la Diversité Biologique a maintenu une présence dans toutes les réunions préparatoires qui ont eu lieu en 2019 afin de promouvoir des ambitions concrètes et consensuelles de l'I.C.R.I.

L'Indonésie a mené un important travail sur le Commerce souvent illégal des poissons de récifs qui est une problématique importante en Asie du Sud-Est. Bien que l'aquaculture soit en plein développement, la surpêche toujours prégnante de beaucoup d'espèces sauvages menace leur survie.

L'année 2019 a également vu de nouveaux membres rejoindre l'I.C.R.I. Outre des Fondations et Associations d'acteurs de la mer, les candidatures du Canada, de l'Allemagne, de la Jordanie et du Sri Lanka ont été acceptées.

4

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE RÉGIONALE

A En Méditerranée

■ Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (A.C.C.O.B.A.M.S.)

³⁰ La délégation monégasque était menée par Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération accompagnée de Mme Céline IMPAGLIAZZO, Chef de Division au sein de ce même Département et Point Focal National auprès de l'A.C.C.O.B.A.M.S.

Monaco³⁰ a pris part, aux côtés de représentants de 20 États Parties³¹ à l'Accord ainsi que d'Israël et la Fédération de Russie, venus en qualité d'observateur, à la 7^{ème} Réunion des Parties à l'A.C.C.O.B.A.M.S. qui s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 5 au 8 novembre 2019.

Cette 7^{ème} session, d'un intérêt particulier pour la Principauté, a permis aux Parties de prendre d'importantes décisions relatives aux dispositions institutionnelles et budgétaires de l'Accord, et notamment portant sur :

- la procédure de recrutement du Secrétaire exécutif ;
- la structure et le personnel de l'Accord ;
- le programme de Travail et Budget pour le triennat 2020-2022.

³¹ Algérie, Bulgarie, Croatie, Egypte, Espagne, France, Géorgie, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Portugal, Roumanie, Slovénie, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Cette session également a été marquée par la présentation des premiers résultats du « ACCOBAMS Survey Initiative (A.S.I.) » en Méditerranée.

Enfin, à l'occasion de cette réunion, le secrétariat permanent de l'Accord a souhaité remercier et récompenser les partenaires qui ont fortement contribué à la mise en œuvre de l'Accord ou à la conservation des cétacés dans la région.

Trois Prix Partenaire de l'A.C.C.O.B.A.M.S. ont été remis par Mme ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, représentant une reconnaissance pour une réalisation exceptionnelle dans le domaine de la conservation des cétacés, avec un accent particulier sur les contributions à l'éducation environnementale et/ou la sensibilisation du public pendant la période triennale 2017-2019. C'était la première fois que le Prix Partenaire A.C.C.O.B.A.M.S. était décerné et ce, grâce à une contribution volontaire de la Principauté de Monaco.

La Principauté a soutenu financièrement les activités de conservation de cet Accord en 2019.



7^{ème} Réunion des Parties à l'A.C.C.O.B.A.M.S.

■ Le Sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins

Assurant toujours la présidence de l'Accord Pelagos, la Principauté de Monaco a participé au recrutement du nouveau secrétaire Exécutif dudit Accord.

De plus, Monsieur Cyril GOMEZ, Président de l'Accord et la Direction des Affaires Maritimes ont participé à la cérémonie du 20^{ème} anniversaire de l'accord PELAGOS. La cérémonie a été ouverte par le Préfet maritime à Toulon, et a été organisée à l'issu du Comité National du Sanctuaire de la Partie française. Elle a permis de dresser le bilan des activités et de l'accomplissement des objectifs, notamment en matière de recherche scientifique ainsi que des actions réalisées en coopération avec les administrations locales de la zone du Sanctuaire. Elle a également été l'occasion d'ouvrir les perspectives d'avenir pour le renforcement de cet accord.

■ Candidature conjointe sur la liste du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. (France/Italie/Monaco) «*Alpi del Mediterraneo - Alpes de la Méditerranée*»

Le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. est constitué par un périmètre à la fois terrestre et marin comprenant 8 sites, dont le parc européen Alpi Marittime-Mercantour, situés sur 3 États : l'Italie, la France et la Principauté de Monaco, l'État monégasque étant uniquement concerné par une emprise marine.

Le dossier de candidature a été déposé le 31 janvier 2018 par l'Italie, pays chef de file de la candidature, auprès du secrétariat du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O.

La décision aurait dû être prise lors de la 43^{ème} session du comité du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. à Bakou (Azerbaïdjan) du 30 juin au 10 juillet 2019 mais, en raison d'un rapport défavorable de l'U.I.C.N.³² recommandant de ne pas inscrire le Bien au patrimoine mondial, les partenaires ont décidé de procéder au retrait du dossier de candidature. Il n'a pas à ce stade été décidé si les trois États représenteraient ultérieurement un dossier de candidature amélioré.

³² Du 13 au 21 septembre 2018, deux experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) mandatés par l'U.N.E.S.C.O. se sont rendus sur place pour évaluer le dossier et plus particulièrement la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce bien. Le dossier repose sur le critère géologique (critère viii), les caractéristiques géologiques du bien étant considérées comme exceptionnelles.

B En Europe

■ Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) Europe

Organisé tous les quatre ans, le forum régional de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) est une occasion importante pour les membres de l'U.I.C.N. de se préparer en vue du prochain Congrès mondial de la nature. Ce forum sert à veiller à ce que les questions régionales soient intégrées dans le processus de prise de décisions.

Ainsi, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a pris part au forum de la Région Europe qui a eu lieu à Rotterdam, aux Pays-Bas, du 1^{er} au 3 juillet 2019.

■ La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne

A l'instar des années précédentes, la Principauté a participé à la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, qui s'est tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg du 3 au 6 décembre 2019.

Lors de cette 39^{ème} session les participants ont pris connaissance des difficultés financières rencontrées par le Secrétariat de la convention. En effet, à la différence d'autres accords multilatéraux similaires, le système de la Convention de Berne n'est pas financé par des contributions fixes régulières des Parties contractantes.

Depuis 2001, le Conseil de l'Europe a mené plusieurs réformes et a recentré ses activités sur les questions liées aux droits de l'homme et à la démocratie. Cela s'est traduit par plusieurs réductions successives du budget consacré aux activités de l'Organisation en faveur de la diversité biologique.

Aussi a-t-il été décidé de créer un groupe de travail intersessions sur les finances afin d'élaborer des propositions sur le financement et le développement futurs de la Convention de Berne.

Enfin, à l'instar des sessions précédentes, le comité permanent a également abordé – entre autres – les questions relatives à la désignation et à la gestion des zones protégées du Réseau Emeraude, à la prévention et aux poursuites liées à la mise à mort illégale d'oiseaux, et au rôle de la biodiversité dans l'atténuation des effets du changement climatique. La contribution de la Convention de Berne au programme mondial pour la Biodiversité pour l'après-2020 a également été abordée.

La Principauté soutient financièrement les activités de la Convention de Berne dans la mise en œuvre des O.D.D. 13 et 15.

■ Convention pour la protection des Alpes (Convention Alpine)

Qualité de l'air et perte de biodiversité dans les Alpes étaient les sujets principaux à l'agenda du 68^{ème} Comité Permanent de la Convention alpine qui s'est tenu à Monaco, les 14 et 15 novembre 2019.

En soutien à la Présidence française actuelle, la Principauté de Monaco a accueilli les représentants des huit pays alpins et de l'U.E. ainsi que les observateurs des O.N.G. et d'autres partenaires.

La réunion a donné aux membres l'opportunité de discuter la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 et du Programme de travail pluriannuel de la conférence alpine 2017-2022 (MAP). Pendant le comité, la nouvelle édition du Young Academics Award (Prix des jeunes diplômés) a été annoncée, dédiée au sujet « *Émissions dans les Alpes : changement climatique et qualité de l'air, mesurer et agir* ».

Rappelons également qu'au niveau Alpin, la Principauté soutient le Réseau Alparc pour ses actions de sensibilisation des jeunes et la CIPRA pour la gestion des sentiers de randonnée Via Alpina.

LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020

Dans un environnement international marqué par des inégalités de richesse qui se creusent et par une forte dégradation de la situation sécuritaire (Sahel, Moyen Orient), l'Aide Publique au Développement monégasque s'efforce, à sa mesure, de proposer une réponse adaptée.

Sur la période 2018-2020, l'aide allouée avoisinera les 55 millions d'euros au total. Le plan stratégique en cours met la notion de développement durable au cœur de son action, fondée sur 3 piliers : le pilier social (lutte contre la pauvreté), le pilier économique (contribution à la croissance des pays en voie de développement) et le pilier environnemental (protection de la planète et des ressources naturelles).

La stratégie menée par la Coopération monégasque se poursuit, principalement tournée vers le continent africain et notamment les Pays les Moins Avancés (P.M.A.). Elle a à cœur d'approfondir ses acquis opérationnels et politiques, tout en développant les priorités suivantes :

- La sécurité alimentaire comme nouveau thème avec la lutte contre la faim (852 millions de personnes en insécurité alimentaire dans le monde en 2018, dégradation de la situation alimentaire au Sahel) ;
- L'appui au secteur productif : l'investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) africaines, appui à la création d'emplois, investissement d'impact ;
- Deux nouveaux programmes phares qui répondent précisément aux préoccupations précédentes : la création d'emplois et la nutrition infantile ;
- La concentration géographique sur 11 pays ;
- Le renforcement de l'appui aux populations réfugiées.

Les populations les plus vulnérables restent le cœur de cible - femmes, enfants, réfugiés, personnes en situation de handicap. La Direction de la Coopération Internationale (D.C.I.) concentre son soutien sur les Pays les Moins Avancés et les plus fragiles privilégiant le canal bilatéral et les partenariats directs avec les acteurs du Sud.

L'ANNÉE 2019

³³ 5,8 millions d'euros dont 1,2 millions de coûts de fonctionnement.

L'Aide Publique au Développement (A.P.D.) monégasque s'est établie en 2019 à un peu plus de 19 millions d'euros³³, gérés à 82% par la D.C.I. soit près de 16 millions d'euros et à 18% par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les orientations de la politique soutenue par la D.C.I.

L'année 2019 a été comme les années précédentes, orientée à 100% vers les Objectifs de Développement Durable (O.D.D.), au premier rang desquels l'élimination de la pauvreté (O.D.D. n°1).



a) Les temps forts avec les autorités des pays partenaires de la D.C.I.

- La tenue de la 2^{ème} Commission bilatérale de coopération entre la République du Mali et la Principauté de Monaco les 14 et 15 mars 2019 en Principauté, co-présidée par Monsieur Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et par Son Excellence Madame Kamissa CAMARA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali.

- La signature de l'Accord Cadre de Coopération avec le Niger, au cours d'une visite de travail à Niamey en mars 2019 de Monsieur Gilles TONELLI.
- La signature d'un Protocole d'Accord concernant l'appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion de Catastrophes et Crises Alimentaires (D.N.P.G.C.A.) au Niger.
- La signature d'un Protocole d'Accord avec le Gouvernement Mauritanien concernant l'appui dans le domaine de la Protection Civile.
- La signature d'un Accord avec le Ministère des Affaires Etrangères français pour un appel à Projet en faveur des sociétés civiles sur le bassin méditerranéen pour la formation des jeunes.

b) Les partenariats avec les Agences des Nations Unies

Sécurité alimentaire :

- La signature de trois nouvelles initiatives, au Mali avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Fournir un filet de sécurité aux enfants vulnérables des écoles primaires situées à Gao), en Mauritanie avec le Programme Alimentaire Mondial (Appui nutritionnel aux femmes et aux enfants de moins de cinq ans atteints de malnutrition modérée), et à Madagascar avec le P.A.M. (Projet multi-acteurs incluant également les autorités malgaches et trois grandes O.N.G. françaises).
- Le démarrage d'un nouveau partenariat avec la F.A.O. au Maroc (Programme de réduction des pertes alimentaires dans les systèmes oasiens).

Santé :

- La poursuite du partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) sur les grands enjeux de santé publique mondiale : renouvellement de l'Accord Cadre avec l'O.M.S., (cf page 95) et la signature d'un programme régional d'élimination du paludisme au Sahel (neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre), extension du partenariat à Madagascar pour le renforcement du système de santé (Ile de Sainte Marie).

Education insertion :

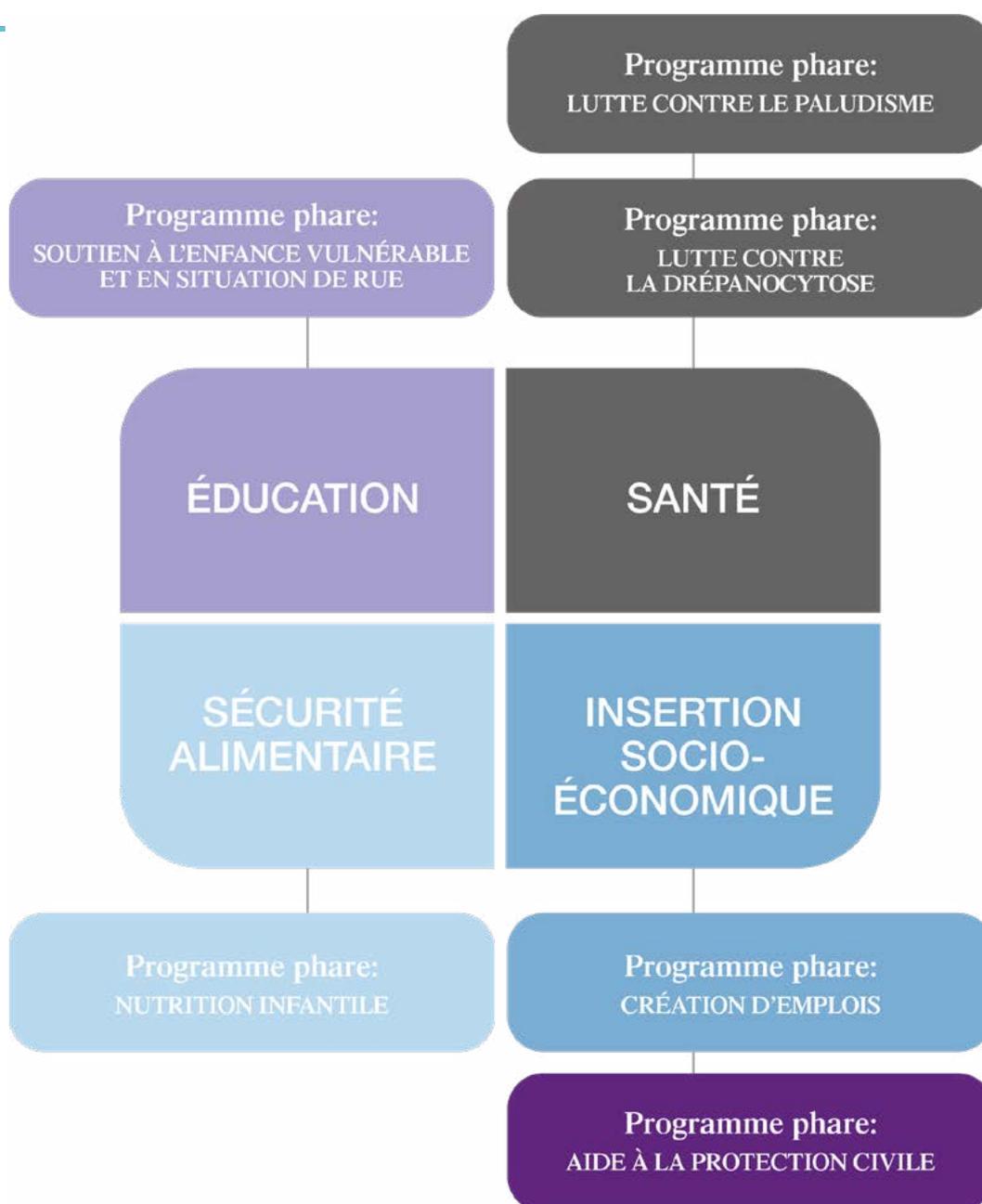
- L'approfondissement du partenariat avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés (H.C.R.) : Monaco est devenu en 2019 le second contributeur per capita du H.C.R. (après la Norvège) : la poursuite des opérations au Maroc, en Tunisie, au Liban, le démarrage d'une initiative en Mauritanie pour l'éducation des enfants réfugiés, la réalisation à Monaco d'une exposition avec le H.C.R. pour célébrer les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant.
- La poursuite du soutien à the United Nations Relief and Works Agency (U.N.R.W.A.) au Liban (Appui au Medical Hardship Fund au profit des réfugiés palestiniens).
- La poursuite du soutien à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) au Burundi (Promotion de la scolarisation des enfants vulnérables, et en particulier des filles dans la Province de Bururi).

c) Les Partenariats avec des Organisations internationales et le secteur privé

- La signature d'un Protocole d'accord avec la Croix Rouge Française (C.R.F.) concernant le renforcement de la résilience des populations face aux périodes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Zinder (Niger).
- La signature d'un Accord avec le fonds d'investissement d'impact Investisseurs & Partenaires pour lancer le premier fonds d'impact dédié à l'éducation en Afrique.

1

LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION PAR DOMAINE



La stratégie de la D.C.I s'articule autour de 4 grands domaines d'intervention.

■ La santé

La santé est restée le premier domaine d'investissement avec 30% du budget de la D.C.I. (soit 4.4 millions d'euros), contribuant ainsi à l'O.D.D. n°3. Une grande partie des pays partenaires de la Coopération de Monaco présentent des indicateurs de santé très bas (couverture sanitaire très faible, mortalité infantile et maternelle, mortalité liée au paludisme, à la malnutrition et à la drépanocytose ...). Parmi les initiatives-phares de 2019, on relève le lancement d'un partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) sur l'élimination du paludisme au Sahel, l'ouverture d'un Centre Mère Enfant au Liban avec la Fondation Mérieux et d'une salle de chirurgie cardiaque au Mali, le soutien à la fondation G.A.R.D.P.³⁴ pour ses recherches en santé néonatale, l'appui à la Comunita Sant'Egidio sur ses opérations de santé en Afrique, l'animation du Réseau Drépanocytose africain. Une initiative d'ampleur pour la Couverture Santé Universelle à Madagascar a été préparée en 2019 avec l'O.M.S., qui sera lancée en 2020.

³⁴ Global Antibiotic Research & Development Partnership (G.A.R.D.P.)

■ L'insertion socio-économique

Concernant l'insertion socio-économique orientée vers les plus vulnérables ce sont 19% du budget et 2,7 millions d'euros qui y ont été consacrés, répondant en cela aux O.D.D. n°8 et n°10. L'on retiendra de 2019, année du 30^{ème} anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, des opérations d'ampleur en faveur de l'enfance vulnérable (enfants orphelins, réfugiés, en situation de rue, handicapés). L'insertion des jeunes, l'emploi des femmes et des personnes en situation de handicap ont été également particulièrement ciblés. En soutien au développement économique local, des opérations pour l'entreprenariat, la microfinance et l'investissement d'impact ont démarré, notamment avec le lancement du premier fonds d'investissement d'impact malgache.

■ La sécurité alimentaire et nutritionnelle

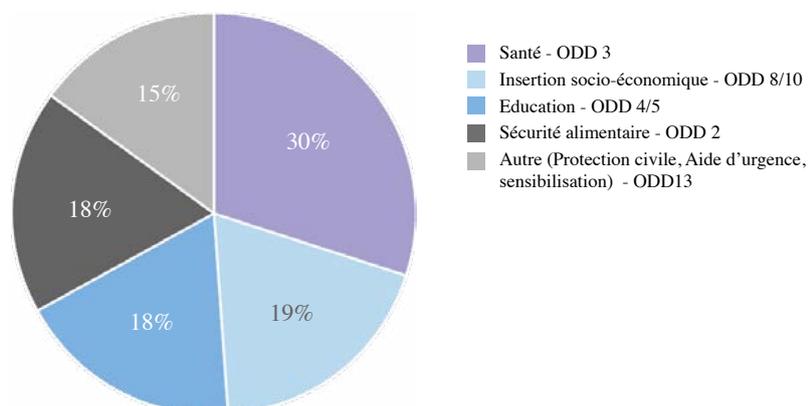
La Coopération monégasque a intégré la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans son nouveau plan stratégique, la malnutrition infantile touchant les onze pays de coopération (de 10% des enfants de moins de cinq ans en Tunisie jusqu'à 56% des enfants au Burundi), Répondant à l'O.D.D. n°2, cette nouvelle thématique a pris une large ampleur en 2019, comptant pour 18% du budget 2019, soit 2,6 millions d'euros (contre 11% en 2018). La situation alimentaire s'est en effet fortement dégradée en 2019 en Afrique de l'Ouest (niveau d'urgence de 3 sur 4), au Burundi et à Madagascar, en raison du changement climatique et des conflits. De nombreuses opérations de nutrition infantile, programme-phare de la Coopération, ont démarré, menées par de grands acteurs du domaine : démarrage de nouvelles initiatives du Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.) (Madagascar, Mali et Mauritanie) s'ajoutant à celles en cours (cantines scolaires au Burundi), soutien aux autorités pour leur stratégie de lutte contre la faim (Niger, Madagascar), prise en charge de la malnutrition sévère au Sahel, lancement d'un mécanisme d'alerte alimentaire avec la Croix-Rouge au Niger. Un second volet visant à améliorer la production et les systèmes alimentaires a également pris de l'ampleur en 2019 : soutien à des filières agricoles durables (ex. filière laitière au Niger, oignons au Sénégal...), promotion de l'agroécologie, soutien aux femmes rurales, lancement d'une nouvelle collaboration avec la F.A.O. au Maroc pour structurer la production de fruits et éviter les pertes agricoles, En complément de ces opérations de moyen terme, plusieurs aides d'urgence alimentaire ont été allouées (Yémen, Syrie, Burkina Faso, Mozambique, Kenya).



Yordanos PASQUIER, Responsable Programmes Senior à la Direction de la Coopération Internationale et S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, Représentant permanent auprès des Organisations multilatérales ayant leur siège à Rome à la réunion annuelle du Conseil d'Administration du Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.).

■ L'éducation

L'éducation avec 2,5 millions d'euros investis soit 18% des financements, contribue ainsi aux O.D.D. n°4 et n°5 sur l'éducation des filles. Parmi les initiatives de 2019, on retiendra le lancement du premier fonds d'investissement d'impact pour l'éducation en Afrique, la poursuite de l'appui aux autorités burkinabées pour leur stratégie de formation professionnelle et le renforcement du soutien à l'éducation des enfants réfugiés (Liban, Mauritanie). De nouvelles initiatives d'accès au préscolaire, d'éducation inclusive (enfants handicapés) et de formation professionnelle des jeunes, filles et garçons, ont démarré. Un partenariat d'échanges a été noué en 2019 entre le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco et un établissement malien.



Domaines d'intervention
année 2019

Autres domaines d'intervention

En 2019, 15% des financements de la Coopération de Monaco, soit 2,2 millions d'euros, ont été consacrés à d'autres thématiques contribuant à lutter contre la pauvreté et à favoriser la résilience des populations face aux risques de catastrophes, notamment l'aide humanitaire d'urgence et la protection civile.

■ L'aide d'urgence

En 2019, en raison des conflits et des catastrophes naturelles, les principales aides d'urgence ont concerné l'aide alimentaire d'urgence (Burkina Faso, Mozambique et Kenya) et l'assistance aux réfugiés et déplacés internes, au Mali et en Syrie. Un appui a également été apporté aux réfugiés au Liban via l'accord signé avec Sant Egidio. Enfin une aide a été allouée à l'O.C.H.A. pour la crise humanitaire au Yémen. Le montant de l'aide d'urgence s'est élevé à 500.000 euros.

■ La protection civile

La Protection Civile, programme phare de la Coopération monégasque, déployée depuis plus de 20 ans en Mauritanie, au Burkina Faso et depuis 2019 au Mali, est mise en œuvre conjointement par la D.C.I et le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco. Il s'agit de renforcer les capacités d'intervention des Etats partenaires dans leur mission de protection et de secours aux victimes, par l'apport de matériels et de véhicules d'intervention, la construction d'infrastructures type caserne et la réalisation de missions d'expertise et de formations. 2019 a été marquée par :

- La venue d'une délégation malienne à la signature d'un premier Protocole d'Accord couvrant la période 2019-2021.
- La venue d'une délégation burkinabé pour présenter l'évaluation externe réalisée sur les dix années de partenariat avec la Brigade Nationale de Sapeurs-Pompiers du Burkina Faso et discuter des perspectives de collaboration pour 2020-2023.
- En Mauritanie, la création d'une équipe de formateurs mauritaniens formée avec l'appui de la Principauté. Au total 310.000 euros ont été consacrés au Partenariat Protection Civile en 2019.



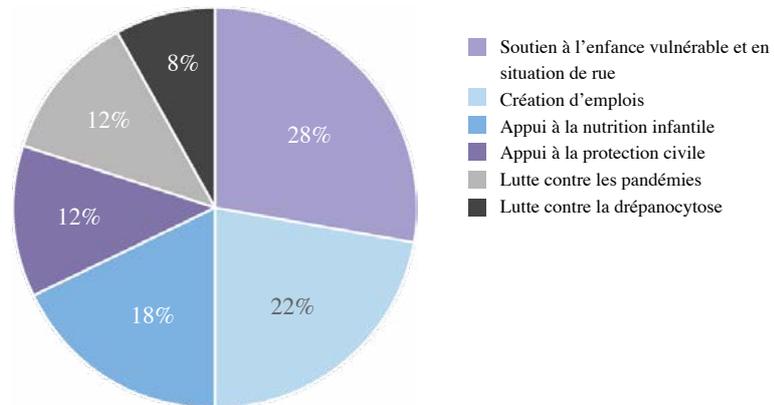
©Direction de la Communication/Michael Alesi

Restitution de l'évaluation du partenariat « Protection Civile » entre les Sapeur-Pompiers du Burkina Faso et leurs homologues monégasques

2

LES PROGRAMMES PHARES

Au sein de chaque domaine d'intervention, des programmes phares ont été mis en place pour permettre des focus ciblés. Ainsi, un peu plus de 9 millions d'euros sont dédiés à ces programmes destinés notamment l'appui à la nutrition infantile en complément du soutien à la sécurité alimentaire, ou bien à la création d'emploi pour l'insertion socio-économique.



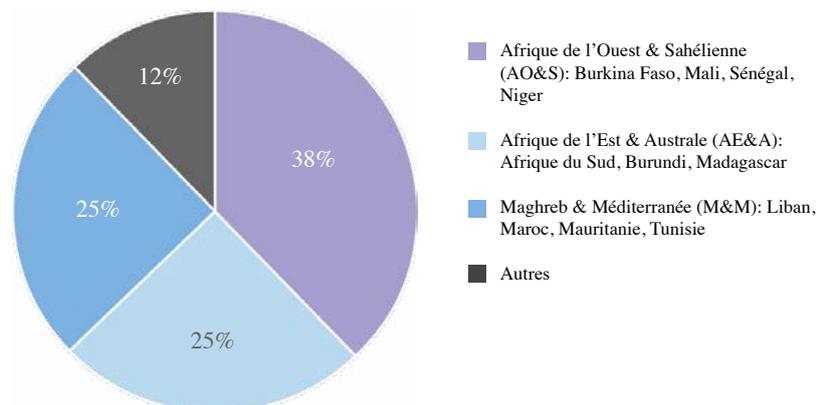
3

LA STRATÉGIE GÉOGRAPHIQUE

La politique monégasque d'aide au développement se concentre sur onze pays, éligibles à l'Aide Publique au Développement (A.P.D.), faisant face à d'importants défis :

- **Sept pays classés parmi les Pays les Moins Avancés (P.M.A.)** : Burkina Faso, Burundi, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal. La plupart de ces pays ont vu leur niveau de développement humain baisser entre 2018 et 2019. En 2019, Monaco a consacré 67% de l'aide totale en faveur de ces pays particulièrement défavorisés ;
- **Quatre pays à développement intermédiaire** : le Maroc, la Tunisie, le Liban et l'Afrique du Sud. Le niveau de développement humain en Tunisie et surtout au Liban s'est fortement dégradé entre 2018 et 2019 (chute de 13 places à l'Indice de Développement Humain du Liban).

Répartition par zone géographique 2019



Monaco atteint déjà l'objectif onusien de consacrer au moins 0.15% de sa richesse nationale aux P.M.A. (objectif d'Addis Abeba). Fin 2019 la Coopération Monégasque avait alloué 67% des fonds soit 9,8 millions d'euros aux Pays les Moins Avancés.

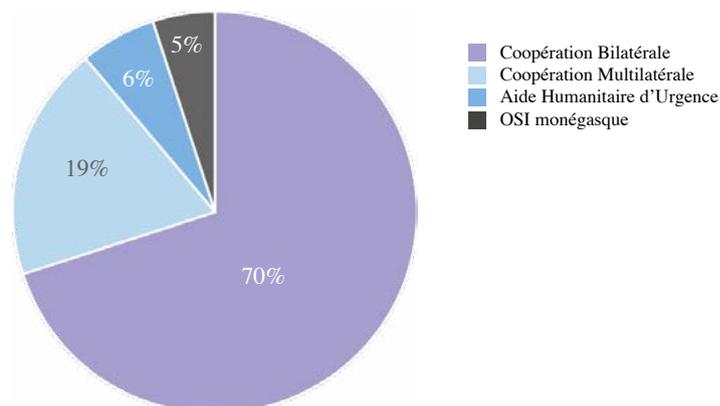
4

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

a) Pour mener à bien ses objectifs, la Coopération monégasque s'appuie sur quatre types de collaboration :

- **la coopération bilatérale** (partenariats directs avec les autorités publiques ou O.N.G. locales ou internationales dans les pays concernés), qui a représenté en 2019 70% du budget soit 10,2 millions d'euros,
- **la coopération multilatérale** (partenariats avec les grandes organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies), qui a représenté 19% du budget (hors budget D.R.E.C.) soit 2.7 millions euros,
- **la prévention, urgence et réhabilitation** représentant 6% du budget soit 800.000 euros,
- **la coopération avec les Organisation de Solidarité Internationales (O.S.I.) monégasques** pour 5% des financements soit 746.000 euros.

Répartition par canaux de distribution en 2019



³⁵ Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.), Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R.), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), the United Nations Relief and Works Agency (U.N.R.W.A.), Office des Nations Unies contre la Drogues et le Crime (O.N.U.D.C.)

³⁶ Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R.), Fédération Internationale de la Croix Rouge (F.I.C.R.) Alliance Global Alliance for Vaccines and Immunization (G.A.V.I.)

³⁷ Global Antibiotic Research & Development Partnership (G.A.R.D.P.)

Pour mener à bien ses interventions, la Coopération monégasque s'appuie sur des partenaires clés :

- **Les Autorités nationales des pays de coopération** (Gouvernements, Ministères, Autorités publiques locales) ;
- **Les Nations Unies avec quelques organisations-phares** : le P.A.M., l'O.M.S.³⁵ et le H.C.R., d'autres opérations sont menées avec la F.A.O., l'U.N.R.W.A., l'O.N.U.D.C., l'U.N.I.C.E.F. et l'U.N.E.S.C.O. ;
- **Les grandes Organisations Internationales** (C.I.C.R., F.I.C.R.³⁶) et fonds verticaux (Alliance G.A.V.I.) ;
- **De grands Instituts, O.N.G. et Fondations internationales** : G.A.R.D.P.³⁷, Institut Pasteur, Fondation Mérieux, Médecins du Monde, G.R.E.T., Samusocial International, Handicap International, I.E.C.D., Santé Sud, ...
- **Des O.N.G. locales** ;
- **Des acteurs économiques** : fonds d'investissement d'impact, institutions de microfinance, entreprises d'économie sociale et solidaire... ;
- **D'autres bailleurs publics ou privés dans l'esprit de l'O.D.D. 17** : coopérations actives avec la Commission européenne, la France (Agence Française de Développement – A.F.D.), l'Italie, l'Allemagne, le Luxembourg, la Suisse, Andorre...

b) Les autres types d'intervention

■ Le partenariat avec les Organismes de solidarité internationale monégasques (O.S.I.)

En 2019, 5% de l'A.P.D. monégasque, soit 746.000 euros, ont été alloués aux O.S.I. monégasques pour le co-financement de projets (12 projets financés en 2019 en partenariat avec 9 O.S.I.), principalement dans les pays prioritaires de la Coopération monégasque, l'allocation de subventions de fonctionnement à trois O.S.I. (Mission Enfance, A.M.A.D.E. et Monaco Aide et Présence), la mise en place de 8 formations (communication, levée de fonds, montage d'un projet, capitalisation ...) dans le cadre du programme de renforcement des compétences, la mise à jour de la plate-forme osimonaco.org et la tenue de réunions.



La 22^{ème} réunion d'information et d'échanges entre le Gouvernement Princier et les Organismes de Solidarité Internationale (O.S.I.) monégasques s'est tenue le 24 septembre à l'Auditorium Rainier III.

©DR

■ Le partenariat hospitalier

La Coopération monégasque s'appuie sur le Centre Hospitalier Princesse Grace (C.H.P.G.), l'I.M.2.S., le Centre Cardio-Thoracique de Monaco aux fins de privilégier la mise en valeur des compétences locales et l'autonomie des structures accompagnées dans ses pays partenaires. 5 missions médicales ont eu lieu en 2019 au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso et 10 stagiaires ont été accueillis à Monaco principalement au C.H.P.G. Un volet de soutien personnel médical du Sud vers d'autres structures du Sud a été développé avec l'octroi de bourses : pour des infirmiers maliens de la future salle de cathétérisme de Bamako afin d'aller se perfectionner au Centre National de Cardiologie de Nouakchott et des bourses pour 2 médecins mauritaniens pour aller suivre le Diplôme Universitaire de drépanocytose à Bamako. Les principales spécialités concernées ont été la cardiologie, l'orthopédie et la gynécologie, l'oncologie et la pédiatrie, pour un montant global de 130.000 euros.

■ Le Monaco Collectif Humanitaire (M.C.H.)

Au 31 décembre 2019, 417 enfants ont été opérés à Monaco et en France (Hôpital Lenval) de pathologies cardiaques, et parfois orthopédiques, non opérables dans leur pays d'origine, ainsi que 10 enfants au Centre Festoc de la Chaîne de l'Espoir au Mali. Avec l'ouverture de la salle de cathétérisme Mali-Monaco-S.H.A.R.E. (MA.MO.S.) à Bamako en septembre 2019, de nouvelles interventions pourront être réalisées à Bamako. Le rôle de la Coopération monégasque est de coordonner l'ensemble des acteurs du M.C.H. (16 O.N.G. monégasques membres et 3 O.N.G. françaises partenaires).



© Direction de la Communication/Michael ALESI

Olivier GIROUD entouré de la grande famille du M.C.H.

■ Le Partenariat public-privé

La Coopération monégasque collabore par ailleurs avec certains acteurs économiques monégasques, comme la société ES-KO pour des opérations d'infrastructures (par exemple à Madagascar en 2019 pour la rénovation d'un Centre Hospitalier Universitaire pédiatrique) et la S.A.D.E.V.³⁸ pour des opérations de finance d'impact en Afrique. La Coopération monégasque dialogue régulièrement avec le Club des Entreprises Monégasques en Afrique ainsi que différentes fondations philanthropiques basées à Monaco.

³⁸ Société d'aide au développement (S.A.D.E.V.) qui sera fusionnée avec la S.A.M. «Société d'Aide à la Création et au Développement d'entreprises», la S.A.C.D.E. dont la dénomination sociale est en cours de modification pour devenir « F.2 I.A.M., Fonds d'Innovation d'Impact et d'Accélération Monégasque ».

■ La sensibilisation au développement

En partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des interventions ont été réalisées auprès des élèves du primaire et du secondaire afin de les inciter à un engagement solidaire. Ces interventions ont lieu dans le cadre de la 9^{ème} édition du Festival de courts métrages « *Le Temps Presse* », dont le Gouvernement Princier soutient les Prix Jeunesse depuis la création du Festival en 2011. Les écoles partenaires dans les pays de coopération de Monaco (Madagascar, Sénégal, Mali) ont également été associées. Au total, près de 3.000 élèves ont été impliqués et sensibilisés.

Le partenariat avec Sciences Po Paris / Campus Moyen-Orient Méditerranée (Menton) initié en 2016 se poursuit. Il a permis de sensibiliser en 2019 près de 130 étudiants de 50 nationalités aux enjeux de l'aide au développement. Un programme de bourse et de stages a également été mis en place.

La Coopération monégasque s'est rapprochée également de l'E.D.H.E.C. et sensibilise les étudiants du campus aux enjeux du développement durable, sous l'angle de la finance durable et du social business.

■ Le programme de volontariat

Le programme de Volontaires Internationaux de Monaco (V.I.M.) propose à de jeunes adultes qualifiés de partir vivre une expérience professionnelle humanitaire ou de développement, sur des projets menés par des partenaires locaux fiables. En 2019, 14 Volontaires ont œuvré sur le terrain au Burkina Faso, au Liban, à Madagascar, au Maroc, en Mauritanie, au Sénégal et en Tunisie.

CONCLUSION

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, l'Aide Publique au Développement (A.P.D.) monégasque a décuplé en 10 ans et poursuit sur cette lancée. La Principauté peut se réjouir d'une démarche active, internationalement reconnue, au service des droits humains fondamentaux, de l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables et de la défense de l'environnement. En 2019, l'on estime qu'un tiers des opérations menées présente un co-bénéfice climat, axé sur l'adaptation des populations vulnérables en Afrique, principales victimes du changement climatique.

Forte d'une stratégie de coopération concentrée, tant au niveau géographique que thématique, s'adressant en priorité aux pays les moins avancés et les plus fragiles, forte de partenariats de grande qualité, l'A.P.D. monégasque vise à contribuer à sa mesure, à l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Tout en se référant aux grands évènements du passé, l'humanité affronte une onde de choc qui pourrait dessiner un nouvel ordre pour ce siècle.

Plus que jamais, il s'agit de bâtir un monde sûr, pacifique et durable, accordant une attention particulière aux plus vulnérables, un monde respectueux des idéaux qui ont présidé à la fondation des Nations Unies il y a 75 ans.

Une solide tradition de dialogue et de collaboration a permis à Monaco d'acquérir une dimension internationale pour diffuser ses valeurs et défendre ce qui lui est propre.

Sous l'impulsion de Ses Princes, Monaco a toujours su s'adapter aux défis et ce sont les messages forts de S.A.S. le Prince Albert II qui montrent aujourd'hui la voie.

Ainsi, en est-il du message d'espoir et de mobilisation délivré, à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Journée internationale de la terre qui dessine les enjeux « pour le monde qui vient » :

« Nos vies changent à une vitesse sans précédent. Ces bouleversements vont inéluctablement se poursuivre. Il nous appartient de nous en saisir et de faire en sorte que les souffrances actuelles débouchent sur un monde meilleur. La fragilité de l'humanité que nous constatons doit nous conduire à réfléchir à nos priorités et au premier rang desquelles à réinventer notre rapport à la nature ».

ANNEXES

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SIGNÉS ET / OU RATIFIÉS EN 2019

- Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) (Ratifiée le 23/04/2019).
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (Entrée en vigueur le 27/07/2019).